

SIAO de l'Aude
Rue Henri Dunant
Cité St Jacques Bât C N°4
11000 CARCASSONNE
siao11@outlook.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

SIAO 11

*Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
de l'Aude*

SOMMAIRE

Introduction.....	p.3
1. Principes et missions des SIAO.....	p.4
2. Le SIAO de l'Aude.....	p.5
2.1 Les locaux.....	p.5
2.2 Le personnel SIAO.....	p.5
3. Les dispositifs SIAO d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté dans l'Aude.....	p.6
3.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence.....	p.6
3.2 Dispositifs d'hébergement d'insertion.....	p.7
3.3 Dispositifs logement adapté.....	p.8
4. SIAO urgence-115.....	p.9
4.1 Traitement d'une demande SIAO urgence-115.....	p.10
4.2 Commission SIAO urgence-115.....	p.11
4.3 Données de l'observatoire SIAO urgence 115.....	p.12
4.3.1. Réponses SIAO.....	p.18
4.3.1.1. Analyses des réponses positives du SIAO urgence-115.....	p.18
4.3.1.1. Analyses des réponses négatives du SIAO urgence-115.....	p.20
4.4 Bilan de l'activité du SIAO urgence-115 en 2015.....	p.22
5. SIAO hébergement.....	p.24
5.1 Traitement d'une demande SIAO hébergement.....	p.25
5.2 Commission SIAO hébergement.....	p.27
5.3 Données de l'observatoire SIAO hébergement.....	p.28
5.4 Bilan de l'activité du SIAO hébergement.....	p.41
6. SIAO logement adapté.....	p.44
6.1 Traitement d'une demande SIAO logement adapté.....	p.45
6.2 Commission SIAO logement adapté.....	p.46
6.3 Données de l'observatoire SIAO logement adapté.....	p.47
6.4 Bilan de l'activité SIAO logement adapté.....	p.56
7. SIAO logement.....	p.57
7.1 Commission SIAO logement.....	p.58
7.2 Données de l'observatoire SIAO logement.....	p.59
7.3 Bilan de l'activité SIAO logement.....	p.62
8. Activité infirmière au sein du SIAO.....	p.64
8.1 Bilan de l'activité infirmière du SIAO.....	p.69
Bilan 2016.....	p.70
9. Annexes.....	p.72
9.1 Recensement des troubles psychiques.....	p.72
9.1.1 Période du 21 au 27 janvier 2016.....	p.72
9.1.2 Période du 26 au 29 septembre 2016.....	p.76
9.2 Formulaire de demande unique.....	p.83
9.3 Plaquette.....	p.93
9.4 Référentiel.....	p.95
9.5 Réseau solidarité.....	p.134

Introduction

La Fondation Abbé-Pierre a dévoilé jeudi 28 janvier 2016 son 21^e rapport annuel sur l'état du mal-logement en France. Elle dénonce une « *aggravation* » pour les classes populaires des difficultés de logement et pointe les conditions sanitaires toujours précaires pour des millions de Français et une hausse des personnes sans domicile. Selon ce rapport, le nombre de personnes sans domicile a augmenté de 50 % entre 2001 et 2012. Aujourd'hui, 141 500 personnes sont à la rue, logent à l'hôtel, sous un abri de fortune ou en centre d'hébergement. Selon l'étude de l'ANESM de juillet 2014, la pauvreté touche 14.3% de la population française.

Rappelons quelques définitions : selon le Conseil européen (1984) **les personnes pauvres** sont « les individus, les familles et les groupes de personnes dont les ressources (matérielle, culturelles et sociales) sont si faibles qu'ils sont exclus des modes de vie minimaux acceptables dans les Etats membres où ils vivent » ; et, selon le Conseil européen (1987), **la précarité** représente « l'absence d'une ou plusieurs sécurités notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux ».

- **3,8 millions de mal-logés**

Près de 900 000 personnes sont privées de logement personnel, selon la Fondation. Parmi elles, 141 500 sont sans domicile et 85 000 vivent dans des habitations de fortune. Près de 2,9 millions de personnes vivent dans des conditions de logement « très difficiles » (privation de confort, surpeuplement « accentué »).

- **1 % des logements sans eau courante, douche ni WC**

Près de 2,9 millions de personnes vivent dans des conditions très difficiles, dont 2,1 millions ne possèdent pas d'eau courante, de WC intérieurs, de douche, de moyen de chauffage ou de coin cuisine, ou vivent dans un immeuble à la façade très dégradée. Et 934 000 personnes vivent en « *surpeuplement accentué* », c'est-à-dire qu'il leur manque deux pièces par rapport à la norme de peuplement.

- **55 % du revenu consacré au logement**

Les ménages les plus pauvres (1^{er} décile de la population) consacrent plus de la moitié de leur revenu à leur logement, contre 17,4 % en moyenne chez les Français, et 12,5 % pour les plus aisés.

- **450 000 personnes contraintes à revenir vivre chez leurs parents**

Près de 450 000 personnes sont revenues au domicile parental en 2013 en raison d'une situation personnelle difficile (perte d'emploi, problèmes financiers, mauvaise santé ou problèmes de logement). Chez les plus de 25 ans (hors étudiants), le nombre est en augmentation de 20 % entre 2002 et 2013, passant de 282 000 à 338 000 en 11 ans. Plus impressionnante, l'augmentation est de 66 % entre ces deux années pour les personnes âgées de plus de 60 ans contraintes d'habiter chez un tiers avec lequel elles n'ont pas de lien de parenté direct (de 50 000 à 83 000). Couplée au problème de logement, l'ANESM relève une évolution du taux de pauvreté à partir de 65 ans. Cette indication est d'autant plus importante à prendre en compte qu'il est attendu un net accroissement de cette tranche de la population dans les prochaines décennies.

1. Principes et missions des SIAO

C'est dans ce contexte qu'en novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique étant de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

1. **Organiser et centraliser sur le territoire départemental**, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
2. **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
3. **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours des personnes**, en organisant notamment la fonction de référent personnel
4. **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration
5. **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative lui donne toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code d'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.

2. Le SIAO de l'Aude

Le SIAO 11 est géré par un Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS SIAO 11) depuis le 01.01.2016. Il est piloté par la DDCSPP11 sous l'autorité du préfet.

Le GCSMS est fondé, à l'initiative de 3 associations, gestionnaires de structure d'accueil et d'hébergement social, implantées sur les principaux bassins de vie du département

- ADAFF : Association Départementale d'Aide aux Femmes et aux Familles
- AUA : Aude Urgence Accueil
- FAOL : Fédération Audoise des Œuvres Laïques _ Ligue de l'Enseignement

Le GCSMS a notamment pour objectif de permettre à ses membres de consolider et de formaliser la coopération et le partenariat pour assurer au mieux le fonctionnement et les missions confiées au SIAO.

Le SIAO centralise le volet « urgence et insertion » visant à rendre plus simples, plus transparentes et plus équitables les modalités d'accueil dans le dispositif d'hébergement et de logement adapté et favoriser dès que possible l'accès au logement.

2.1. Les locaux

Les locaux de la coordination SIAO se situent Cité Saint Jacques Bâtiment C N°4 1^{er} étage rue Henri DUNANT à Carcassonne.

2.2 Le personnel SIAO

Le fonctionnement du SIAO 11 est assuré par le personnel suivant :

- Une coordinatrice, dont la principale mission est d'assurer la mise en œuvre du développement du SIAO unique dans le département en s'assurant du fonctionnement opérationnel du dispositif. La coordinatrice anime et développe la coordination et le partenariat des acteurs du secteur de l'inclusion sociale, notamment en matière d'accès à l'hébergement et au logement des personnes sans-abri ou risquant de l'être. Enfin, elle assure la gestion des commissions inhérentes aux demandes effectuées dans le cadre du SIAO ;

- Une secrétaire, assurant la gestion administrative du SIAO ;

- Un personnel infirmier diplômé d'État, pivot entre le secteur social et médical, participant aux évaluations SIAO, effectuant des permanences au sein des structures de l'AHJ, et permettant ainsi la mise en œuvre du partenariat avec les acteurs du secteur sanitaire ;

- Des prestations de service sont dispensées par les associations membres du GCSMS notamment pour assurer les permanences téléphoniques SIAO 115 et SIAO Insertion, les entretiens d'évaluation sociale, l'étude et l'orientation des demandes lors des commissions SIAO Insertion Hébergement.

3. Les dispositifs SIAO d'hébergement d'urgence, d'insertion et de logement adapté

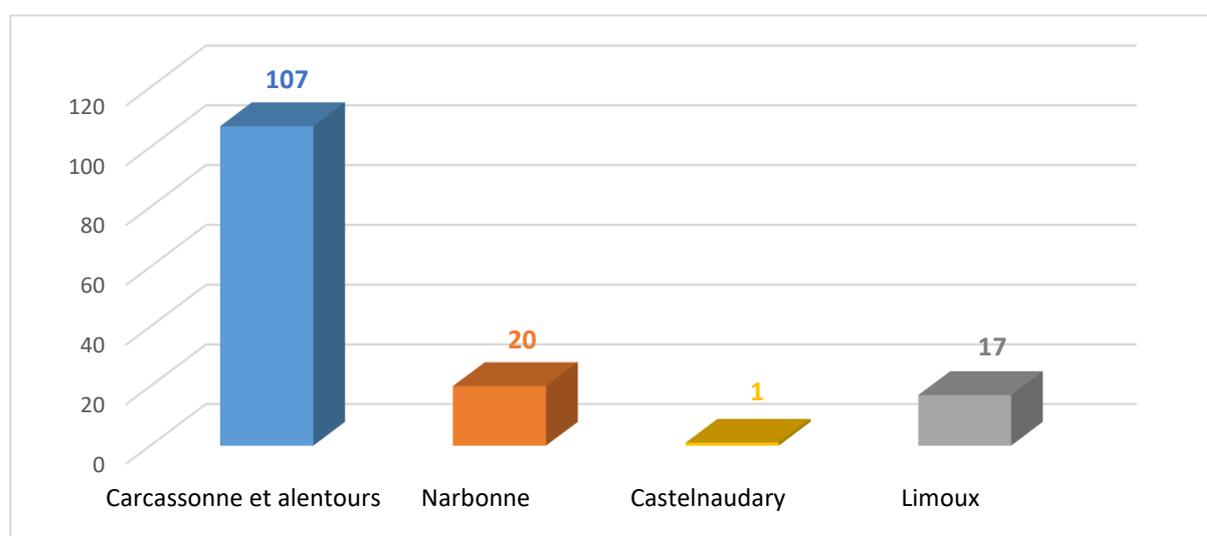
3.1 Dispositifs d'hébergement d'urgence

Le 115 centralise l'ensemble des places et des orientations sur les places d'hébergement d'urgence du département.

Structures	Villes	Places disponibles
CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne	4
	Narbonne	20
	Limoux	16
RHJ _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne	2
	Limoux	1
	Castelnaudary	1
HUDC _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne et alentours	66
HUDC ALT1 _ FAOL Ligue de l'Enseignement	Carcassonne et alentours	29
Appartements CHU _ Aude Urgence Accueil	Carcassonne et alentours	6
Nuitées d'hôtel	Département	Mobilisables
Total :		145

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes d'hébergement d'urgence.

REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT D'URGENCE PAR VILLE



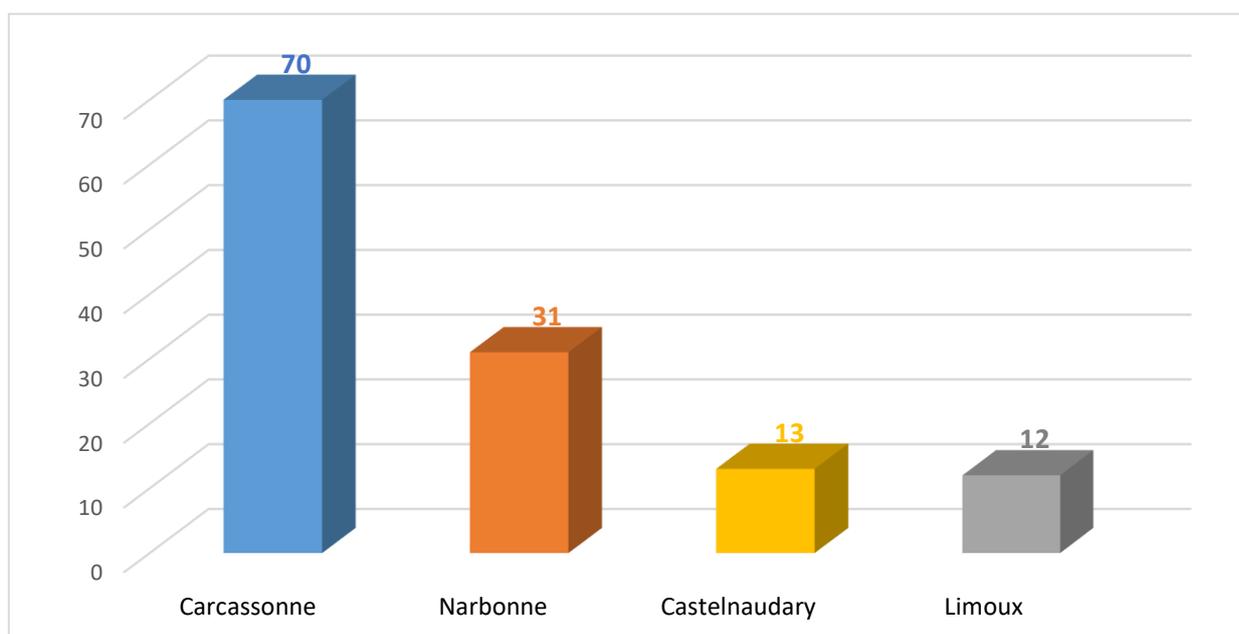
3.2 Dispositifs d'hébergement d'insertion

Structures	Villes	Places disponibles	
		CHRS	CHS
Aude Urgence Accueil	Carcassonne	40	3
	Narbonne	7	
	Limoux	9	
ADAFF	Carcassonne	30	
	Narbonne	24	
	Castelnaudary	13	
Total par dispositifs		123	3

Total : 126

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes d'hébergement d'insertion CHRS/CHS.

REPARTITION DES PLACES D'HEBERGEMENT D'INSERTION PAR VILLE

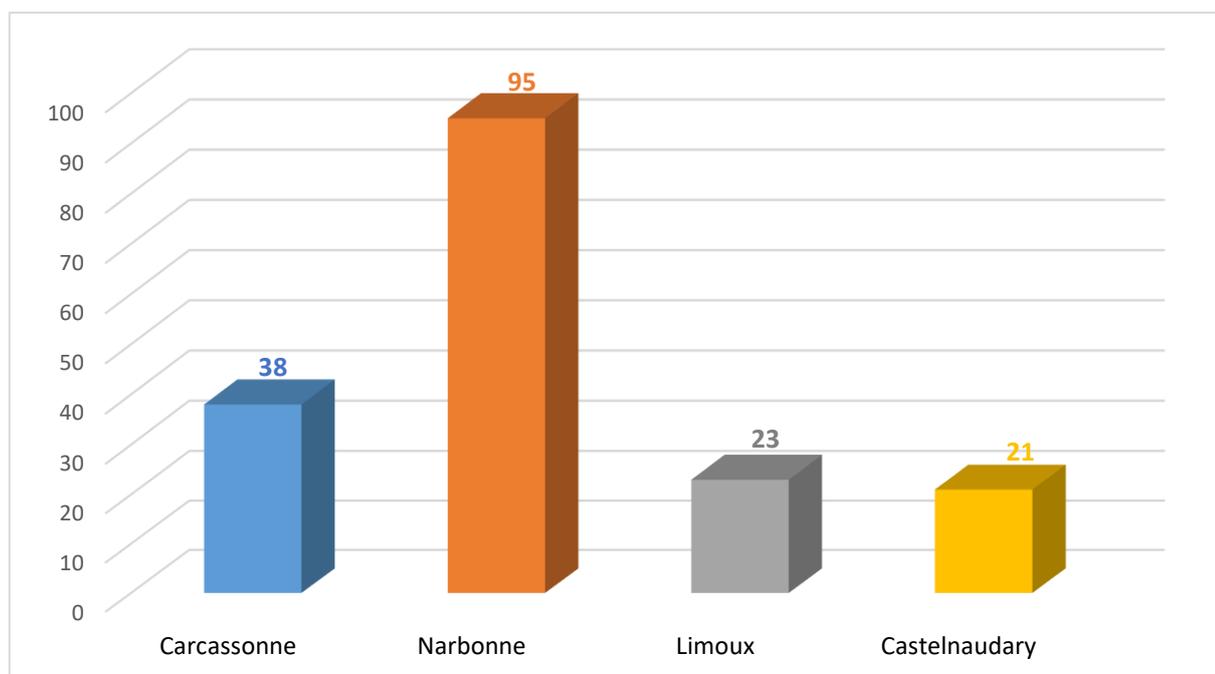


3.3 Dispositifs logement adapté

Structures	Dispositifs	Villes	Places disponibles
ADAFF	Pension de famille	Carcassonne	20
		Narbonne	20
		Limoux	20
		Castelnaudary	20
		IML Rue	Narbonne
ADOMA	Pension de famille	Narbonne	21
	Résidence sociale	Narbonne	7
SOLIHA	IML Classique / Justice/ Expulsion	Carcassonne	16
		Narbonne	29
		Limoux	2
CCAS	ALT1 Justice	Narbonne	7
	ALT1	Narbonne	6
AIDeA11	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Carcassonne	2
Intermède	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Limoux	1
		Castelnaudary	1
Total :			177

Le tableau ci-dessus reprend les places disponibles à l'année en termes de logement adapté.

REPARTITION DES PLACES DE LOGEMENT ADAPTE PAR VILLE



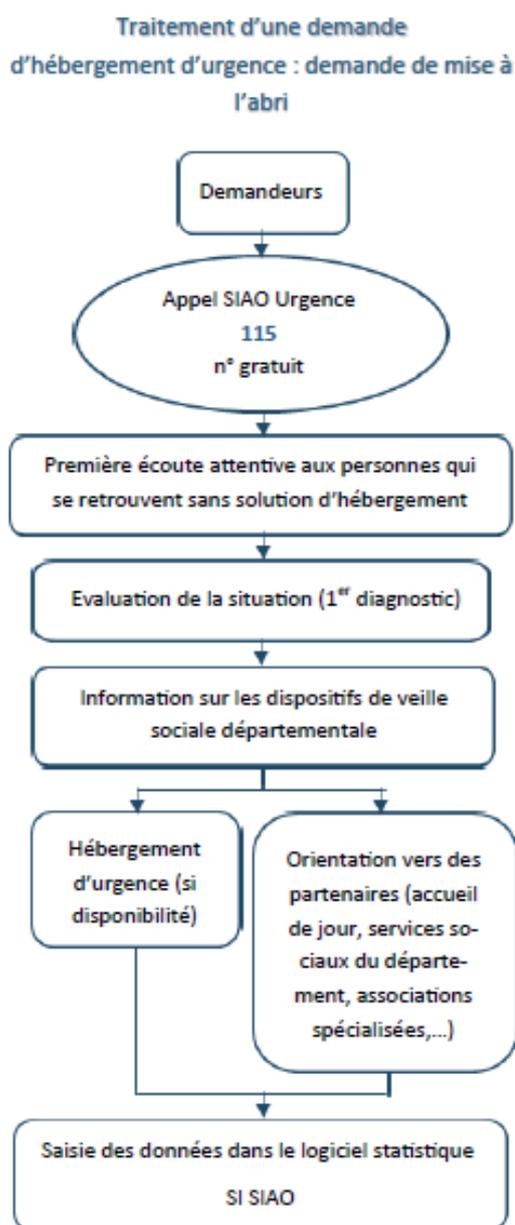
SIAO URGENCE-115

4. SIAO urgence-115

Le SIAO Urgence est organisé autour du 115, numéro gratuit, destiné principalement aux personnes sans-abri, et géré par l'association Aude Urgence Accueil dans les locaux du 19 place Joseph Poux à Carcassonne.

Le 115 est une plateforme téléphonique à l'écoute 24h/24 7j/7 365j/an. Il est destiné à répondre aux demandes d'hébergement d'urgence des personnes sans-abri, mais a également vocation à orienter les autres demandes auprès de partenaires (permanences CMS, associations caritatives etc.).

4.1 Traitement d'une demande SIAO urgence-115



SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

4.2 Commission SIAO urgence-115

Une commission SIAO Urgence mensuelle est mise en place depuis le mois de septembre 2015.

- Membres : Cette commission réunit l'ensemble des représentants des structures de l'hébergement d'urgence du département (Aude Urgence Accueil, la FAOL Ligue de l'Enseignement) ainsi que la DDCSPP, le SIAO mais également tout acteur souhaitant présenter une situation particulière relevant d'une mise à l'abri (CMS, CADA, ...).
- Nombre : 12 commissions en 2016.

En moyenne, 50 situations différentes sont étudiées lors de chaque commission.

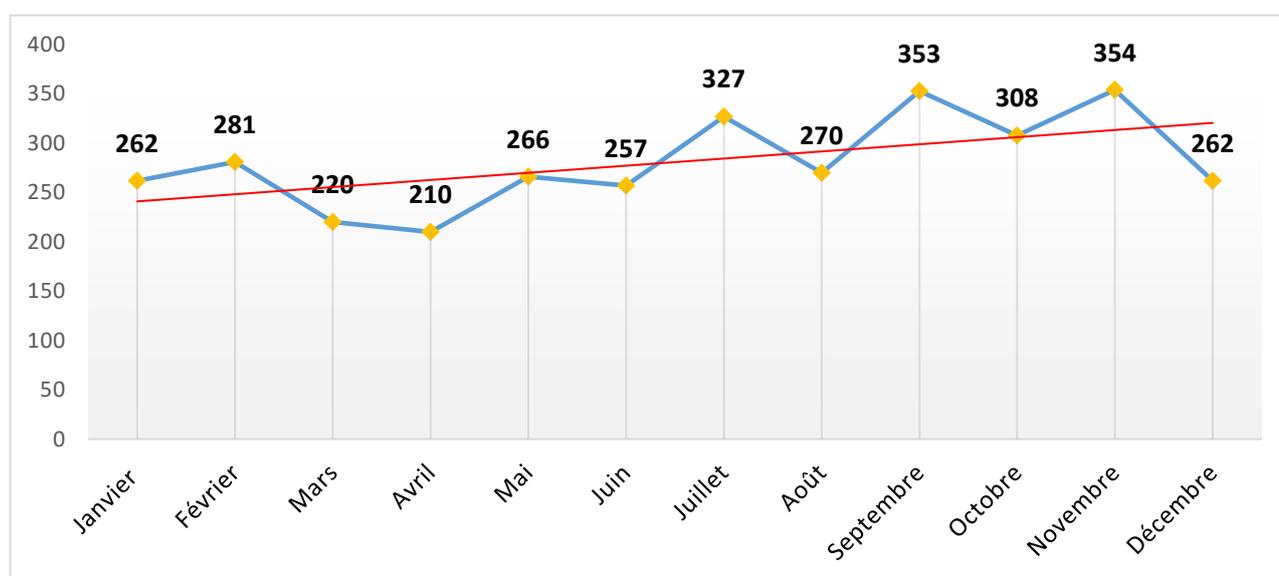
- Missions : La commission SIAO étudie la situation de chaque personne/ménage hébergé en place d'urgence depuis au moins 1 mois, durée maximale recommandée par la DDCSPP. Depuis le mois de septembre, si la prise en charge excède la durée recommandée, une demande de prolongation doit être faite auprès de la commission. L'éventuelle prolongation est décidée lors de la commission. Les travailleurs sociaux des différentes structures remplissent un tableau de recensement en stipulant les démarches en cours d'insertion de la personne, ainsi que les raisons particulières nécessitant une prolongation du séjour en hébergement d'urgence (problèmes de santé, attente d'une place en SIAO Insertion, etc.), la reconduction est donc étudiée en fonction de ces éléments.
- Recours gracieux : Un dispositif de recours gracieux a été introduit afin que chaque personne puisse contester la décision de la commission, si celle-ci ne lui paraît pas justifiée. Chaque hébergé est informé de cette procédure, qui est dument inscrite sur le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) signé à l'entrée dans une structure.

La personne peut demander un recours gracieux (non suspensif) dans le mois qui suit la décision, afin que la demande soit réétudiée dans les 3 jours par échange de mails puis présentée lors de la commission suivante. La requête est à envoyer à la coordination du SIAO par mail : siao11@outlook.fr. La demande peut être instruite par la personne ou le travailleur social référent (avec accord de la personne), et devra obligatoirement être accompagnée d'éléments nouveaux étayant la demande.

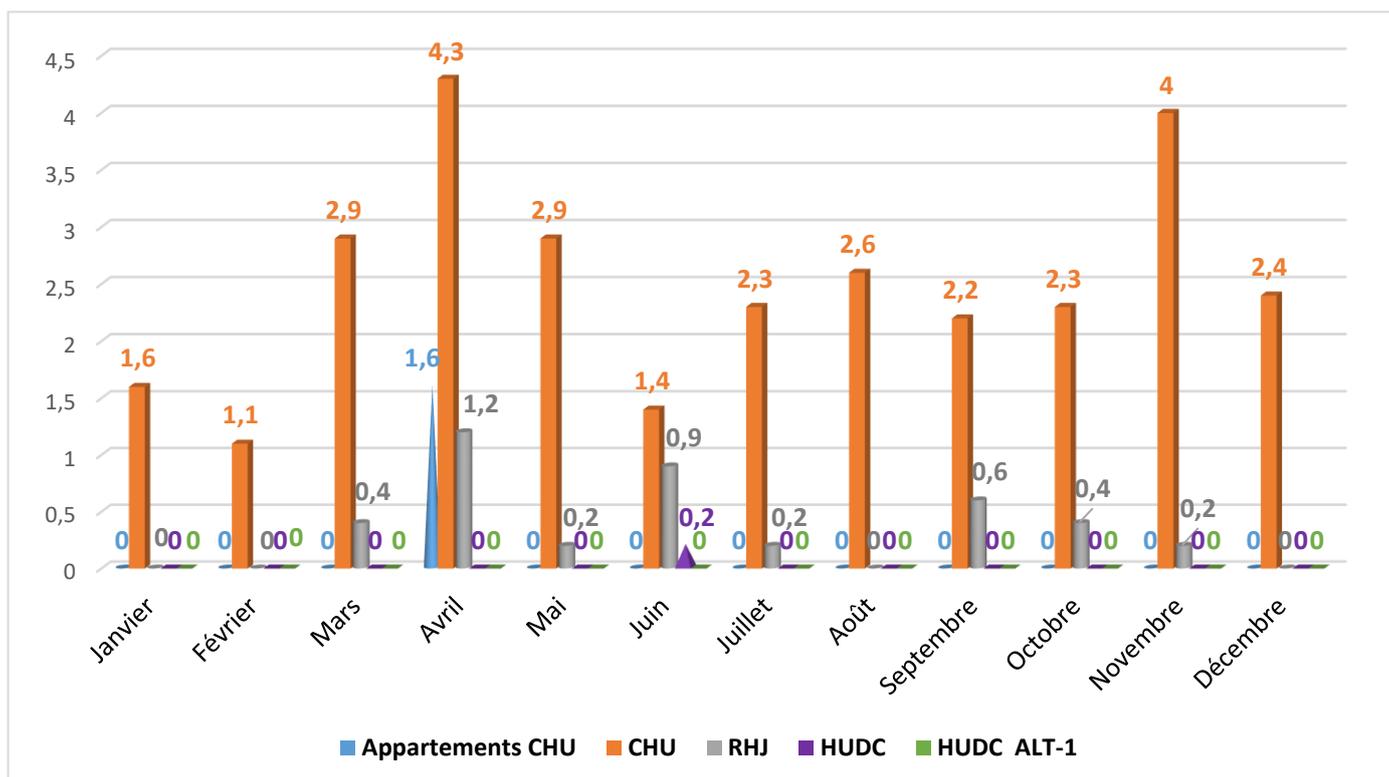
4.3 Données de l'observatoire SIAO urgence-115

Le SIAO Urgence a recensé **3370 demandes**, représentant **1214 ménages** distincts, soit **1641 personnes** distinctes.

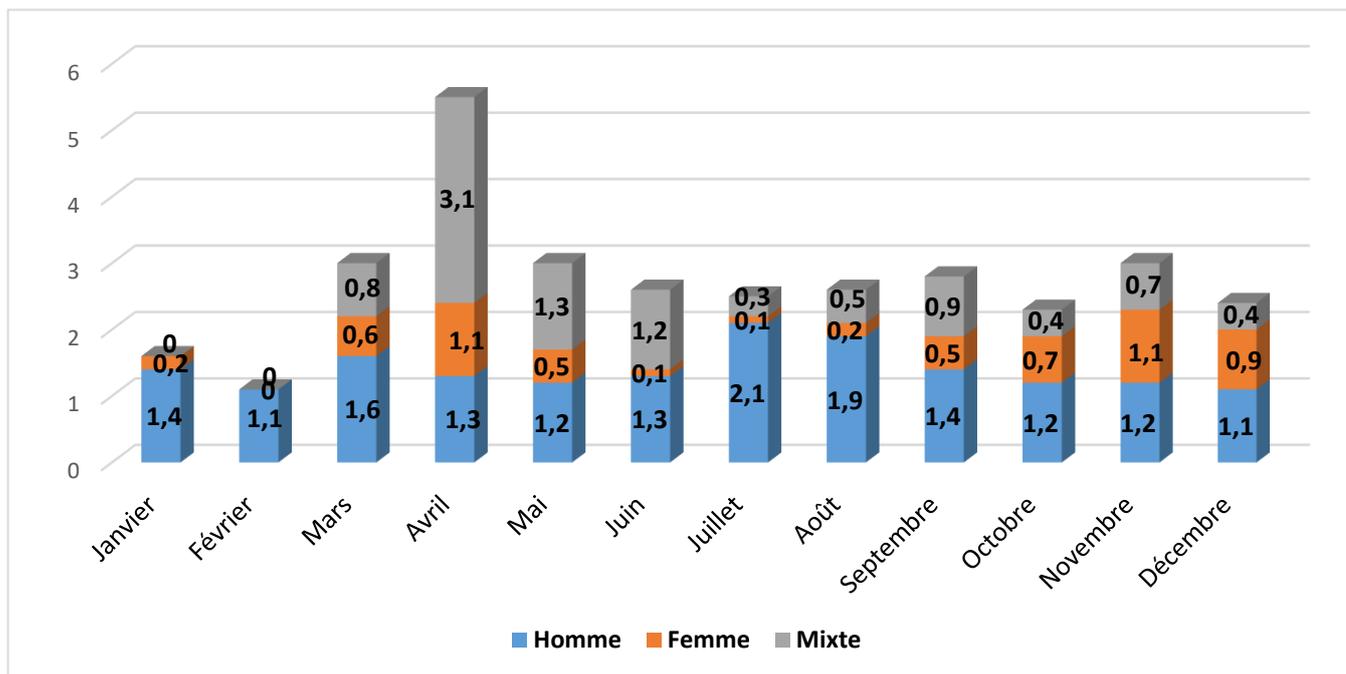
REPARTITION DES DEMANDES PAR MOIS



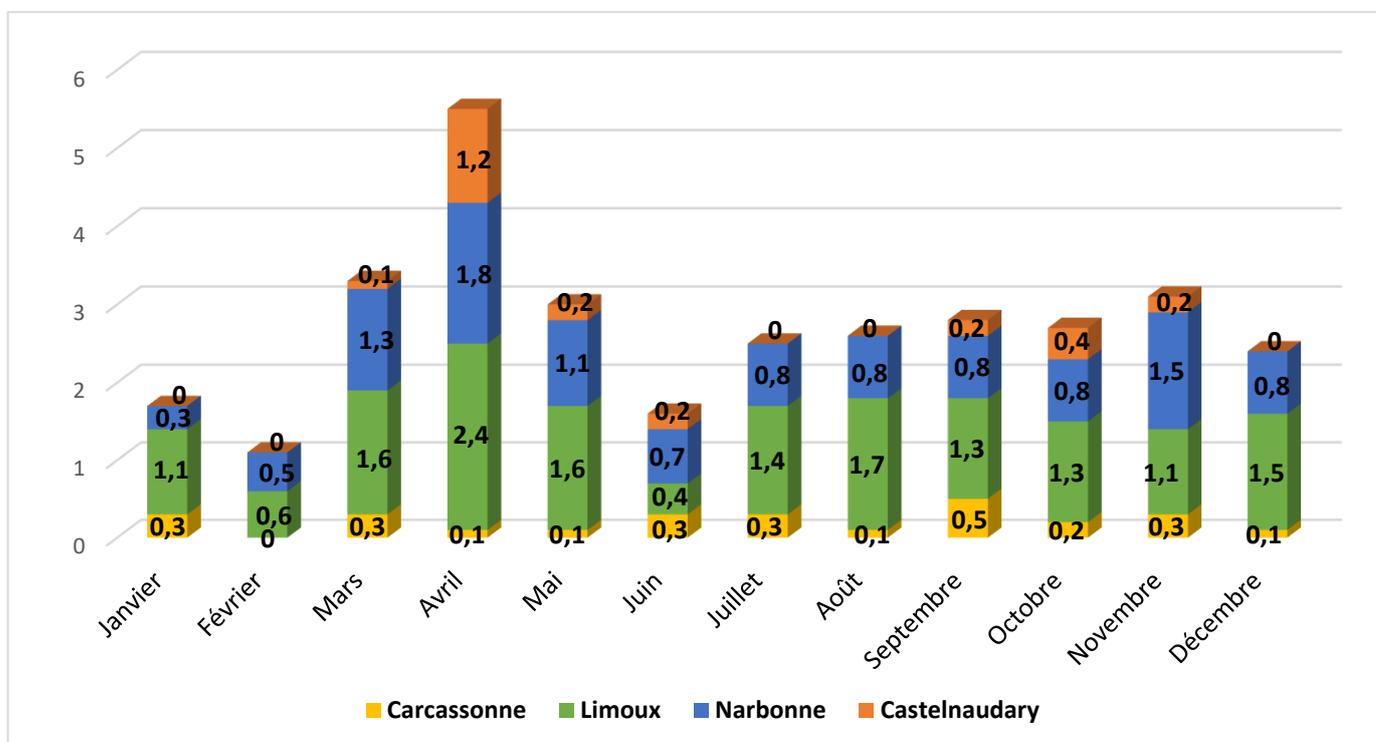
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES MISES A DISPOSITION DU 115 PAR STRUCTURE ET PAR MOIS



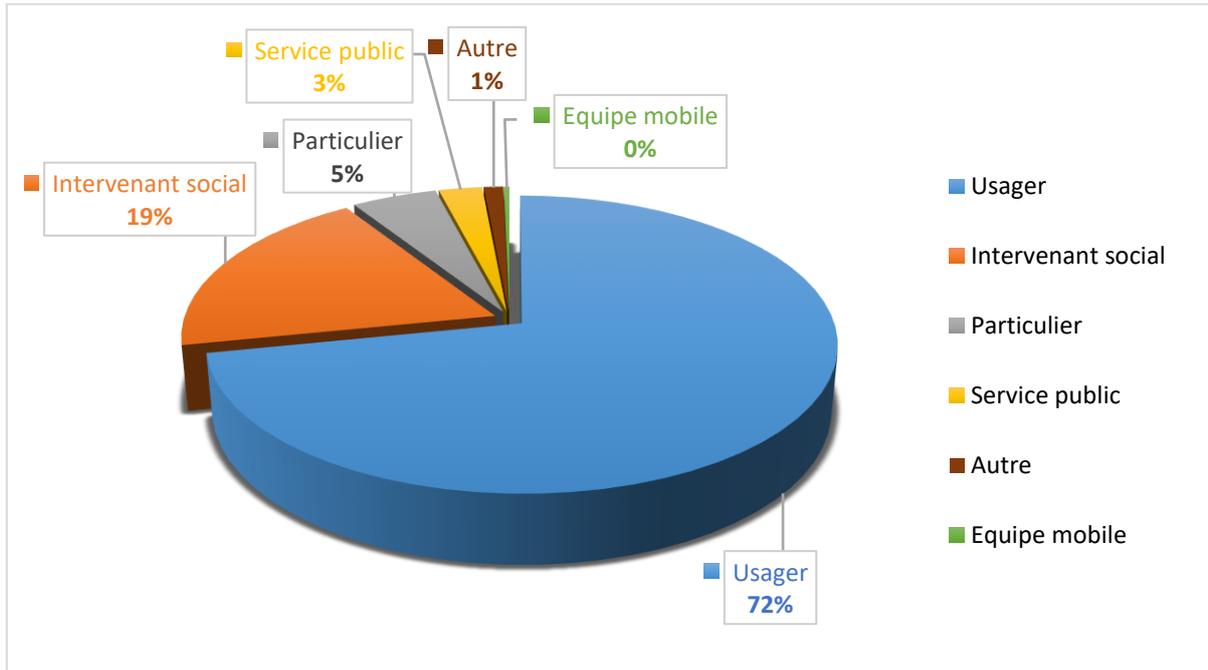
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES MISE A DISPOSITION DU 115 PAR SEXE ET PAR MOIS



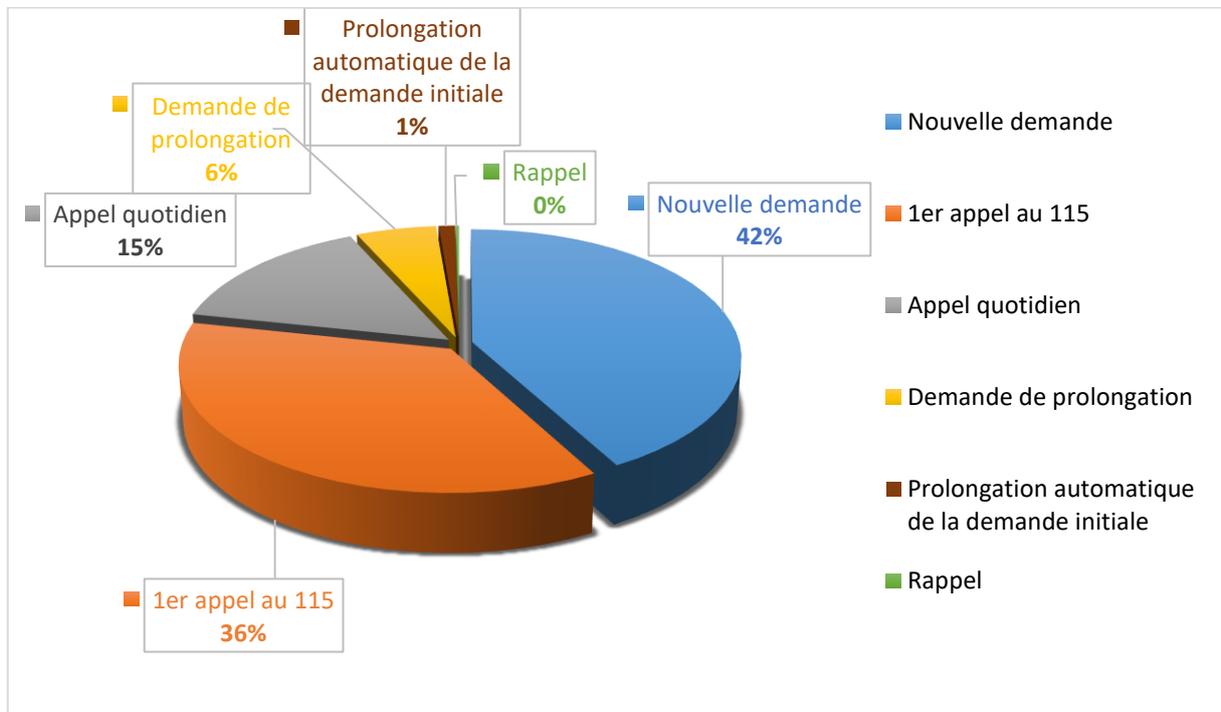
MOYENNE JOURNALIERE DU NOMBRE DE PLACES VACANTES PAR VILLE ET PAR MOIS



APPELANT (en %)



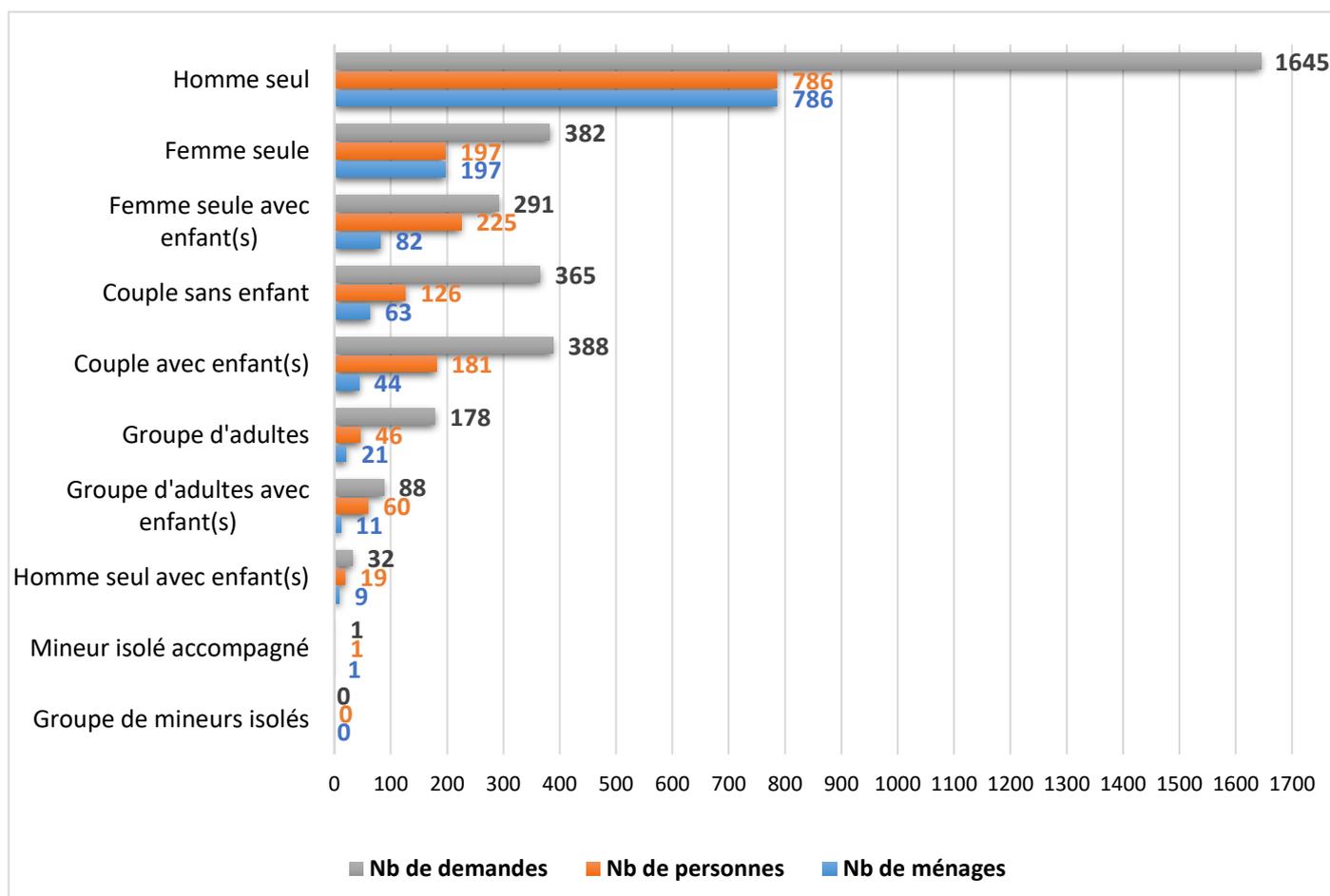
TYPE D'APPEL (en %)



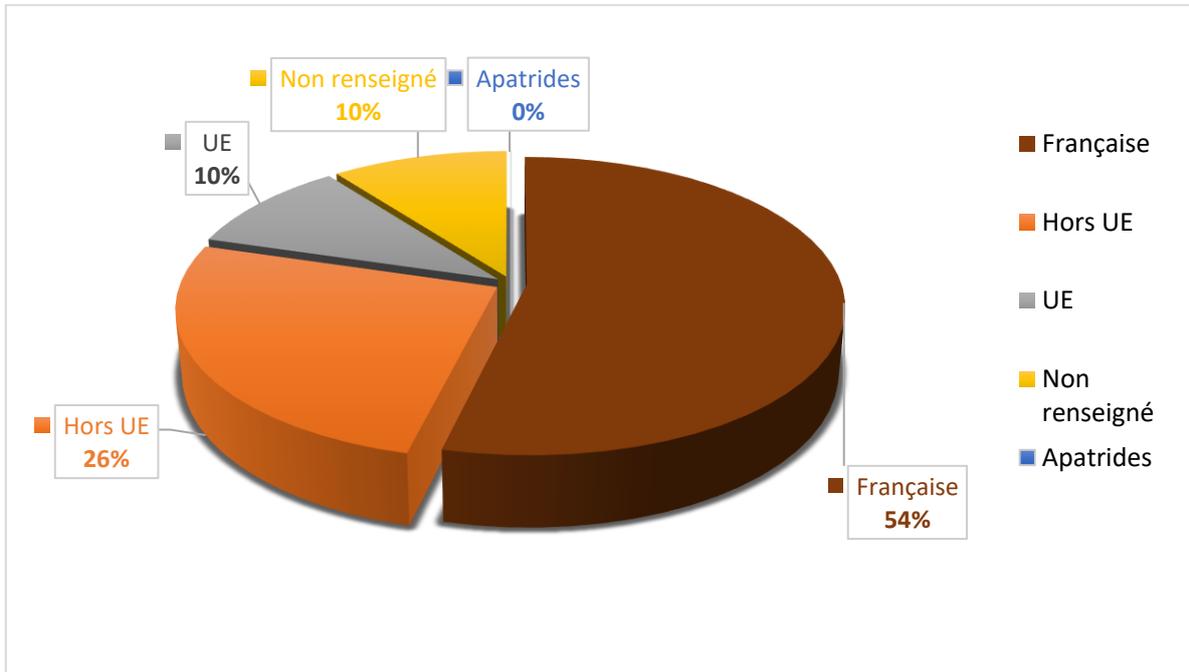
LIEU OU LA PERSONNE A DORMI LA VEILLE (en %)

Rue	41%
Hébergement par des tiers	17%
Hébergement mobile ou de fortune	9%
Information non renseignée	8%
Hôtel payé par le 115	7%
Domicile personnel	5%
Structure d'urgence	4%
Hôtel payé par le ménage	3%
Autre	2%
Domicile parental	1%
Hôpital général	1%
Hôtel payé par le conseil départemental	1%
Hôpital psychiatrique	1%

TYPLOGIE DES MENAGES

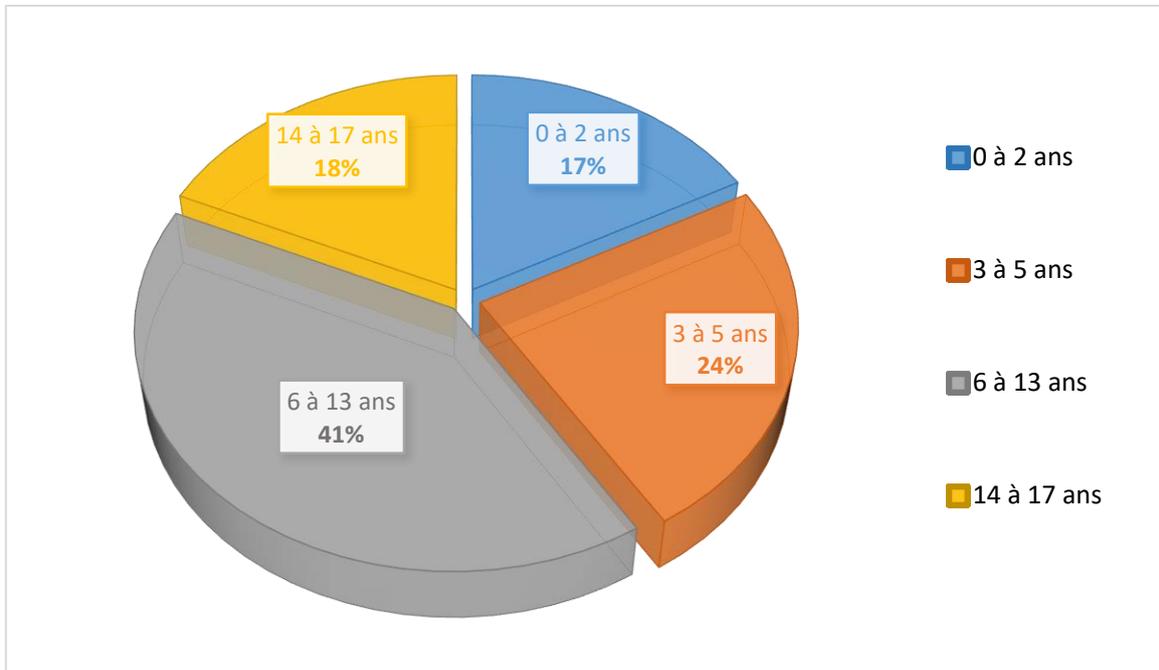


NATIONALITE (en %)



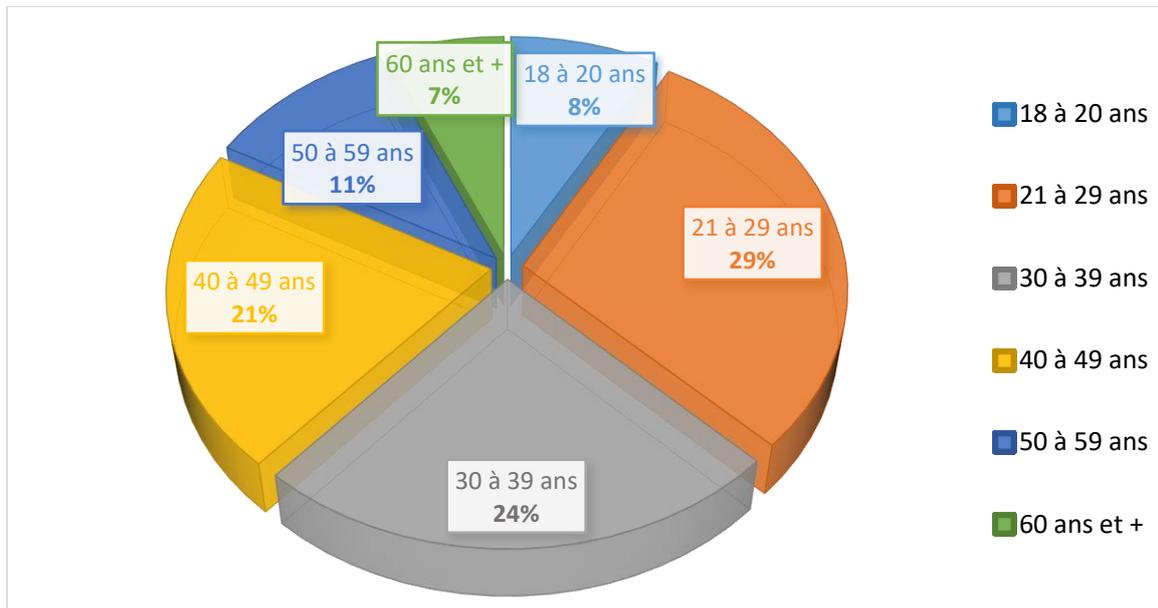
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : 275



ÂGE DES ADULTES (en %)

Total des adultes : 1 366



4.3.1 Réponses SIAO

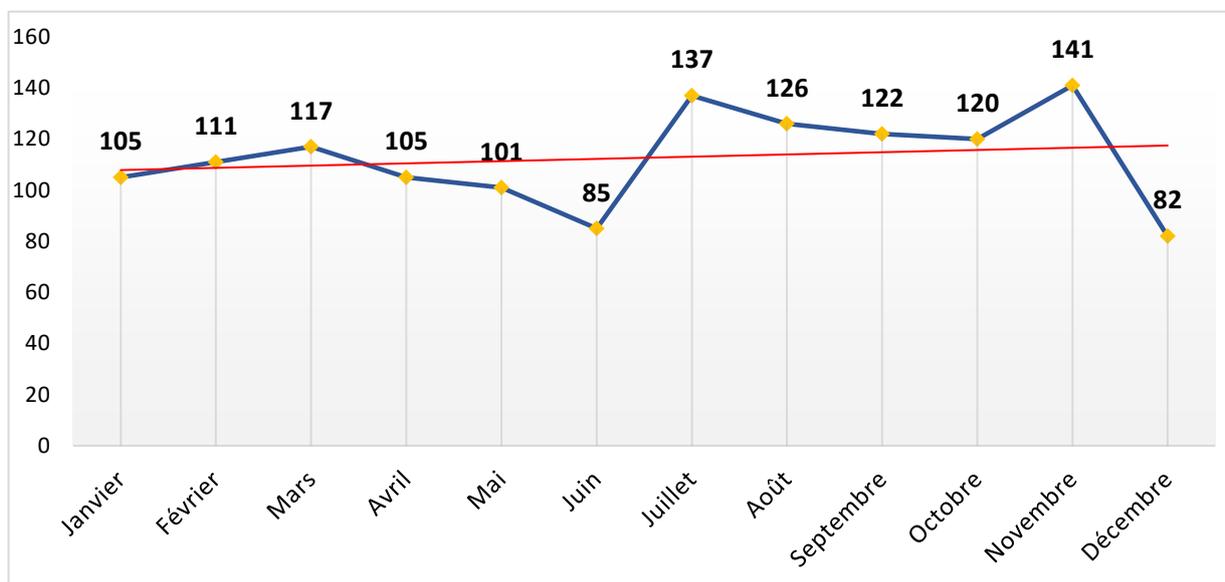
Chaque demande a reçu une réponse.

Soit environ **40% de réponses positives**, et **60% de réponses négatives** aux demandes d'hébergement traitées par le 115.

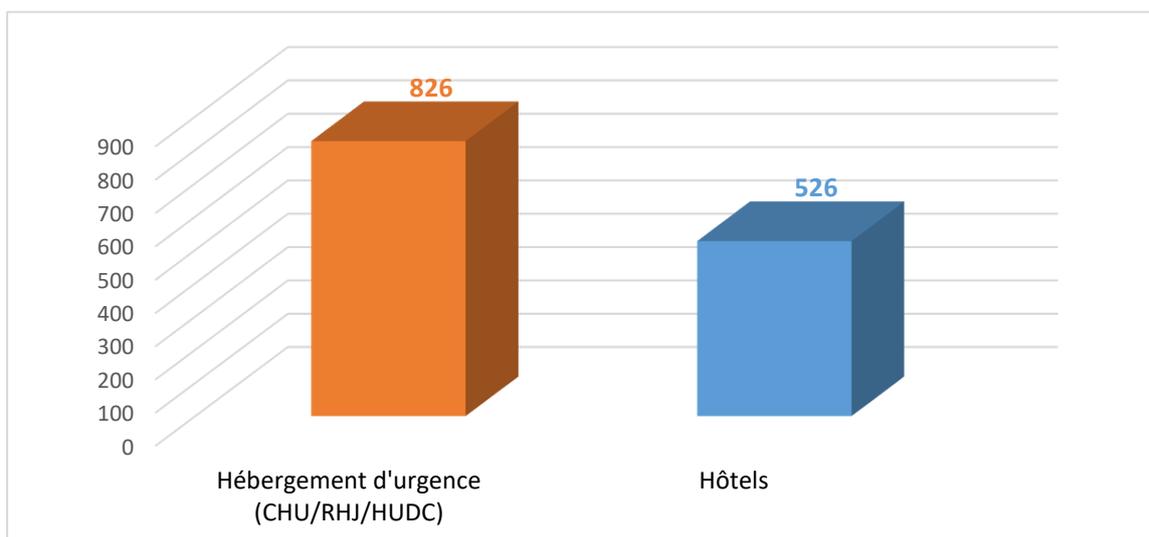
4.3.1.1 Analyses des réponses positives SIAO urgence-115

Nombre de réponses positives du 115 ayant entraîné une orientation vers une structure d'hébergement d'urgence : **1352** soit **681** ménages différents, représentant **935** personnes.

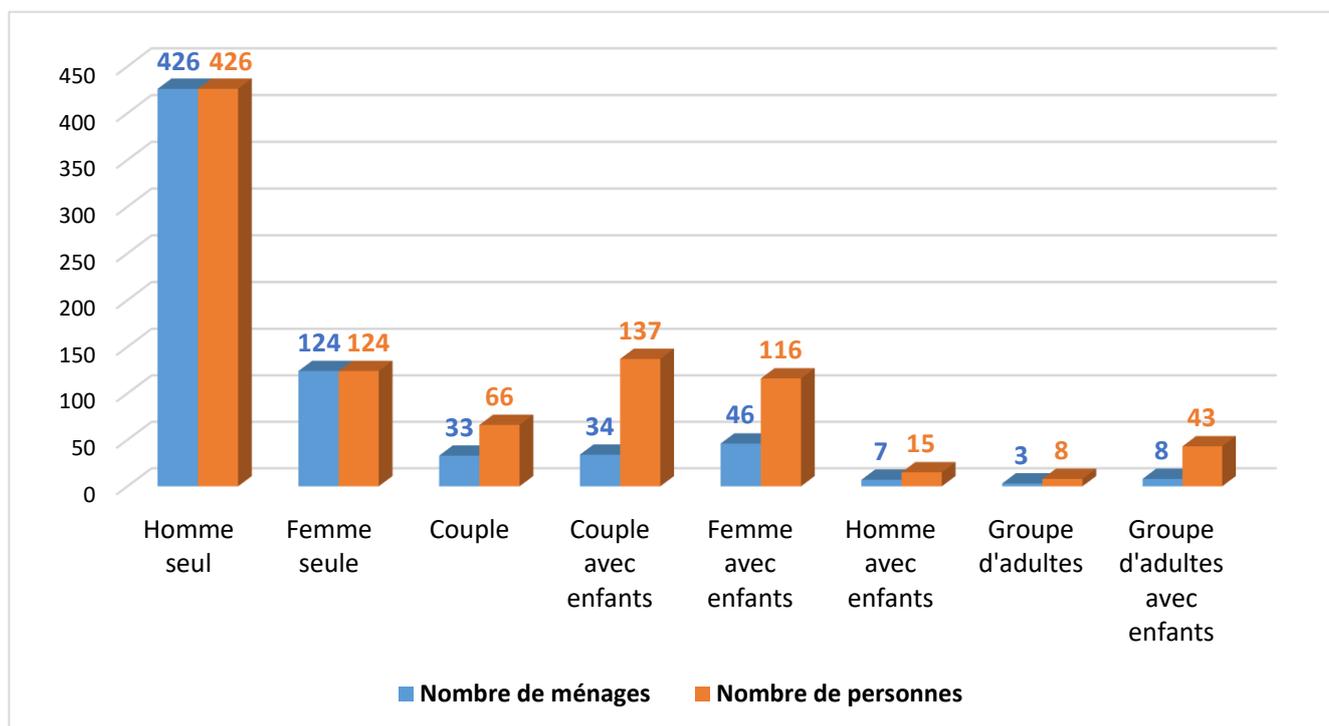
REPARTITION DES REPONSES POSITIVES DU 115 PAR MOIS



REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR TYPE D'HEBERGEMENT (en nombre de demandes)



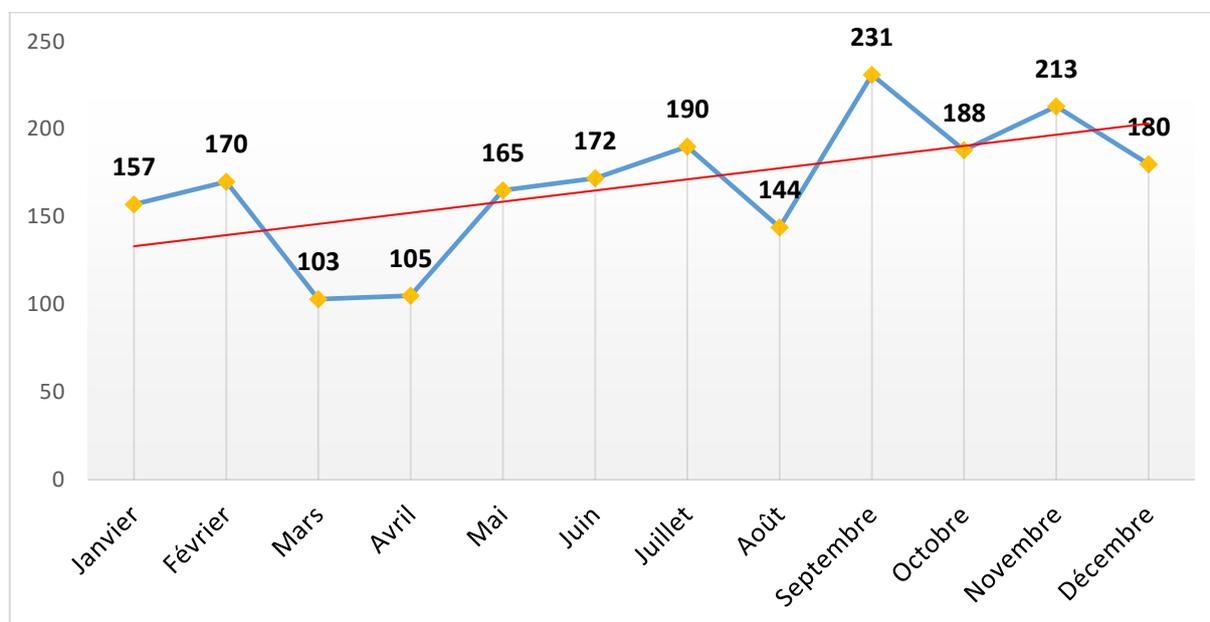
TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT RECUS UNE REPONSE POSITIVE



4.3.1.2 Analyses des réponses négatives SIAO urgence-115

Nombre de réponses négatives : 2018, représentant 761 ménages différents, soit 964 personnes.

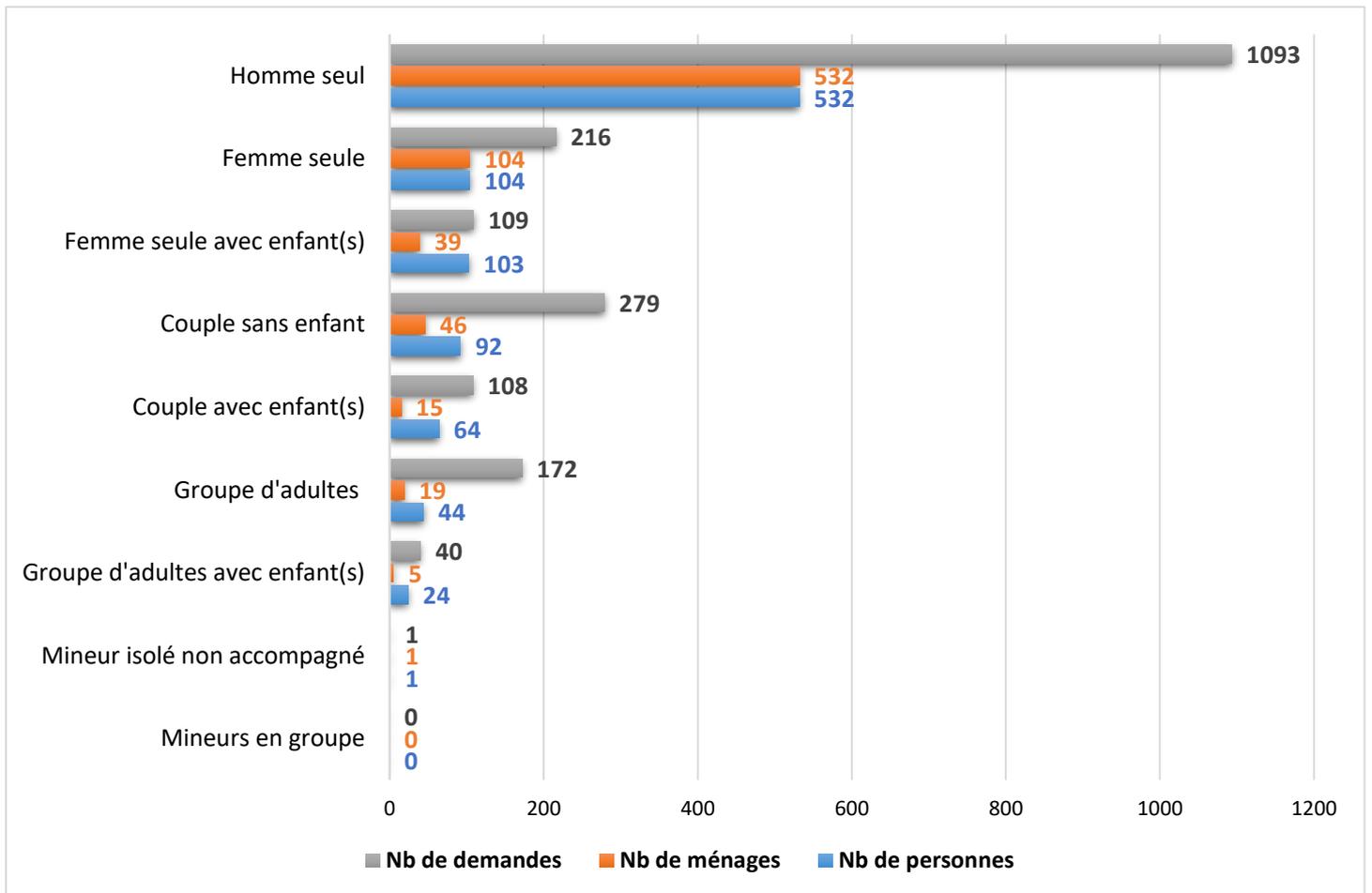
REPARTITION DES REPONSES NEGATIVES DU 115 PAR MOIS



MOTIFS DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Absence de places disponibles	53%
Absence de place compatible avec la composition familiale	16%
Refus de la proposition par l'utilisateur	8%
La personne s'est maintenue dans le logement	7%
Personne ne relevant pas du 115	5%
Autre motif	4%
Absence de moyen de transport	2%
Refus du 115 lié à la problématique du demandeur	2%
La personne a trouvé une autre solution	1%
Refus de la structure d'accueillir la personne	1%
Refus du 115 lié au comportement	1%
Statut administratif de la personne	1%

TYPOLOGIE DES MENAGES AYANT RECU UNE REPONSE NEGATIVE



4.4 Bilan de l'activité SIAO urgence-115 en 2015

En 2015, **2 733** demandes d'hébergement d'urgence avaient été recensées.

En 2016, le SIAO a centralisé **3 370** demandes d'hébergement d'urgence, représentant **1 214** ménages distincts, soit **1 641** personnes ; soit une augmentation d'environ **19% des demandes**.

Néanmoins si cette comparaison se fait, non pas sur les demandes, mais sur le nombre de personnes distinctes ou de ménages, cette augmentation ne se retrouve pas. Il y a 9% de ménages en moins concernés par une demande 115 entre 2015 et 2016. Nous pouvons donc en déduire que le nombre de ménages en demande d'hébergement d'urgence a légèrement diminué, mais que le nombre de demandes effectuées par un même ménage avant d'accéder à une place a, lui, augmenté.

- Répartition des demandes par mois : il y a en moyenne 281 demandes par mois, avec un pic sur le dernier semestre (319 demandes en moyennes sur les 4 derniers mois).
- Places vacantes urgence : En moyenne sur l'année 2016, il y a moins de 3 places disponibles par jour mises à disposition du 115 (30% de plus qu'en 2015) ; 50% sont des places dédiées aux hommes ; 20% aux femmes et 30% sont mixtes.

Sur l'ensemble des demandes, 36% émanaient de la ville de Narbonne, 35% de Carcassonne, 8% de Limoux, 2% Castelnaudary, 1% Lézignan-Corbières : 82% des demandes proviennent des 5 villes principales du département.

- Appel 115 : 72% des appels au 115 sont passés par l'utilisateur lui-même, rendu possible grâce à ce numéro gratuit sans interruption, et pour 19% par les partenaires sociaux du département.
- Lieu où le ménage a dormi la veille : Nous pouvons noter que seulement 24% des personnes étaient la veille en logement autonome ou hébergées par des tiers ou de la famille (ce qui représente toutefois 2 fois plus qu'en 2015). Et 76% des appelants la veille, n'avaient déjà aucune solution d'hébergement ou se trouvaient en hébergement précaire et/ou transitoire.
- Typologie des ménages : Environ 47% des ménages qui font appel au 115 sont des hommes seuls, 14% des femmes seules avec enfant(s), 12% des femmes seules, 11% des couples avec enfant(s). Les enfants représentent 20% des personnes concernées par une demande 115.
- Age des demandeurs : 40% des enfants sont compris dans la tranche « 6 à 13 ans » ; pour les adultes 3 tranches quasi identique d'environ entre 20 et 30% (21 à 29 ans ; 30 à 39 ans ; 40 à 49 ans).

- Le 115 a fait la demande en 2016 de 24 interventions Croix Rouge : 22 pour des demandes alimentaires/vestimentaires ; 2 pour des demandes de transport vers des CHU.
- Réponses SIAO urgence-115 : La répartition des réponses est pour 40% d'attribution et 60% de refus.

- **Attributions** : 39% des attributions ont été faites via une prise en charge hôtel. La part des demandes dirigées vers ce dispositif de mise à l'abri en 2016 est très importante, tout comme en 2015 où les mises à l'hôtel représentaient 42% des attributions.
- **Réponses négatives** : Il est constaté une hausse des réponses négatives lors du dernier trimestre, correspondant également à une hausse des demandes. Environ 69% des refus sont occasionnés par manque de places disponibles ou compatibles avec la composition du ménage, comme l'an passé.

55% des réponses négatives ont été attribuées à des hommes seuls (en 2015 73%). Inversement le taux de femmes seules et femmes avec enfants a augmenté.

NB : Concernant les données SIAO urgence-115, l'ensemble de ces chiffres ont été extraits via le logiciel ProGdis. La notion de « double compte » représente une part des personnes et ménages recensés (mais à ce jour il n'est pas possible de distinguer et différencier les personnes ayant eu des réponses positives et également négatives ; ces situations seront donc enregistrées dans les deux catégories).

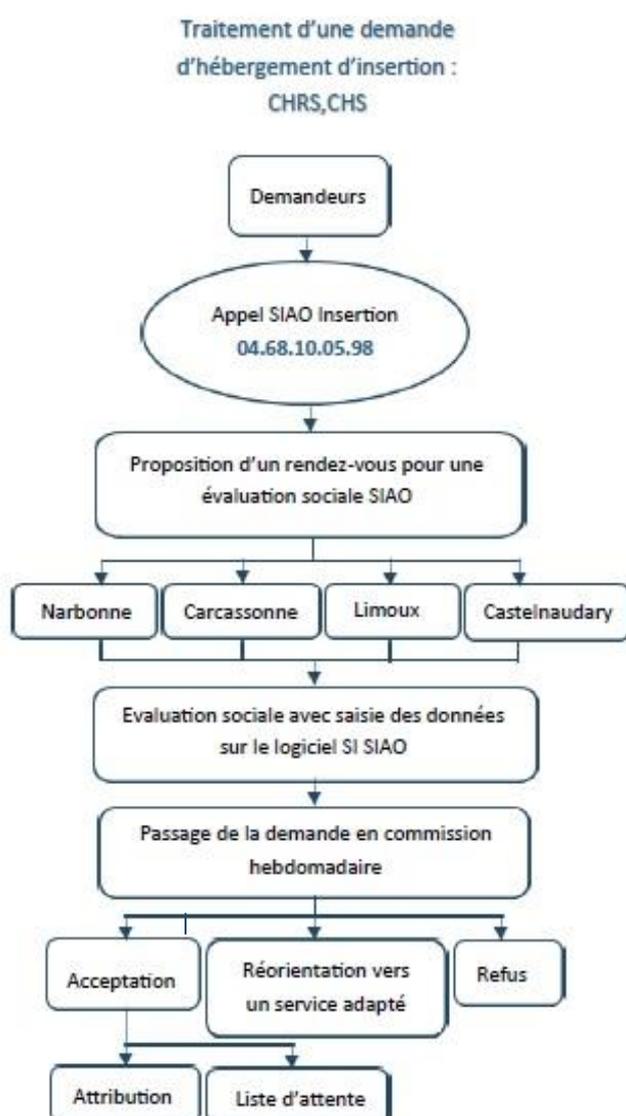
SIAO HEBERGEMENT

5. SIAO hébergement

Le SIAO hébergement existe depuis 2011 dans l'Aude, et centralise l'ensemble des demandes d'hébergement en CHRS et CHS.

Le SIAO hébergement s'articule autour d'une plateforme téléphonique pour les demandes du département, qui effectue un entretien sommaire puis oriente le demandeur sur la permanence SIAO la plus proche, afin d'instruire la demande grâce à un entretien d'évaluation. Les demandes hors département sont reçues par mail sur la boîte mail SIAO, grâce au formulaire de demande unique.

5.1 Traitement d'une demande SIAO hébergement



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Permanences des évaluations SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil (19 place Joseph Poux)

Entretien le vendredi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (272 av. du Général Leclerc)

Narbonne : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil (av. de Gruissan)

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (9 bd Maréchal Joffre)

Castelnaudary : Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF (62 av. Monseigneur Delangle)

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil (Impasse André Chénier)

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation), des informations complémentaires peuvent être demandées (avec autorisation du demandeur) aux partenaires référents.

Les travailleurs sociaux des permanences SIAO sont du personnel éducatif mis à disposition par AUA et l'ADAFF, et jouent un rôle prépondérant dans le fonctionnement du SIAO hébergement, ils accueillent, conduisent un entretien d'évaluation de la situation du demandeur, écoutent, enregistrent sur le logiciel ProGDis 115 SIAO et orientent les demandes en fonction des besoins et de l'attente de la personne. La décision de la commission est basée sur les écrits consécutifs à l'entretien d'évaluation, les documents annexes apportés par les partenaires, ainsi que sur la préconisation d'orientation du travailleur social.

5.2 Commission SIAO hébergement

La commission SIAO hébergement se réunit une fois par semaine

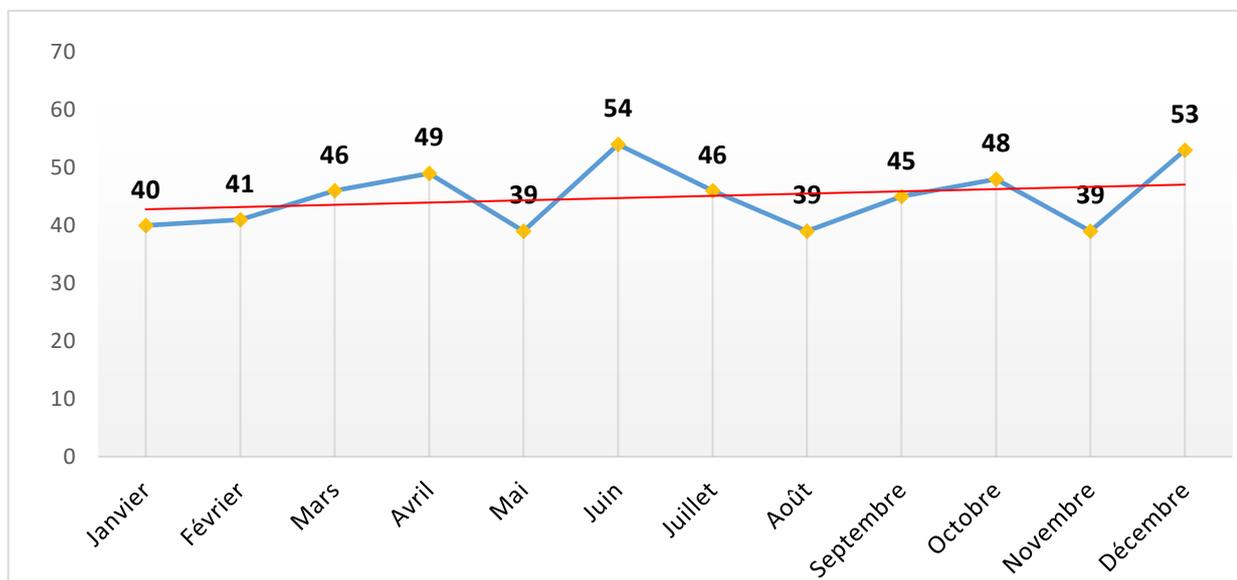
- Membres : Sont présents l'ensemble des représentants des dispositifs de l'hébergement : CHRS et CHS ; ainsi que le DDCSPP, et le SIAO. Lors de situations particulières, peuvent être invités les référents sociaux des personnes en demande, afin d'échanger plus en détails.
- Nombres : 52 commissions en 2016.
- Missions : La commission se réunit tous les jeudis après-midi. Elle permet l'étude de l'ensemble des demandes formulées lors des permanences ainsi que celles réceptionnées directement par le SIAO correspondant à de l'hébergement avec accompagnement éducatif. Un état des lieux des hébergements vacants est fait par chaque structure en amont, permettant des attributions lors de la commission.
- Décisions : Pour chaque demande la commission émet un avis, qu'il soit positif (attribution ou liste d'attente), refus, ou annulation de la demande (sur demande de la personne, ou classée sans suite car la personne ne s'est pas manifestée depuis au moins 15 jours).
- Parcours d'une demande acceptée : Si nécessaire, la commission peut aussi réorienter la demande sur des dispositifs qui lui semblent plus adaptés à la situation (autre volet du SIAO, autres structures...). Pour que la situation soit maintenue et réétudiée à chaque commission il est nécessaire que la personne ou, en cas d'impossibilité, le travailleur social référent, appelle ou envoie un mail au SIAO après chaque commission pour en connaître la décision et maintenir la demande. À la suite de la 3^{ème} commission sans nouvelles du demandeur, la demande est classée annulée « sans suite ».

De même, suite à l'attribution d'une place d'hébergement d'insertion, sans réponse de la personne, la place continuera à lui être réservée le temps d'une commission supplémentaire, puis, en l'absence de réponse, sera réattribuée lors de la commission suivante.

5.3 Données de l'observatoire SIAO hébergement

Le SIAO a reçu **539 demandes**, représentant **478 ménages** différents, soit **771 personnes**.

REPARTITION DES DEMANDES PAR MOIS

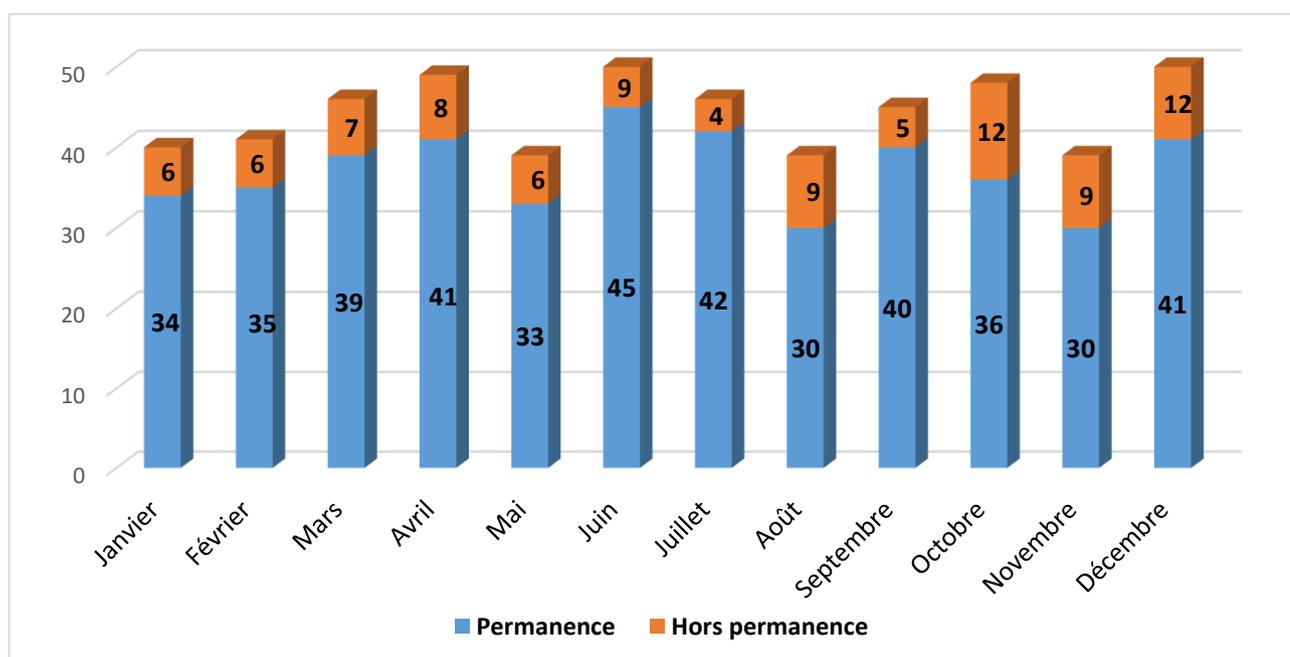


PROVENANCE DE LA DEMANDE

Permanence/ hors permanence

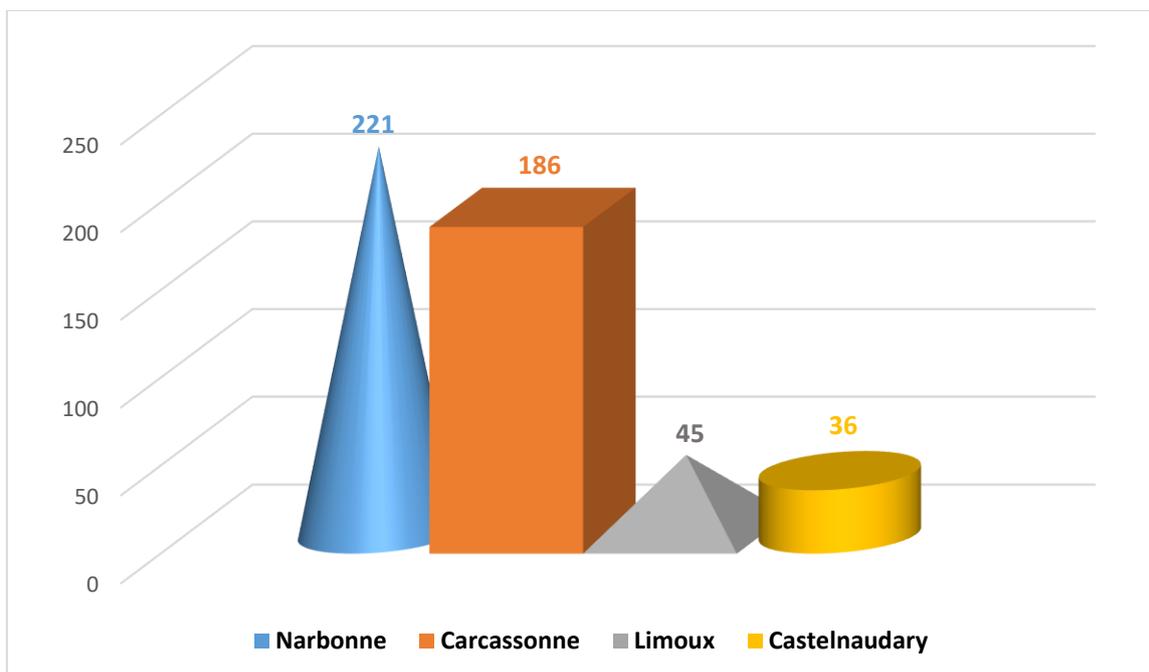
Total des demandes enregistrées via les permanences SIAO : **446**

Total des demandes enregistrées hors permanences (réexamen, hors département, ...) : **93**



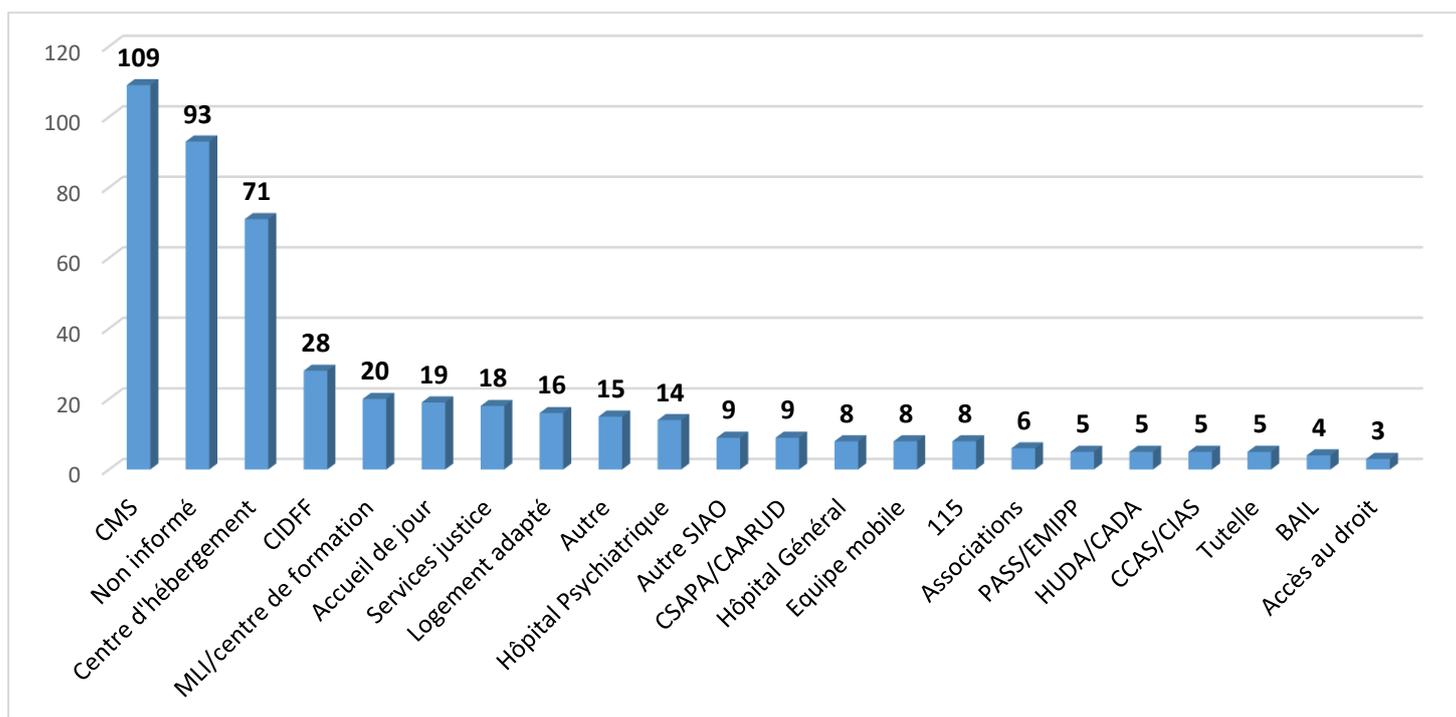
REPARTITION DES PERMANENCES SIAO PAR VILLES

Total de permanences programmées : 488



Une demande peut être inscrite sur plusieurs permanences SIAO (report d'entretien, nécessité de compléments d'informations donc nouvel entretien, ...).

SERVICES ORIENTEUR DE LA DEMANDE AU SIAO (en nombre de ménage)

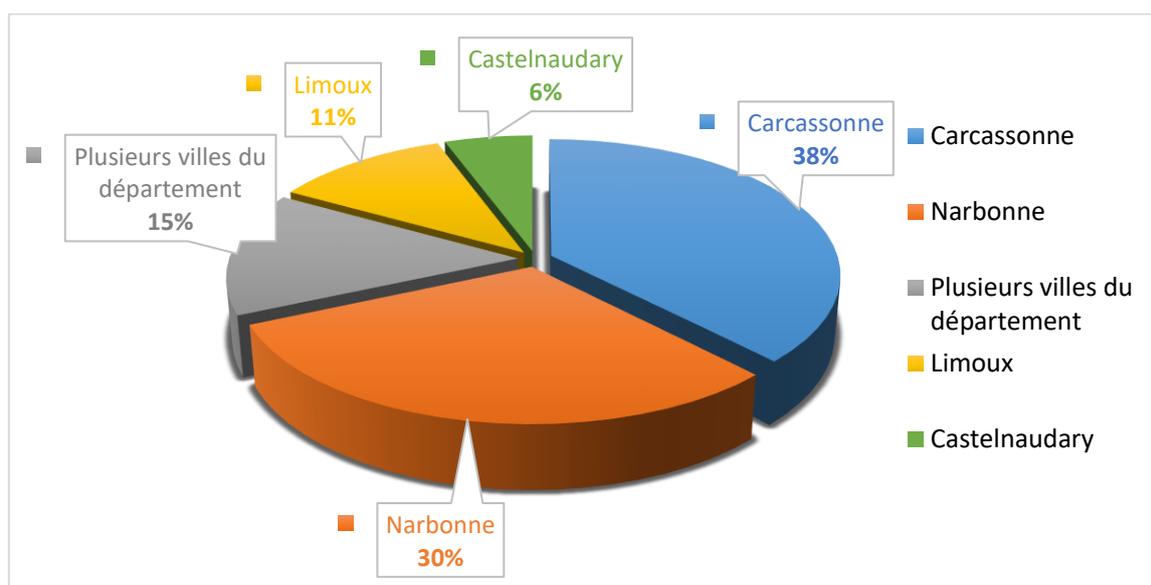


NOMBRE DE DISPONIBILITES CHRS/CHS EN COMMISSION EN 2016 PAR VILLES

Villes	Typologie	Places disponibles	TOTAL PAR VILLES
Carcassonne	Collectif	90	187
	Studio	21	
	T1	3	
	T2	36	
	T3	21	
	T4	2	
	CHS	14	
Narbonne	Studio	7	35
	Cohabitation	1	
	T1	0	
	T2	11	
	T3	15	
	T4	1	
Limoux	Studio	18	21
	T1	0	
	T2	3	
Castelnaudary	Studio	2	37
	T1	7	
	T2	15	
	T3	13	
	T4	0	
TOTAL PLACES DISPONIBLES			280

NB : Si un logement reste vacant et est mis à disposition sur par exemple 3 commissions ; la disponibilité est comptée 3 fois.

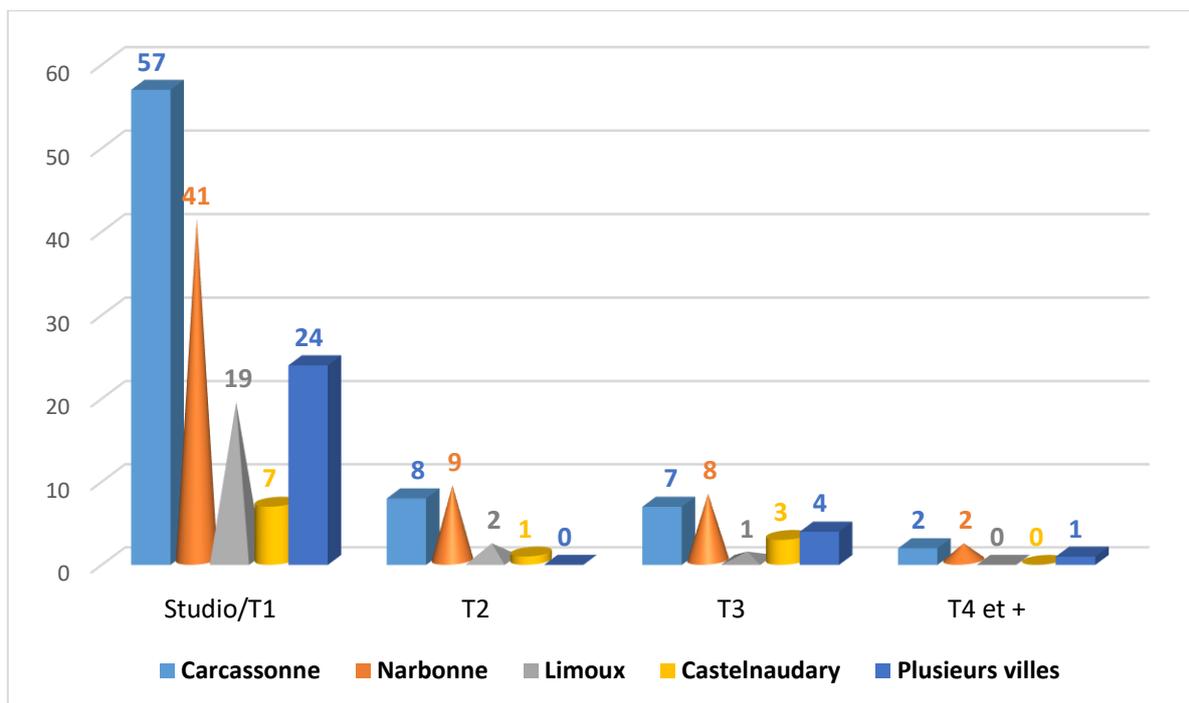
ZONE GEOGRAPHIQUE DEMANDEE PAR LE MENAGE



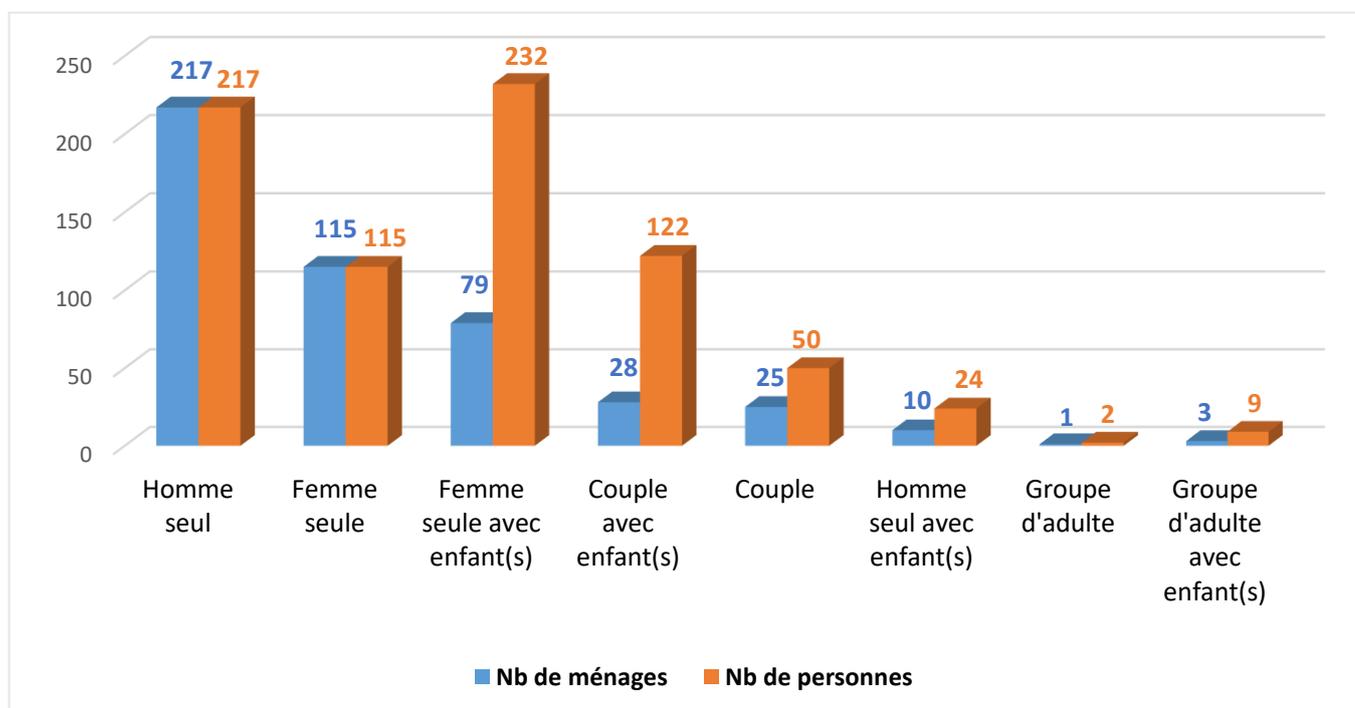
Pourcentages comptabilisés sur le nombre de demandes enregistrées et validées comme pouvant relever d'un dispositif d'hébergement d'insertion (les demandes refusées car ne correspondent pas au dispositif, réorientées, et les personnes qui ne se sont pas présentées à l'entretien ne sont pas intégrées à ces données). Calcul basé sur 196 ménages.

TYPOLOGIE DE LOGEMENT ENVISAGEE PAR LE MENAGE PAR VILLES

Nombre de ménages concernés : 196

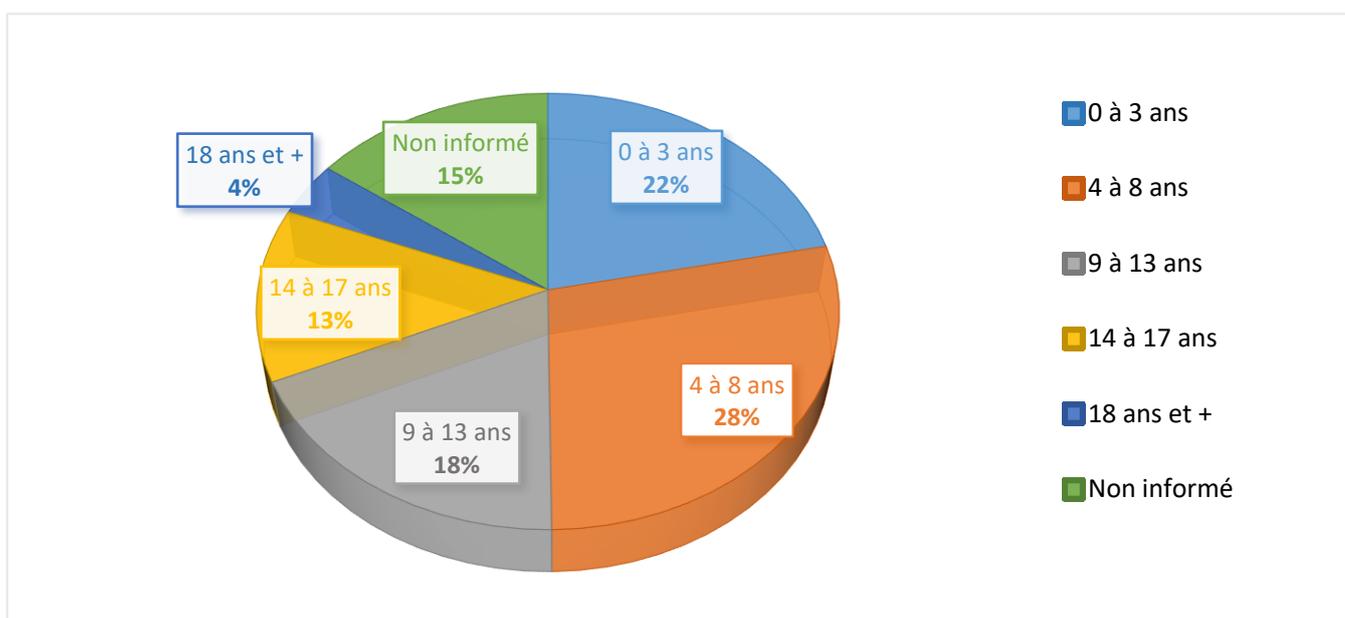


TYPLOGIE DES MENAGES



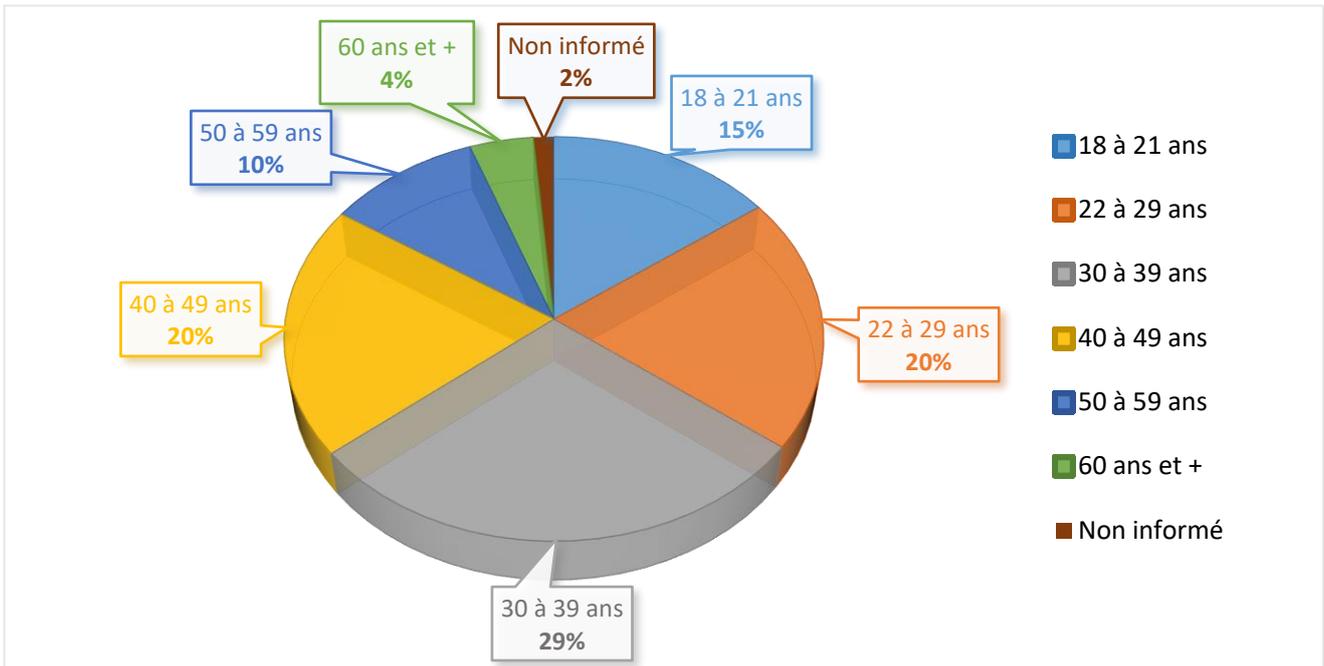
ÂGE DES ENFANTS (en %)

Total des enfants : 249

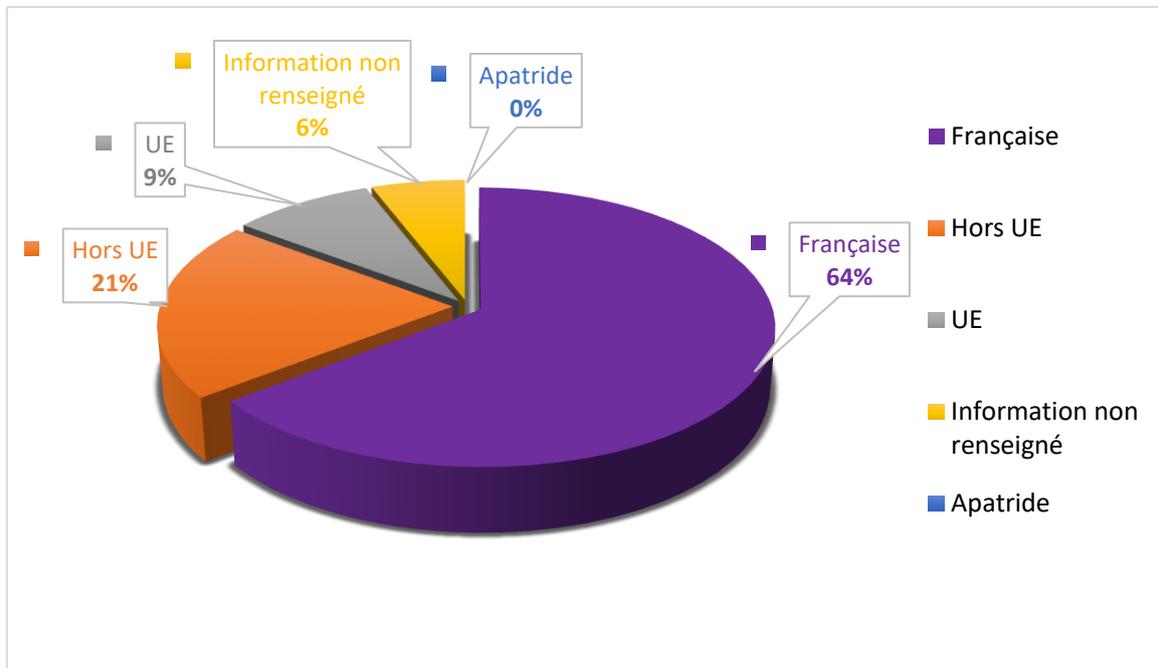


ÂGE DES ADULTES (en %)

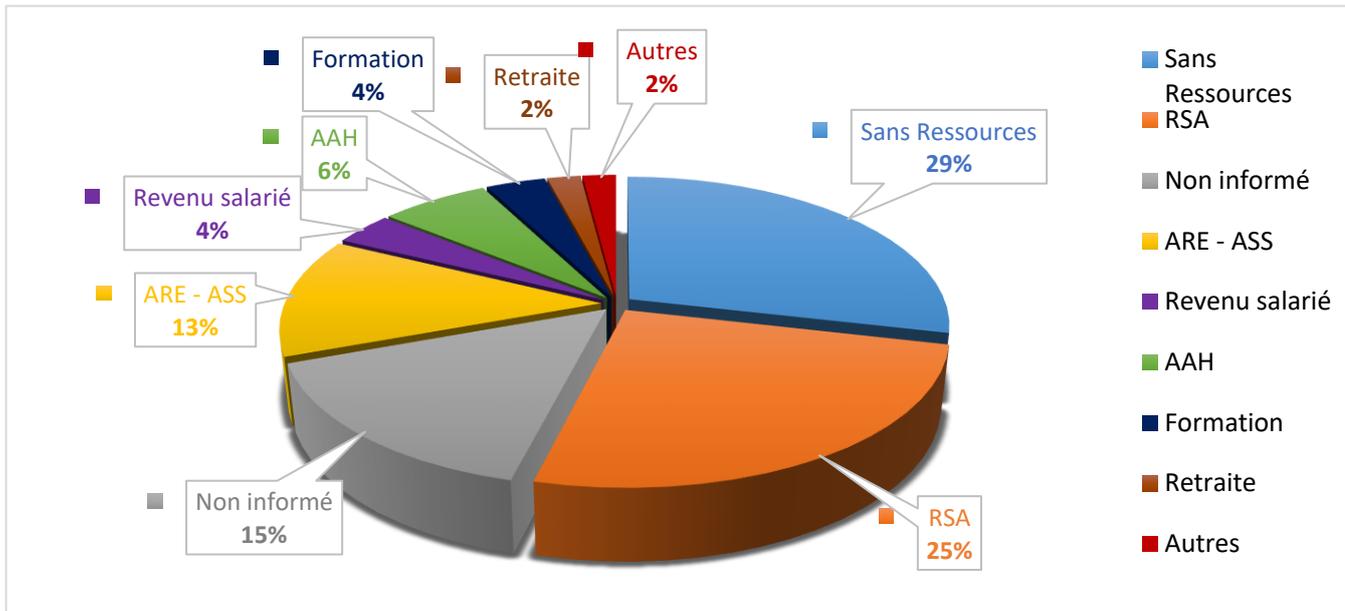
Total des adultes : 522



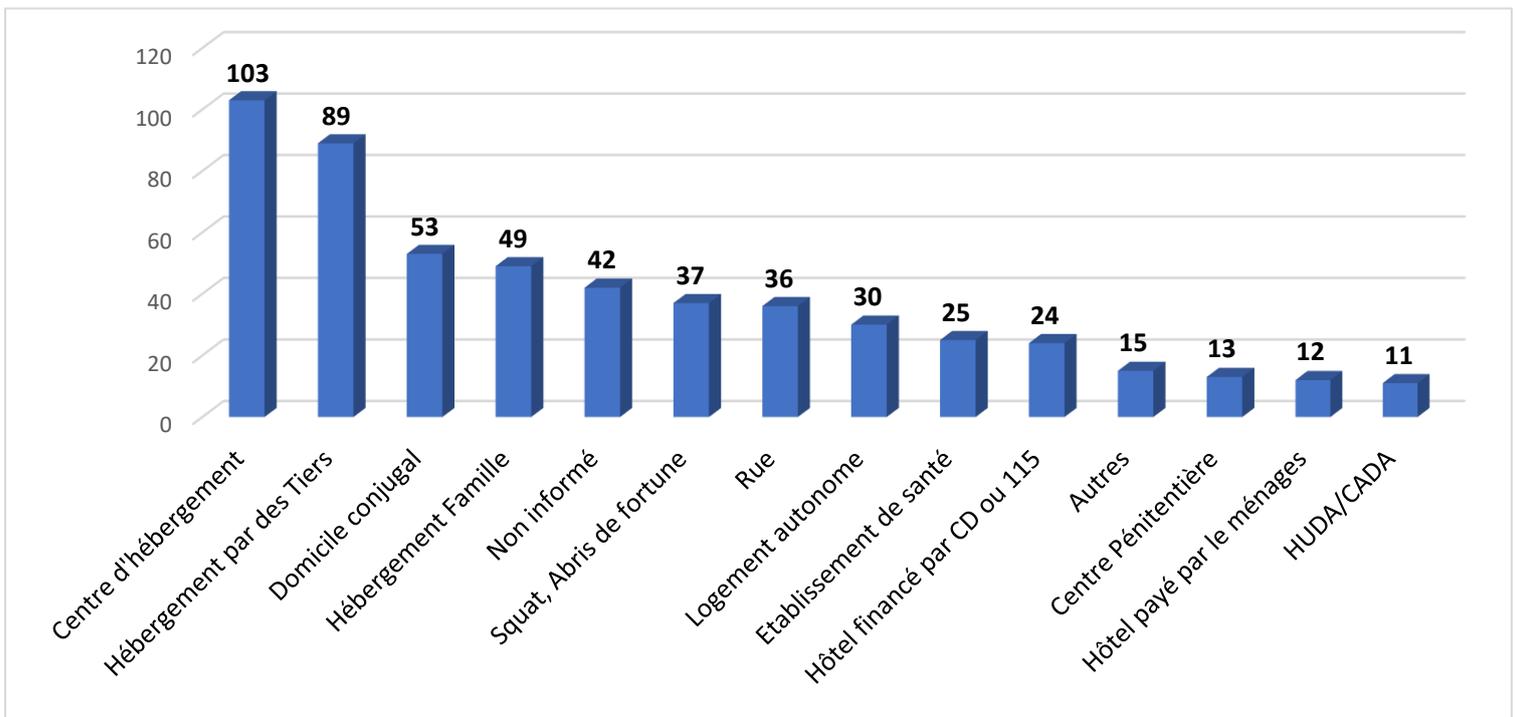
NATIONALITE (en %)



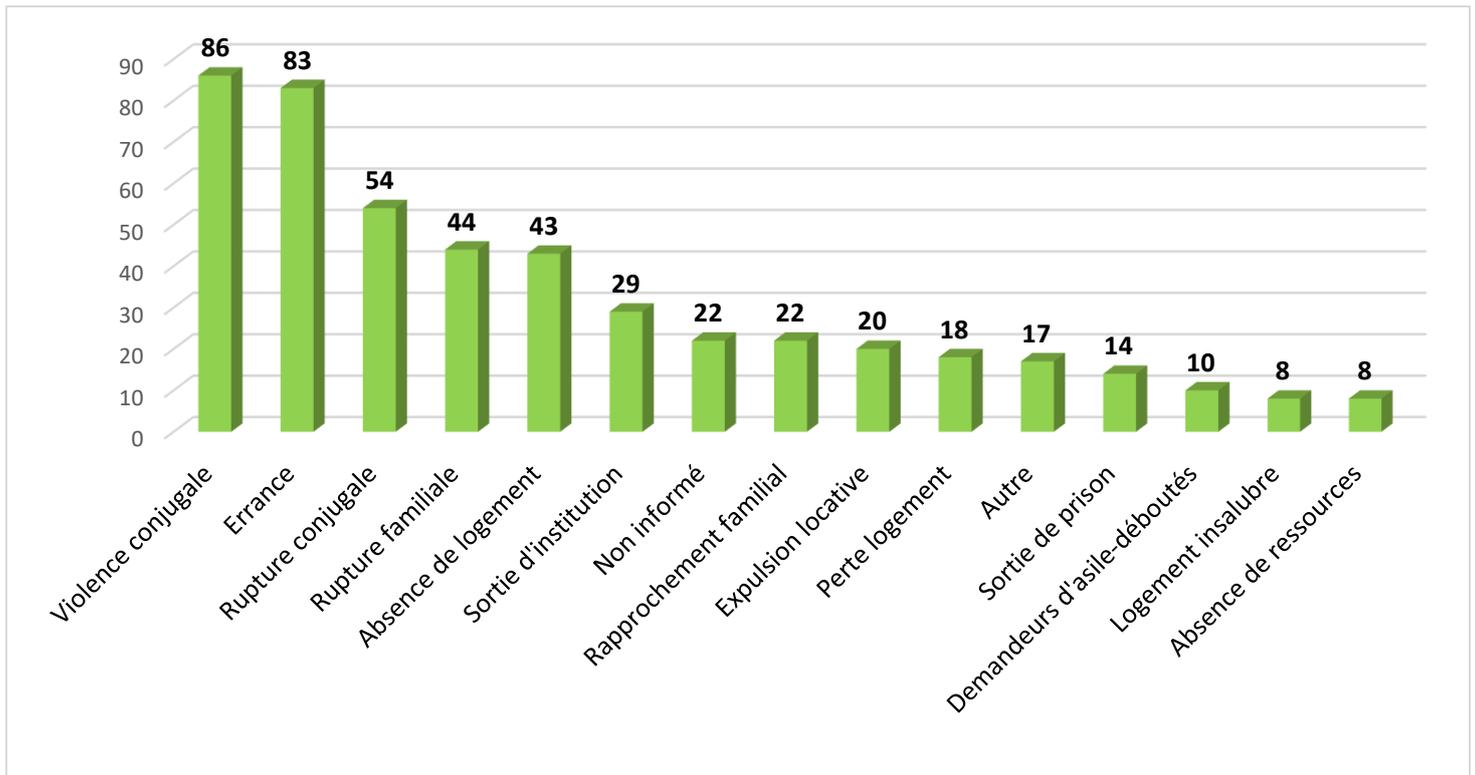
RESSOURCES (au moment de la demande, en %)



SITUATION RESIDENTIELLE A L'INSTRUCTION DE LA DEMANDE



RAISON PRINCIPALE DE LA DEMANDE AU SIAO (en nombre de ménage)



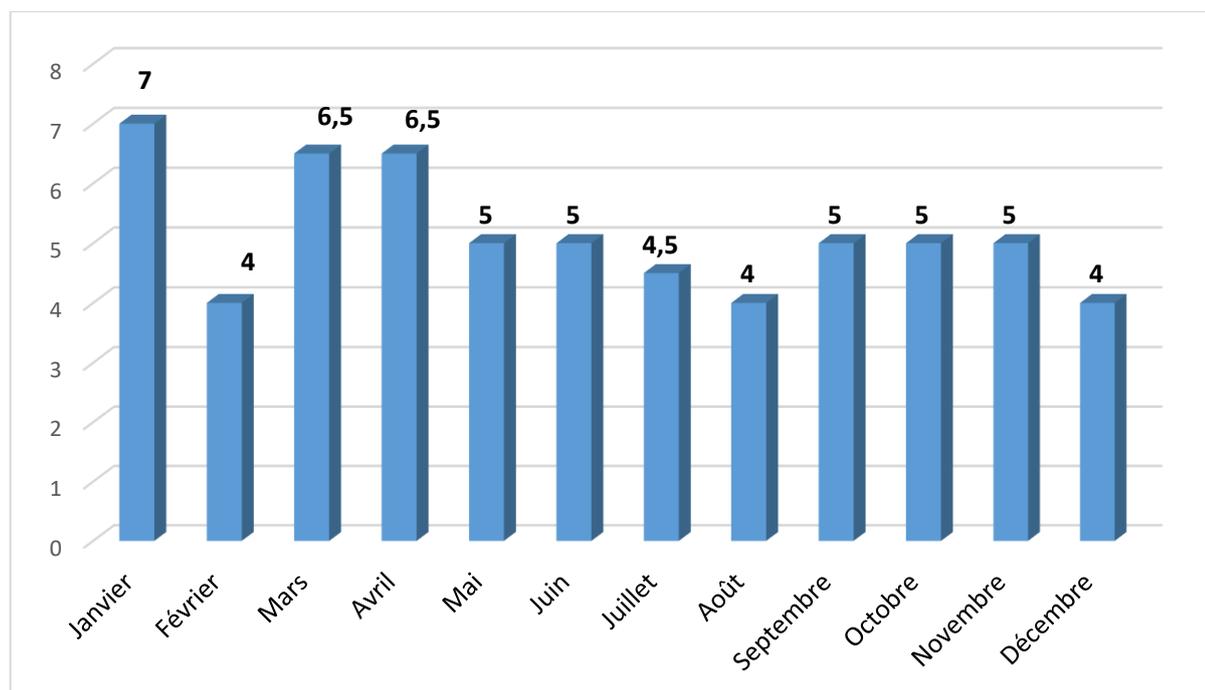
Etat de la demande

Nombre de demandes non présentées en commission SIAO hébergement avant le 31 décembre 2016 : **1**

Nombre de demandes toujours en cours au 31 décembre 2016 : **15**

DUREE MOYENNE ENTRE L'APPEL ET L'ENTRETIEN D'EVALUATION SIAO (en jour)

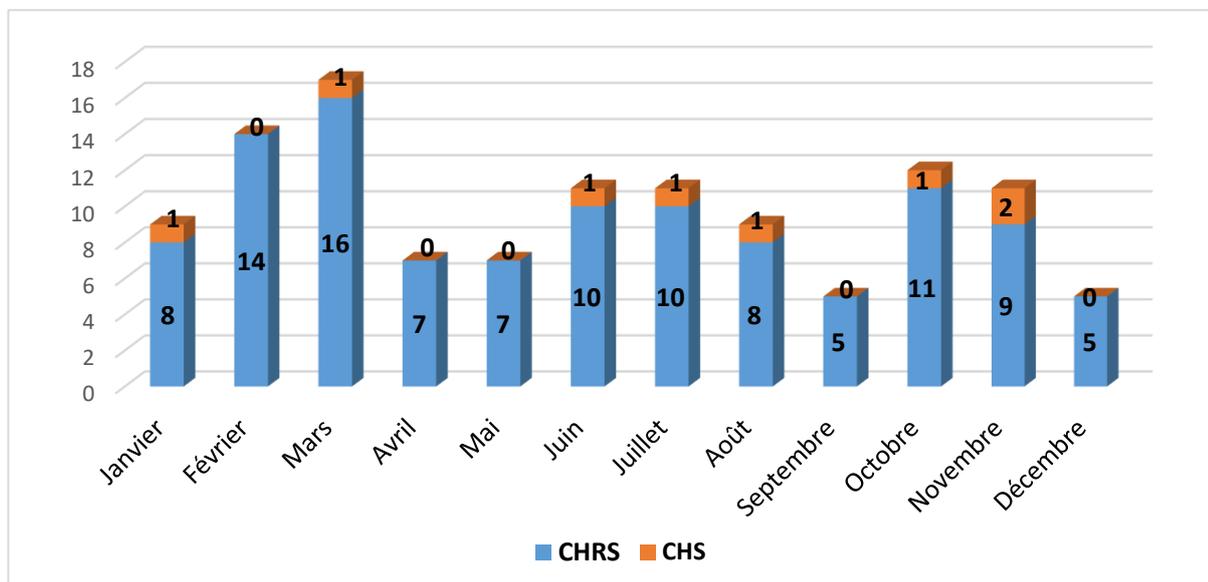
Durée moyenne d'attente entre l'appel et l'entretien SIAO : **5 jours**



Attribution; total : 121

REPARTITION DES ATTRIBUTIONS PAR MOIS

Nombre d'attributions ayant occasionné une entrée effective en hébergement d'insertion : **94**

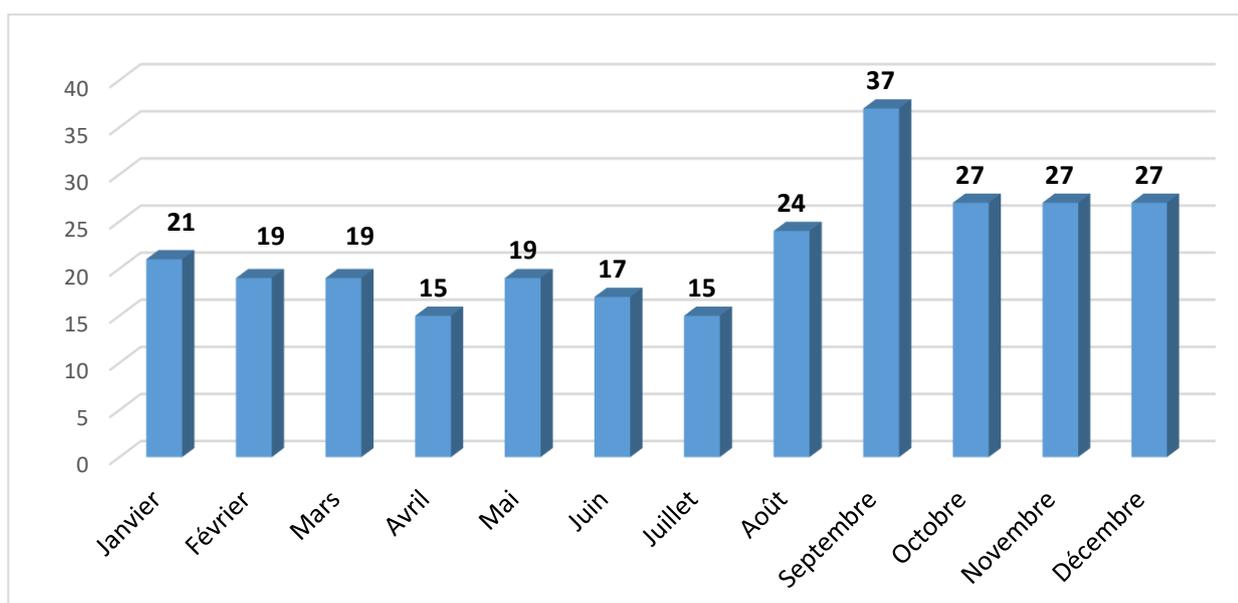


78% des attributions ont donc débouché sur une entrée effective en structure d'hébergement. Les 27 demandes qui n'ont pas abouti, correspondent pour 41% à des propositions refusées par les ménages annulant leur demande ; 30% de demandes classées sans suite ; 22% ont trouvé une autre solution ou un logement ; 4% par refus de la structure d'accueillir la personne ; 4% car la personne nécessite encore des soins.

DUREE MOYENNE D'UNE DEMANDE ENTRE L'APPEL ET LA DECISION D'ATTRIBUTION

(en jour)

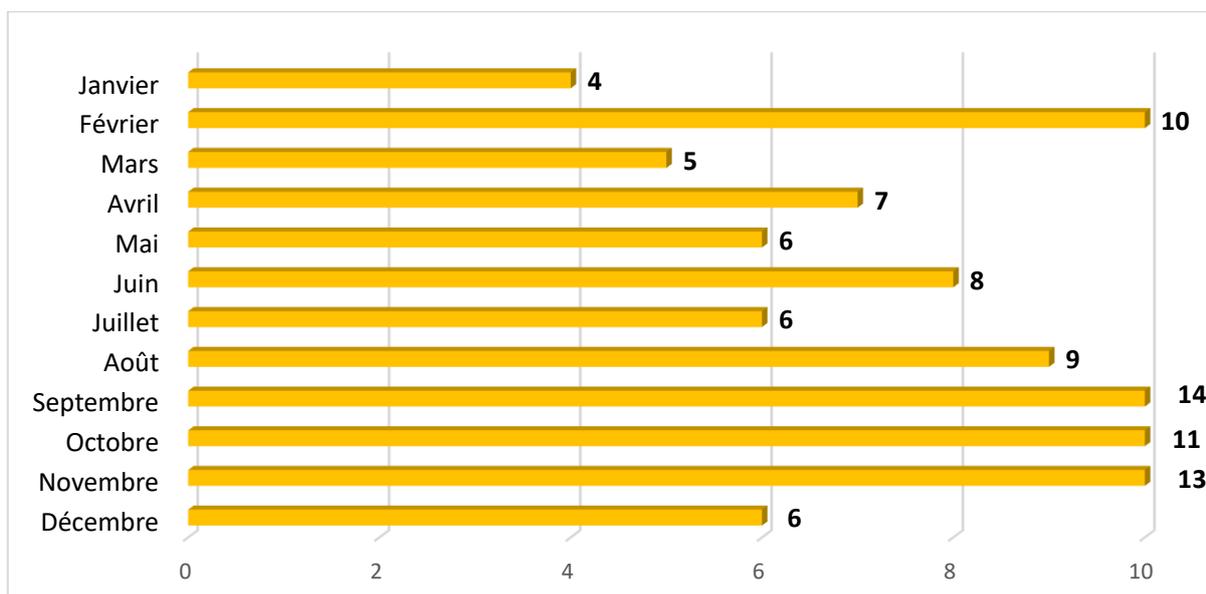
Durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution : **22 jours**



Explication : exemple -> Les ménages s'étant vu attribués un hébergement en août 2016 ont attendu en moyenne 24 jours depuis leur appel au SIAO.

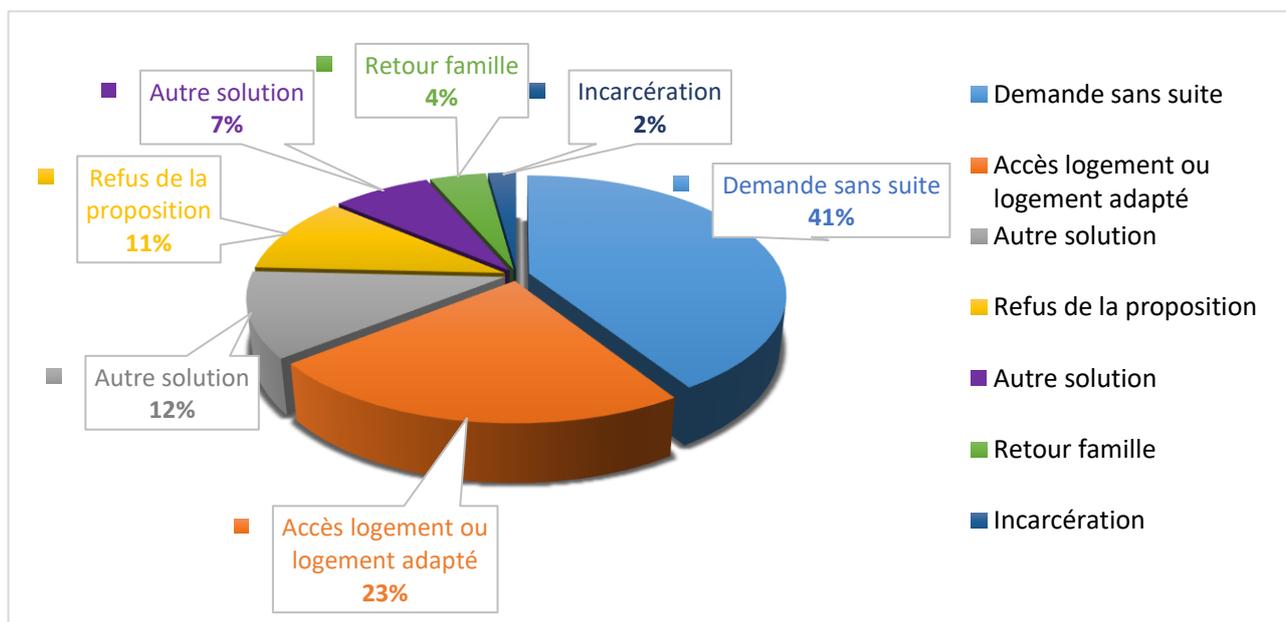
Demande annulée ; total : : 99 (dont 27 déjà comptabilisées dans les attributions)

NOMBRE DE DEMANDES ANNULEES PAR MOIS



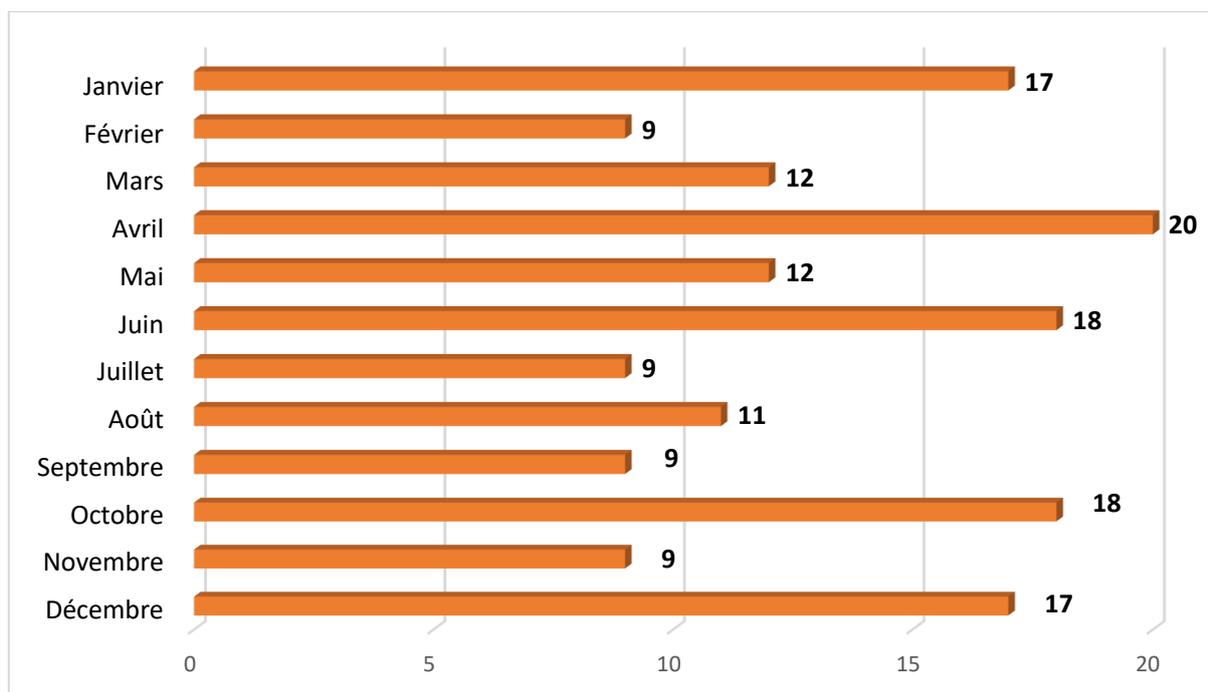
Explication : 27 annulations sont survenues à la suite d'une attribution de la commission.

MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE PAR LE SIAO (en %)



Demande refusée ; total : 161

NOMBRE DE DEMANDES REFUSEES PAR MOIS



MOTIF DES REPONSES NEGATIVES (en %)

Demande de logement	29 %
Orientation vers un autre dispositif (RHJ, centre parental, ...)	17 %
Demande dans le département non justifiée	13 %
Problème administratif	11 %
Pas de demande d'hébergement + accompagnement	11 %
Absence de place ou compatible avec le ménage	8 %
La personne ayant encore besoin de soins	7 %
Demande trop anticipée dans le temps	3 %
Autre	1 %

Demande téléphonique non instruite, car la personne n'est pas venue à l'entretien SIAO ; total : 116

Demande orientée vers la commission logement adapté ; total : 53

Pour ces 53 demandes, sont comptabilisées l'ensemble des demandes orientées vers la commission logement adapté, passées par les permanences SIAO.

En 2016, 7 situations ont été placées sur « liste d'attente » sur les 2 commissions hébergement + logement adapté simultanément.

Sur les 53 réorientations, 3 retours de la commission logement adapté pour réorientation non adaptée, mais devant relever d'un centre d'hébergement ont été formulés.

Une demande peut s'inscrire en double réponse, c'est-à-dire que la commission hébergement a pu statuer sur une liste d'attente hébergement ou une annulation, mais également avoir réorienté le dossier vers la commission logement adapté.

5.4 Bilan de l'activité SIAO hébergement d'insertion en 2016

Le SIAO a enregistré **539** demandes en 2016, représentant **478** ménages distincts, soit **771** personnes distinctes.

En comparaison à 2015, le SIAO hébergement cette année a recensé une **majoration de 17%** des demandes, correspondant à **8%** de ménages supplémentaires.

- Répartition des demandes : En moyenne, il est étudié en commission SIAO hébergement **10** nouveaux dossiers par semaine, soit environ **42** dossiers par mois (*37 en 2015*), avec en moyenne de 15 dossiers sur liste d'attente chaque semaine.
- Répartition des disponibilités et des demandes géographiques : 67% des places mises à disposition du SIAO à chaque commission se situent à Carcassonne, 12% à Narbonne, 8% à Limoux et 13% à Castelnaudary. Rappelons que 38% des demandeurs souhaitent en 1^{er} lieu être orientés sur Carcassonne, 30% sur Narbonne, 11% à Limoux et 6% à Castelnaudary, 15% sont indéterminés sur le choix géographique. **Nous pouvons constater une inadéquation entre la répartition départementale des places d'hébergement, et la localisation des demandes.**
- Répartitions des demandes par typologie de logement : 76% des demandes recevables en hébergement d'insertion nécessitaient un petit logement (type cohabitation/studio/T1/T1bis). Autre point à marquer, 41 demandes de petits logements pour personne seule ou en couple ont été recensées sur Narbonne, contre 8 disponibilités dans l'année uniquement.
- Permanences SIAO : Le SIAO a programmé **488** entretiens au cours de l'année (*9% de plus qu'en 2015*), 45% se trouvaient sur la ville de Narbonne, 38% à Carcassonne, 9% à Limoux et 7% à Castelnaudary.
Nous pouvons noter que sur 488 entretiens programmés, 114 personnes ne se sont pas présentées soit 23% des situations (*21% en 2015*).
Sur l'ensemble des demandes 82% sont enregistrées grâce aux permanences SIAO, contre 18% qui proviennent d'autres départements ou de prescripteurs locaux.
- Service orienteur : Les services des CMS représentent 20% des partenaires orienteurs sur le SIAO. La donnée « non informé » est importante (17%), suivi par les CHU (11%) qui jouent pleinement leur rôle d'accompagnement vers l'orientation.
- Origine géographique de la demande : Ont été recensées en 2016, 53 demandes hors département, donc **90% des demandes proviennent du département de l'Aude.**
- Typologie des ménages en demande : la majorité des ménages qui formulent une demande auprès du SIAO hébergement, sont des personnes isolées (69% des ménages/43% des personnes). Les familles monoparentales sont la 2^{ème} catégorie la plus représentée (18% des ménages/33% des personnes).

- Ressources : 31% des demandeurs perçoivent des minimas sociaux au moment de leur demande (RSA, AAH), la 2^{ème} tranche en importance concerne les personnes sans ressources. Cette dernière situation peut s'expliquer par une part importante de personne n'ayant pas l'âge pour percevoir les minimas sociaux, mais aussi par des situations administratives complexes, et des personnes avec de lourds problèmes administratifs.
- Situation résidentielle : Les personnes sans-abris, ou en logement transitoire / précaire représentent 65% des situations rencontrées au SIAO hébergement : 19% des ménages étaient déjà hébergés dans un centre d'hébergement, 16% par des tiers.
- Raison de la demande : 43% des motifs sont en lien avec la famille (rupture conjugale/familiale ; violences intrafamiliales ; rapprochement familial).
- État de la demande : La durée en moyenne entre l'appel et l'entretien d'évaluation est d'environ 5 jours.

➤ **Attribution** : Au total en 2016, il y aura eu **121** attributions (*augmentation de 7% par rapport à 2015*)

La durée moyenne d'attente entre l'appel et la décision d'attribution est d'environ 3 semaines, comme l'an passé.

➤ **Demande annulée** : Au total en 2016, il y aura eu **95** demandes annulées (*augmentation de 25% par rapport à 2015*)

Ce que nous pouvons voir dans le motif de l'annulation d'une demande c'est que 41% des demandes ont été classées sans suite ; et 39% de personnes ont trouvé une autre solution (relogement, hébergement famille, ...).

Une demande est classée sans suite lors de la commission, quand une personne ne s'est pas manifestée auprès du SIAO pour maintenir sa demande au bout de 21 jours, ou 1 semaine lorsqu'une personne a bénéficié d'une attribution qu'elle a acceptée et qu'elle ne s'est jamais rendue à l'admission.

➤ **Demande refusée** : Au total en 2016, il y aura eu **158** demandes refusées (*augmentation de 11% par rapport à 2015*).

Les refus sont motivés pour 29% par le fait que la personne est en recherche uniquement d'un logement, et pour 17% la commission réoriente les situations sur des dispositifs autres plus adaptés aux besoins et capacités des demandes (RHJ, Centre Parental, ...)

➤ **Demande non instruite car la personne ne s'est pas présentée à l'entretien** : Au total en 2016, il y aura eu **114** demandes non instruites (*augmentation de 18% par rapport à 2015*)

Répartition des décisions de la commission SIAO hébergement : 21.4% d'attributions, **17.5%** d'annulations, **28.4%** de refus, **20.5%** de personnes non venues à l'entretien SIAO, **9.4%** de réorientations vers la commission logement adapté, et **2.8%** de demandes en cours ou non traitées au 31 décembre 2016.

Sur l'année 2016, 3 dossiers ont été requalifiés par la commission DALO en DAHO. Sur ces 3, uniquement 1 personne a fait appel au SIAO, et est toujours en attente d'une place disponible.

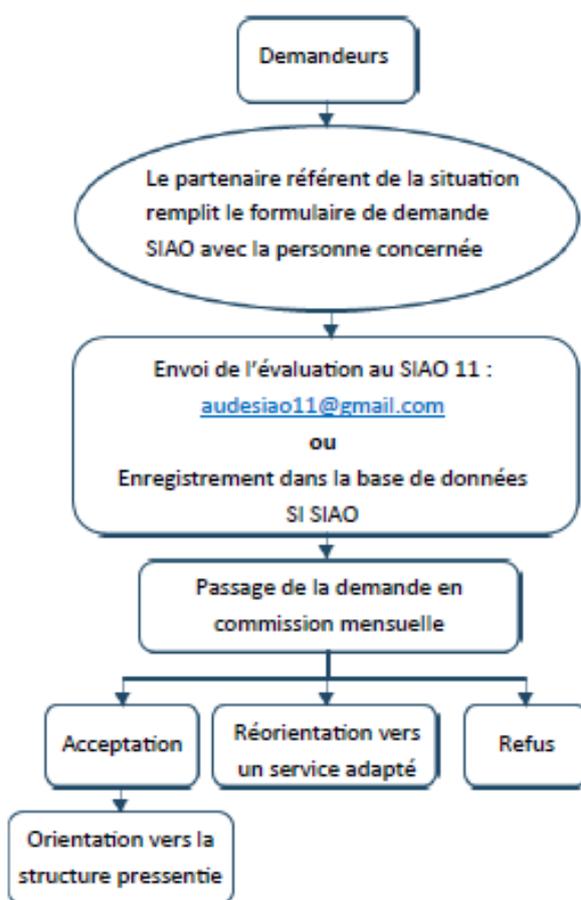
SIAO LOGEMENT ADAPTE

6. SIAO logement adapté

Mise en place depuis le 1^{er} septembre 2015, la commission logement adapté du SIAO centralise les demandes de logement adapté dans le département de personnes sans-abri ou mal logées, et met en corrélation les demandes et les places disponibles. Le SIAO peut également prescrire lorsque nécessaire une mesure d'accompagnement au logement type AVDL, ou réorienter sur un autre dispositif SIAO ou un autre dispositif.

6.1 Traitement d'une demande SIAO logement adapté

Traitement d'une demande en logement adapté :
Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHRS/CHS.

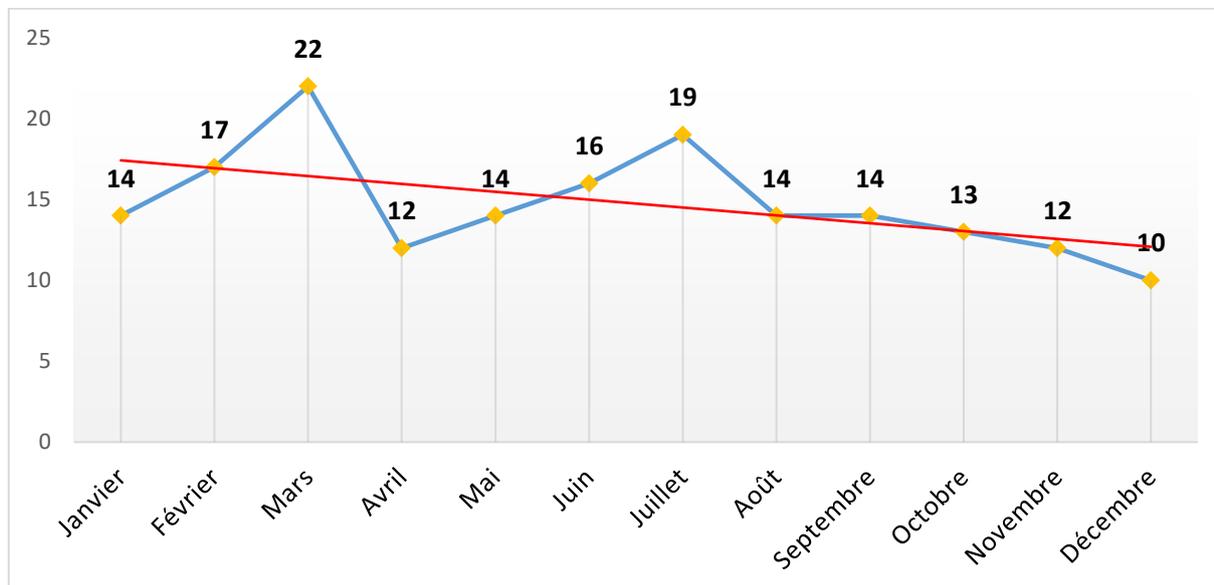
6.2 Commission SIAO logement adapté

- **Membres** : Sont présents lors de la commission la DDCSPP, le SIAO et l'ensemble des représentants des dispositifs du logement adapté entrés dans le SIAO : pensions de famille ADAFF et ADOMA ; Inter Médiation Locative SOLIHA et ADAFF ; résidence sociale ADOMA ; ALT SOLIHA, ALT CCAS Narbonne, AIDeA11 et Intermède.
- **Nombre** : 12 commissions en 2016.
- **Missions** : Une commission est organisée depuis le mois de septembre 2015 tous les 1^{ers} lundis après-midi du mois. Elle permet l'étude de l'ensemble des demandes réceptionnées par le SIAO correspondant aux structures du logement adapté. La décision est basée sur le rapport social et la préconisation d'orientation envoyée par le travailleur social référent de la situation grâce au formulaire de demande unique, en corrélation avec les dispositifs existants au sein du SIAO. Si nécessaire, la commission peut réorienter la demande sur des dispositifs qui lui semblent plus adaptés à la situation (autre volet du SIAO, autres structures...).
- **Décision** : La décision de la commission SIAO a vocation d'orientation et non d'attribution sur une place précise. Une préconisation au vu de la situation du ménage est posée, orientant vers une structure pressentie, qui, lorsqu'elle bénéficiera d'une place disponible correspondant à la demande, fera entrer la demande dans la procédure d'admission propre à son établissement. En cas de refus de l'établissement à la suite de sa procédure interne, alors le dossier sera réétudié en commission SIAO afin de déterminer si une autre orientation peut être envisagée, si ce n'est pas le cas, la demande sera alors refusée faute de dispositif adapté.
- **En 2016** : 3 dispositifs se sont ajoutés au pot commun logement adapté : l'IML Expulsion SOLIHA, l'ALT1 Justice SOLIHA et l'ALT1 du CCAS de Narbonne

6.3 Données de l'observatoire SIAO logement adapté

Le SIAO a reçu 177 demandes, représentant 175 ménages différents, soit 269 personnes.

REPARTITION DES NOUVELLES DEMANDES PAR COMMISSION

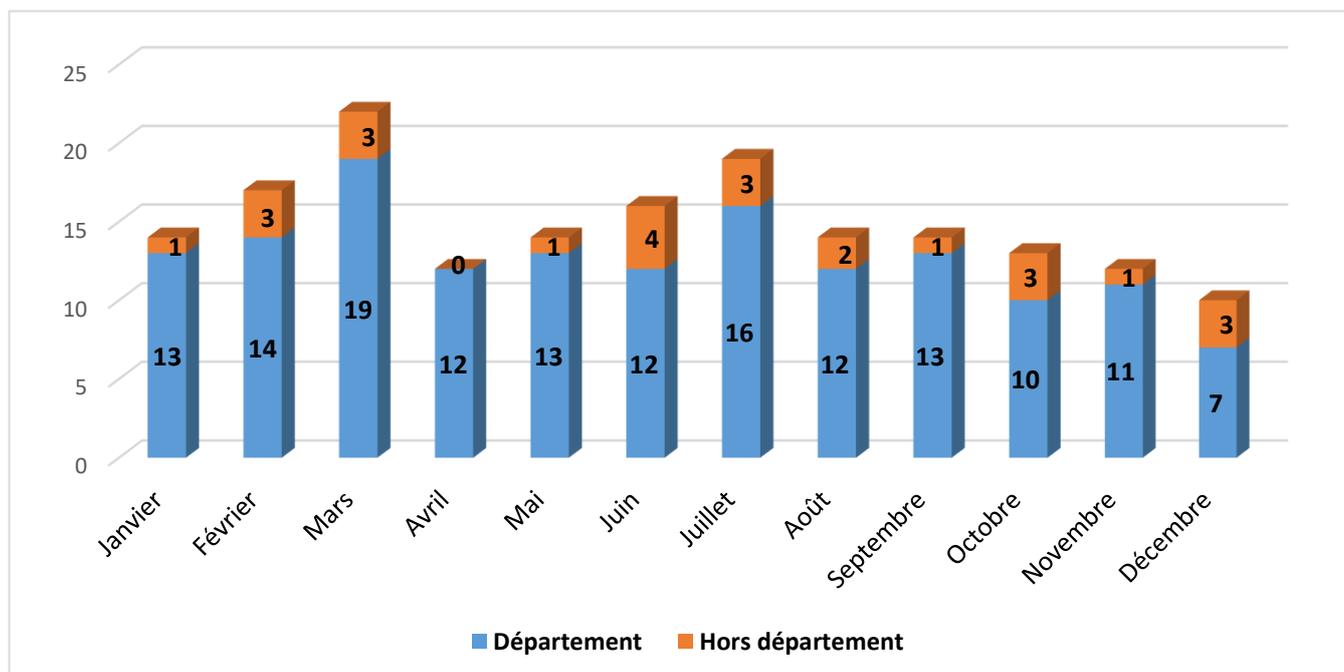


En moyenne le SIAO reçoit 15 nouveaux dossiers à étudier chaque mois.

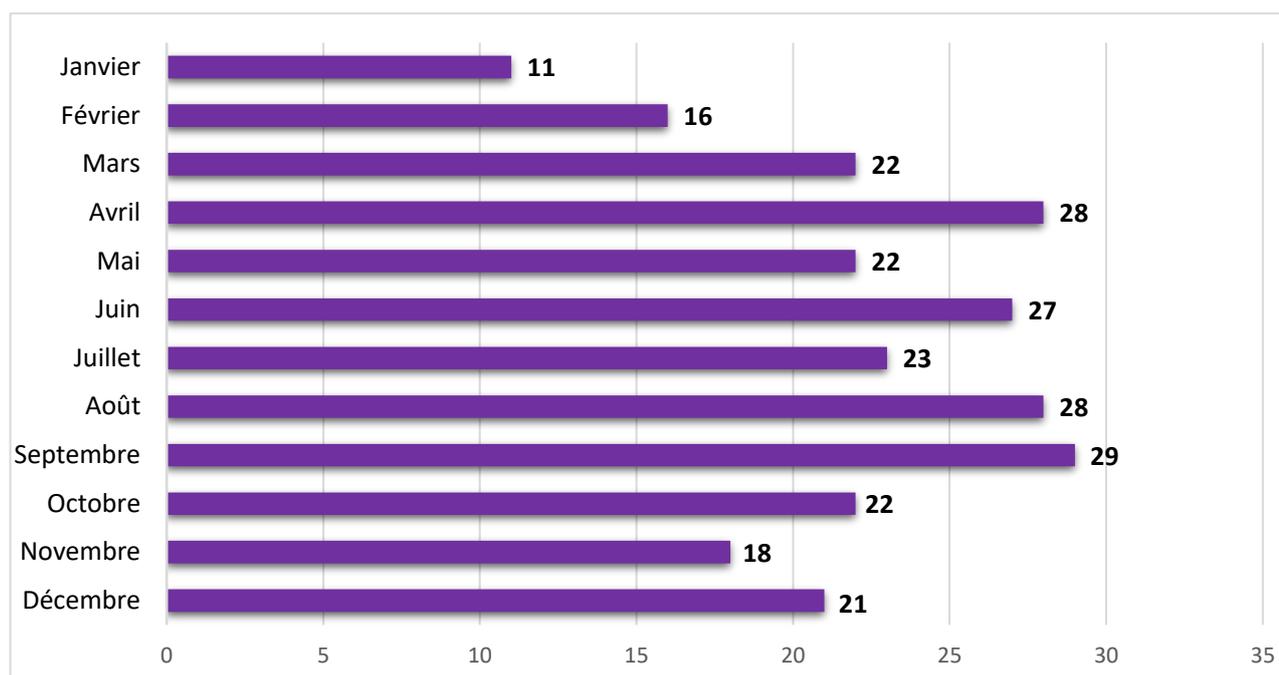
DEMANDES PROVENANT DU DEPARTEMENT / HORS DEPARTEMENT

Nombre de dossiers hors département : 25

Nombre de dossiers du département : 152



NOMBRE DE DOSSIERS SUR LISTE D'ATTENTE PAR COMMISSION (jusqu'à l'entrée effective dans un dispositif)



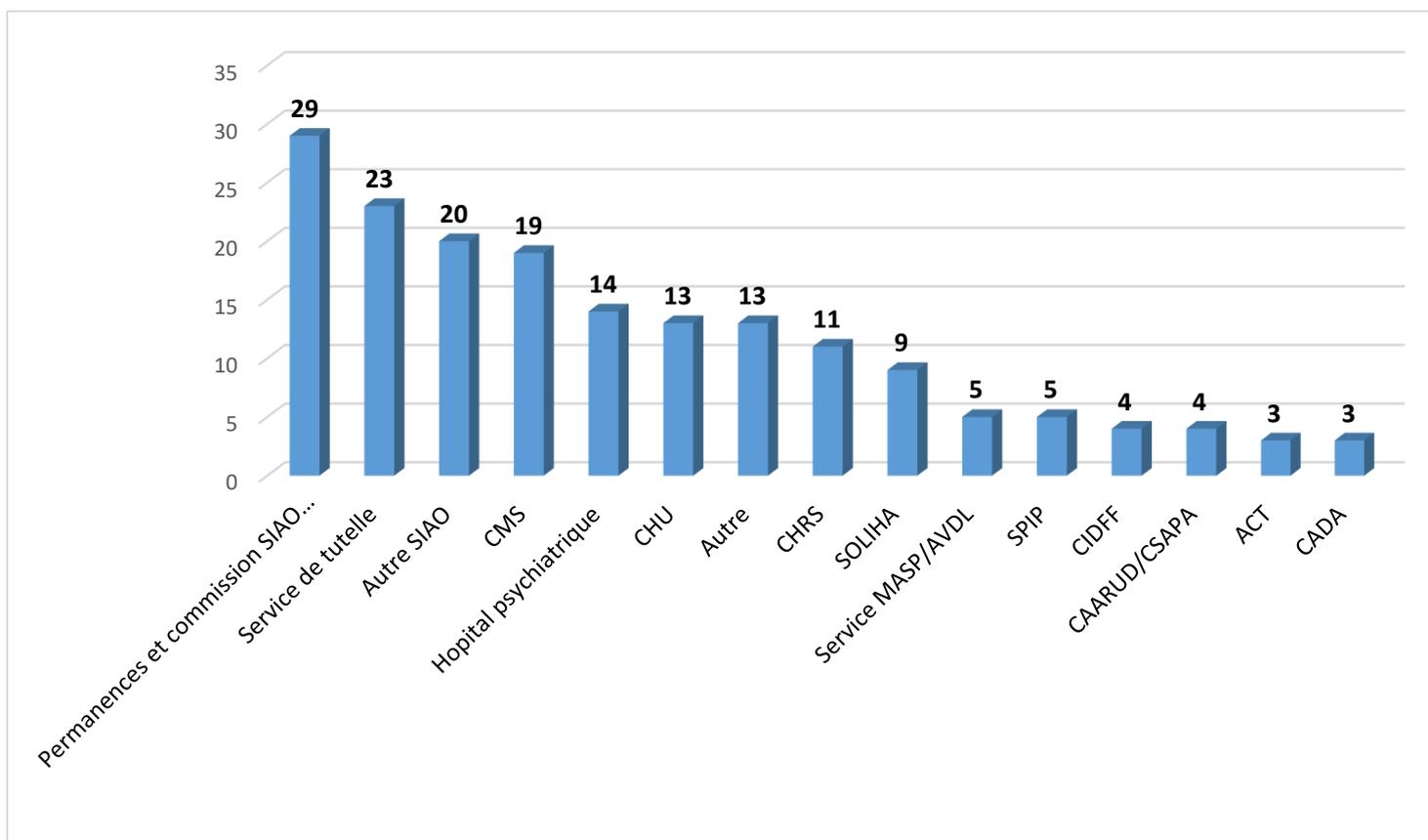
NOMBRE DE LOGEMENTS DISPONIBLES EN COMMISSION EN 2016 PAR DISPOSITIFS

Dispositifs	Villes	Nombre logements disponibles	TOTAL PAR DISPOSITIFS
Pension de Famille	Narbonne	15	113
	Carcassonne	12	
	Limoux	75	
	Castelnaudary	11	
Résidence sociale	Narbonne	7	7
IML Justice	Carcassonne / Narbonne	9	9
IML Expulsion	Carcassonne / Narbonne	34	34
IML Classique	Carcassonne	7	26
	Narbonne	14	
	Preixan	3	
	Limoux	1	
IML Rue	Carcassonne / Narbonne	3	3
ALT1 CCAS	Narbonne	5	5
ALT1 Intermede	Limoux / Castelnaudary	8	8
ALT1 Justice	Carcassonne / Narbonne / Sigean	32	32
ALT1 AIDeA11	Carcassonne	2	2
TOTAL LOGEMENTS DISPONIBLES			239

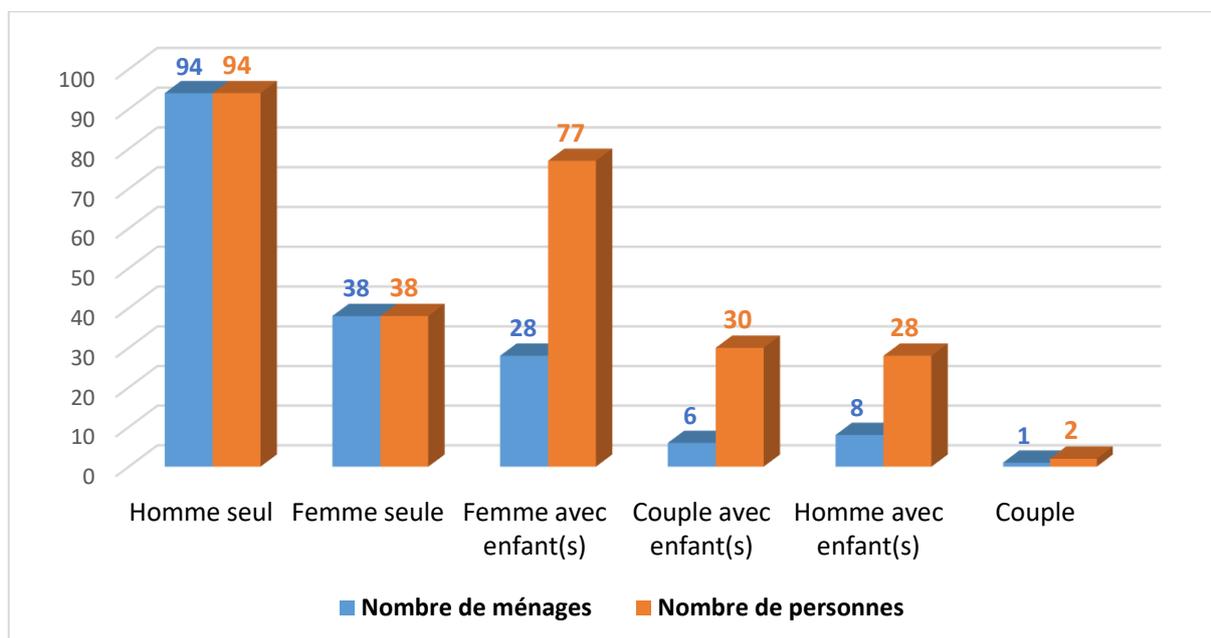
NB : Des disponibilités importantes peuvent être remarquées sur ces données comme, par exemple pour l'IML Expulsion. Ceci peut s'expliquer par le fait que le dispositif a débuté courant d'année 2016, et le temps que les demandes soient instruites et que le dispositif soit connu des partenaires un temps de vacance des logements est normal.

Des attributions ont également été faites entre 2 commissions au bénéfice de la liste d'attente par dispositif, et les logements vacants n'apparaissent donc pas sur ce graphique.

SERVICES ORIENTEUR DE LA DEMANDE (en nombre de ménage)

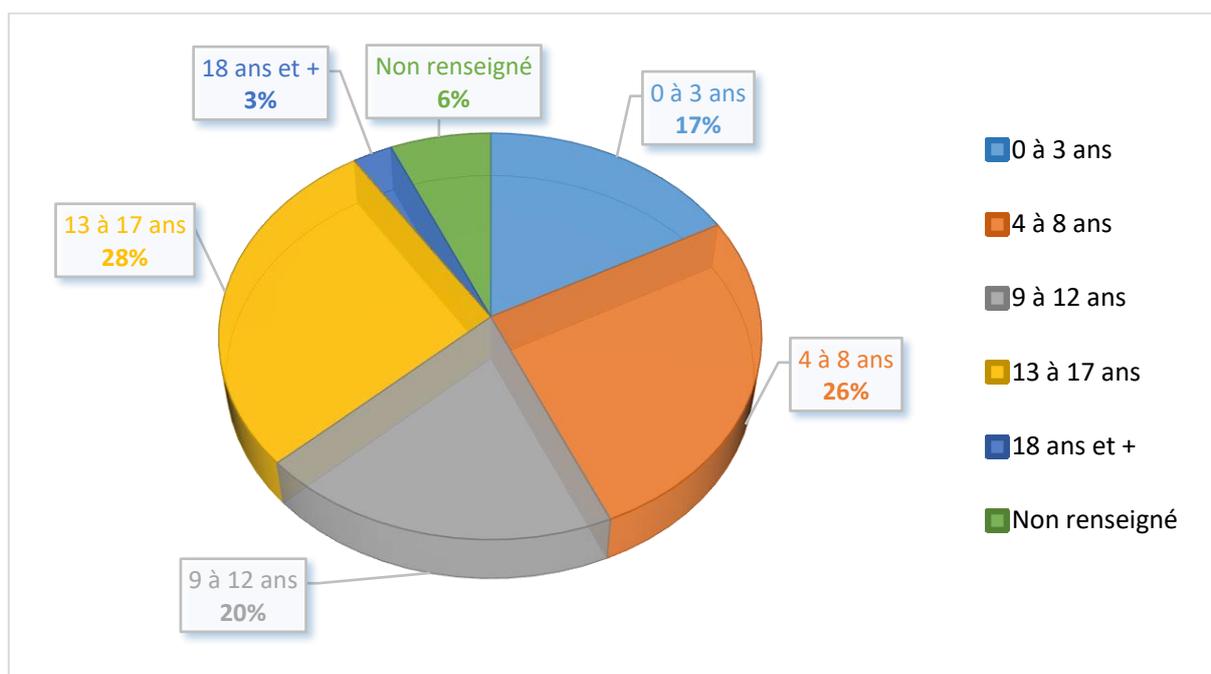


TYPOLOGIE DES MENAGES



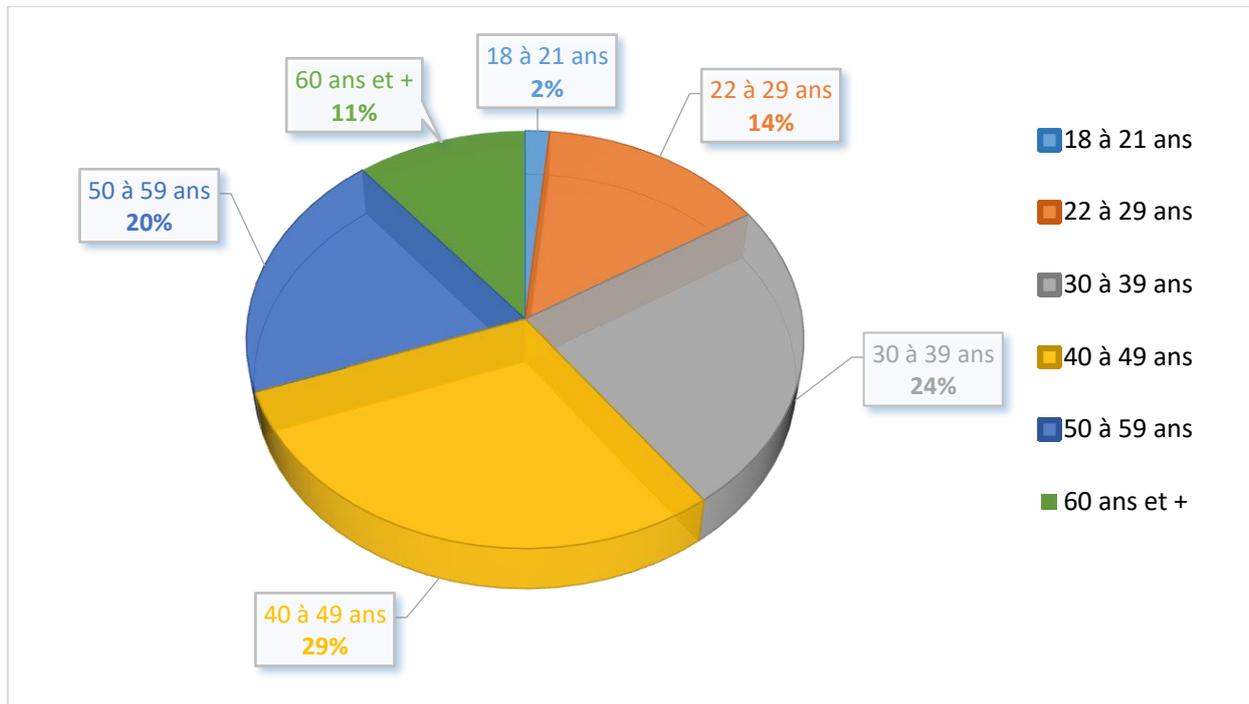
ÂGES DES ENFANTS (en %)

Nombre total d'enfants : 76

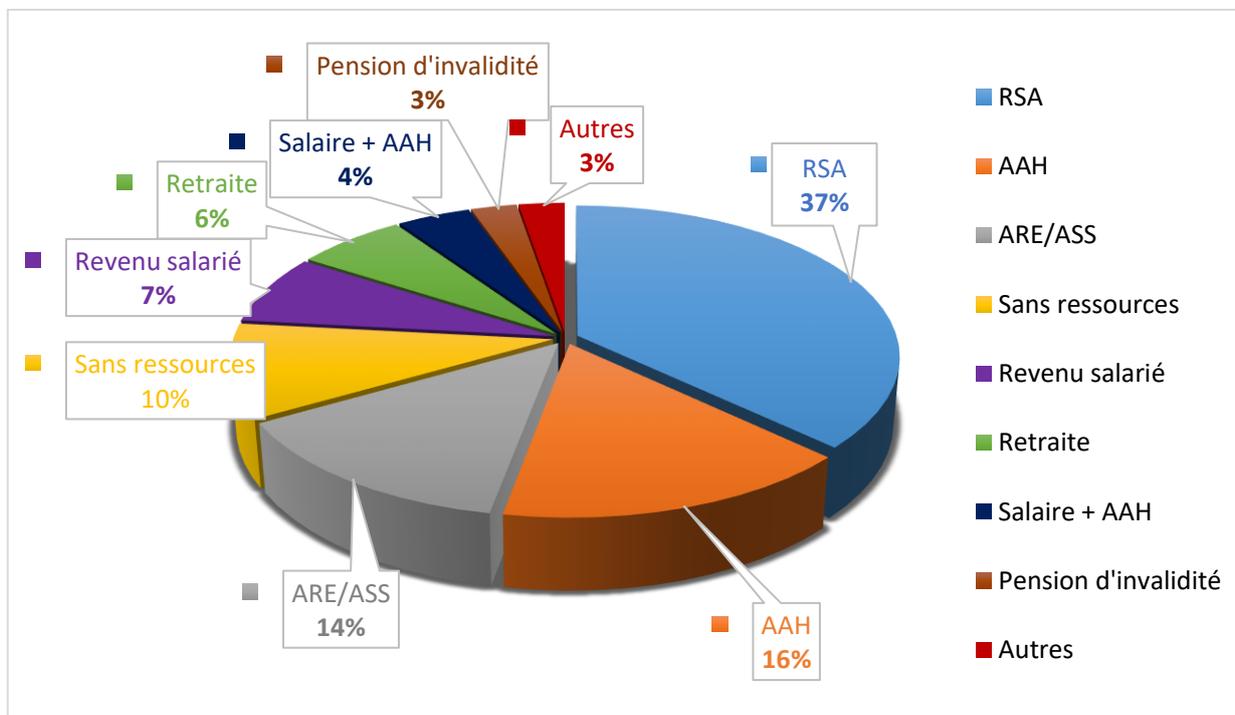


ÂGE DES ADULTES (en %)

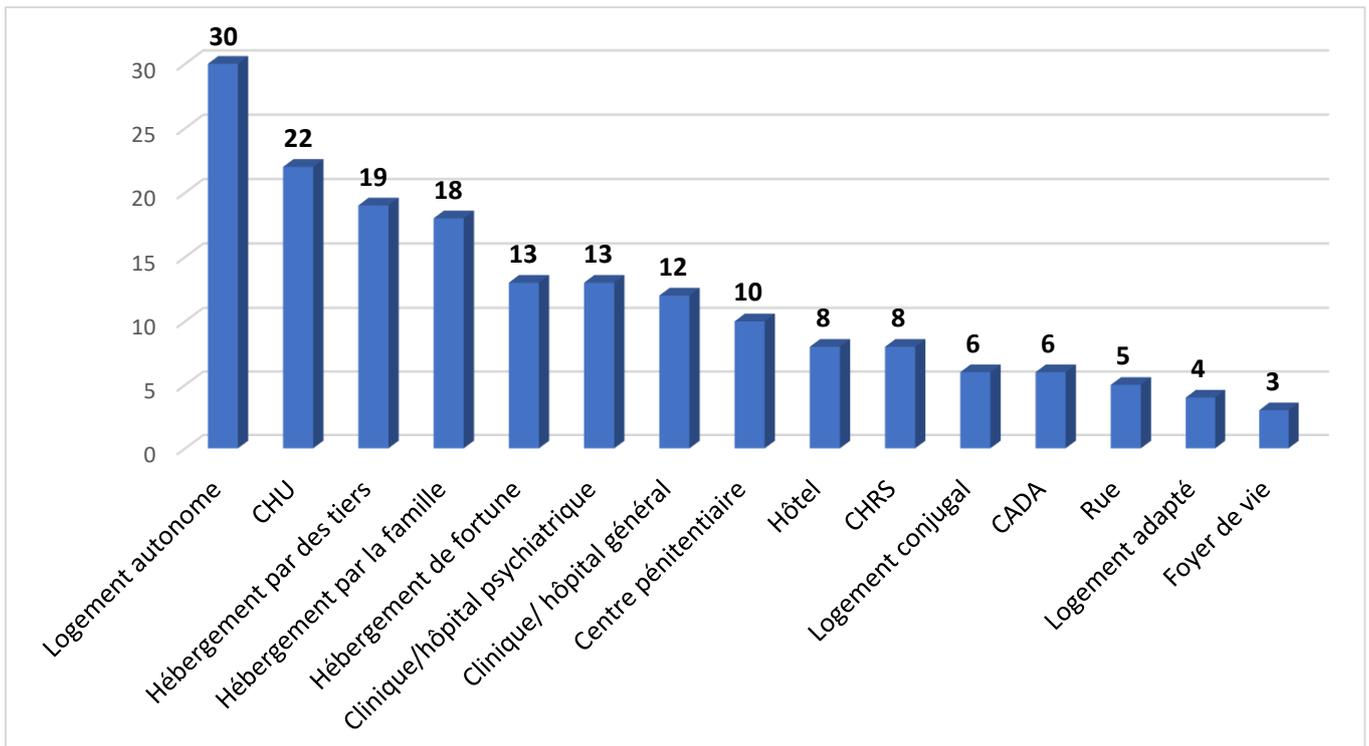
Nombre total d'adultes : 193



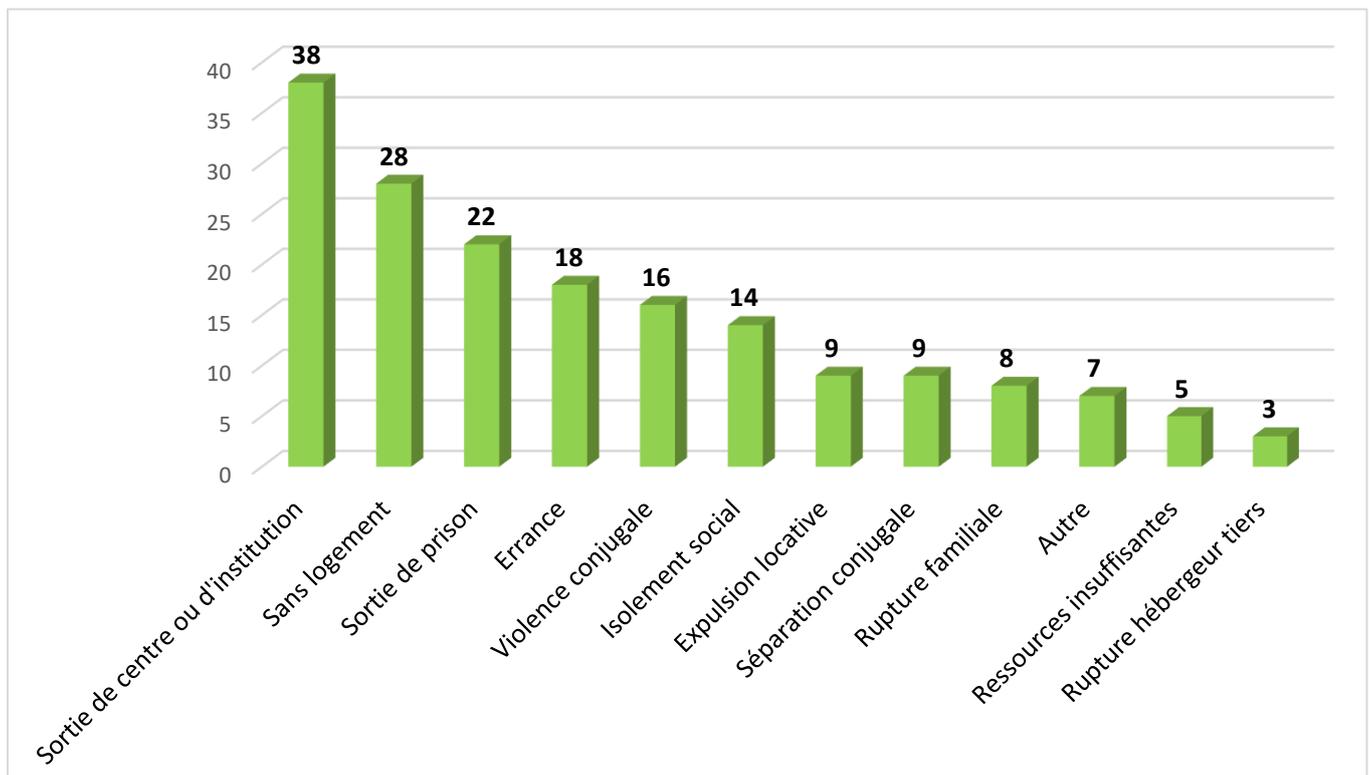
RESSOURCES (en %)



SITUATION RESIDENTIELLE DU MENAGE (au moment de la demande)

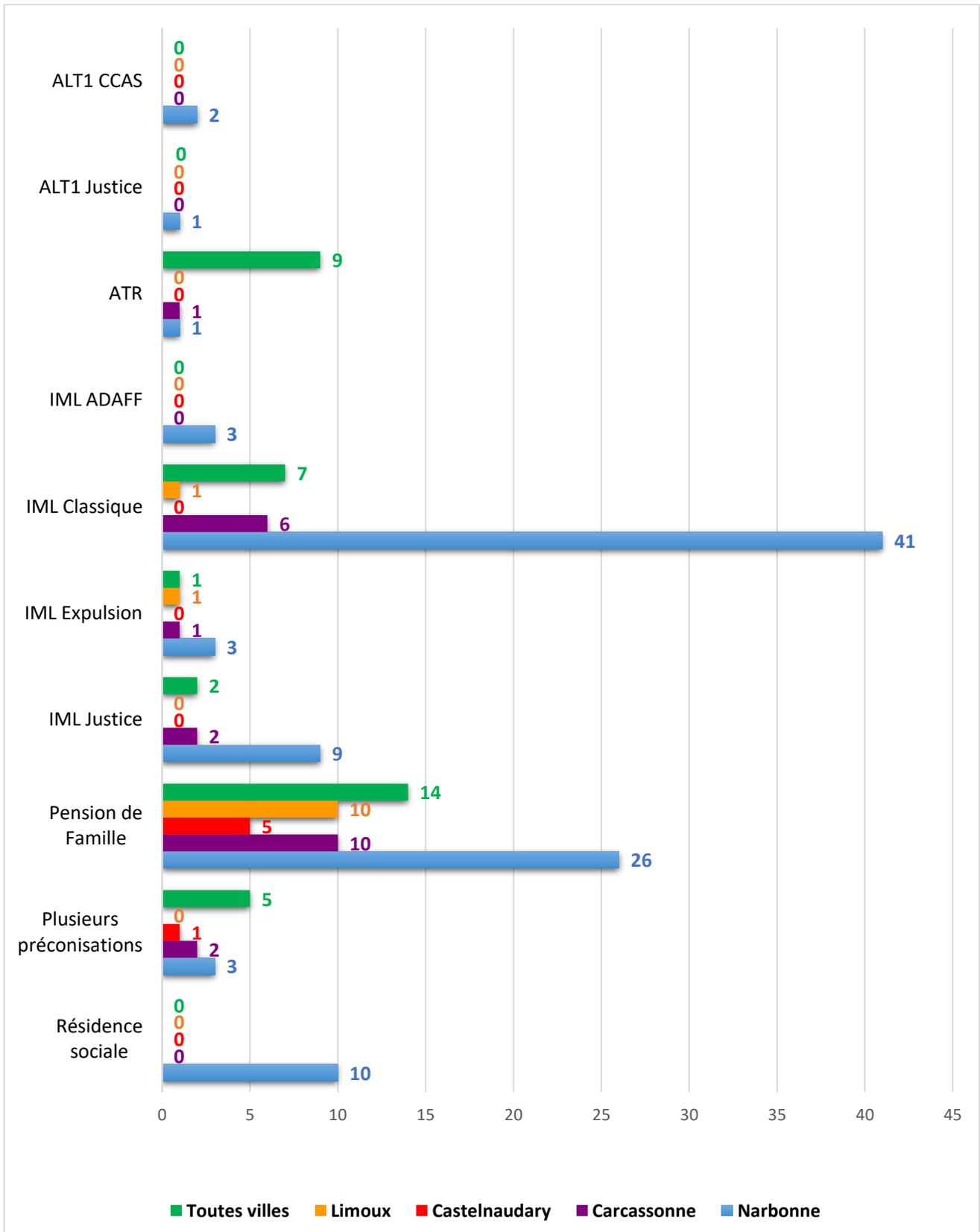


RAISON PRINCIPALE DE LA DEMANDE AU SIAO



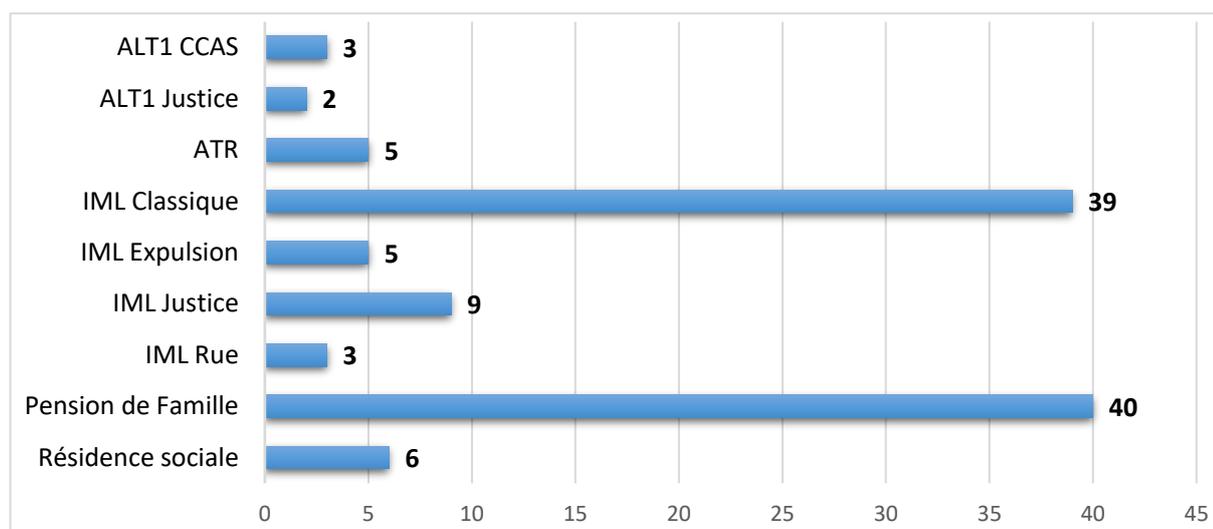
Etat de la demande

PRECONISATION DU PARTENAIRE PAR DISPOSITIFS ET PAR VILLES



ORIENTATION VALIDEE PAR LA COMMISSION SIAO LOGEMENT ADAPTE

Nombre total d'orientations validées par la commission : **112**

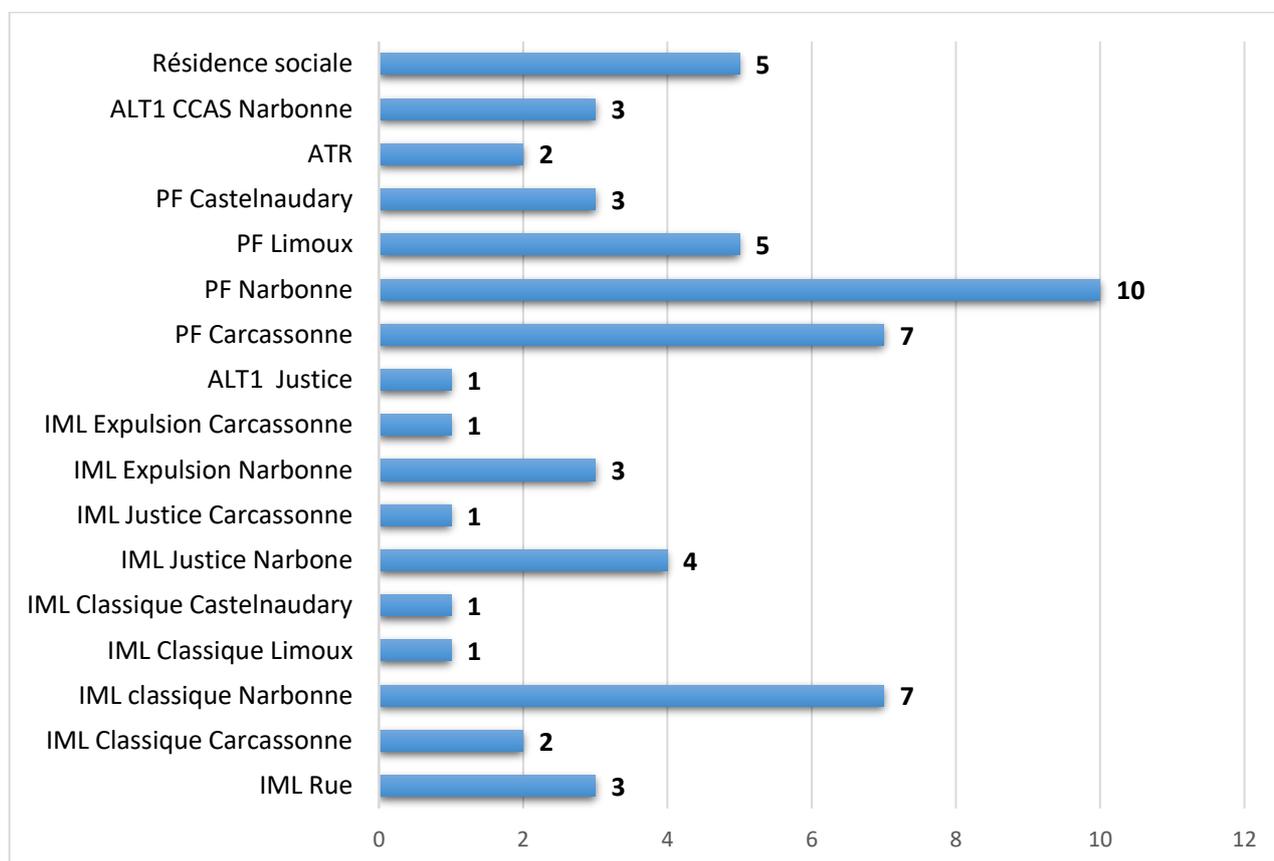


Exemple : 39 situations ont été validées en commission SIAO comme pouvant correspondre à de l'IML Classique, qui seront ensuite étudiés au sein de la structure préconisée lorsqu'une place sera disponible.

Prescription mesure d'accompagnement type AVDL : **3**

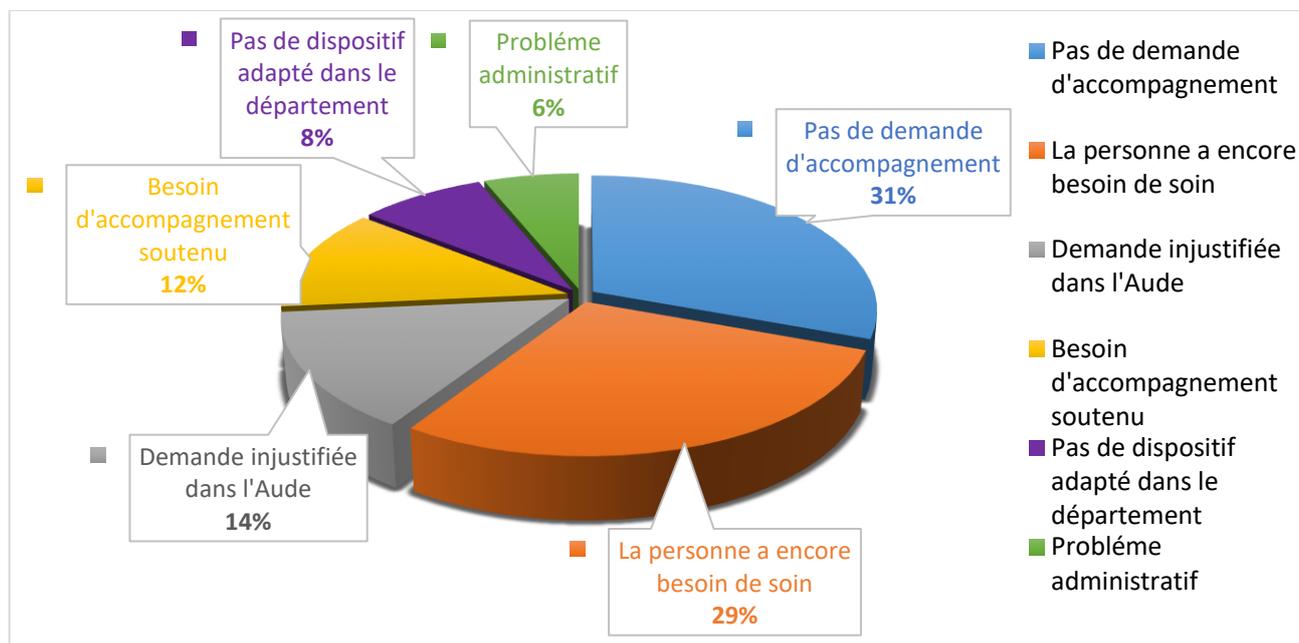
PRECONISATION AYANT ENTRAINE UNE ATTRIBUTION DE PLACE (en %)

Nombre total des attributions : **59**



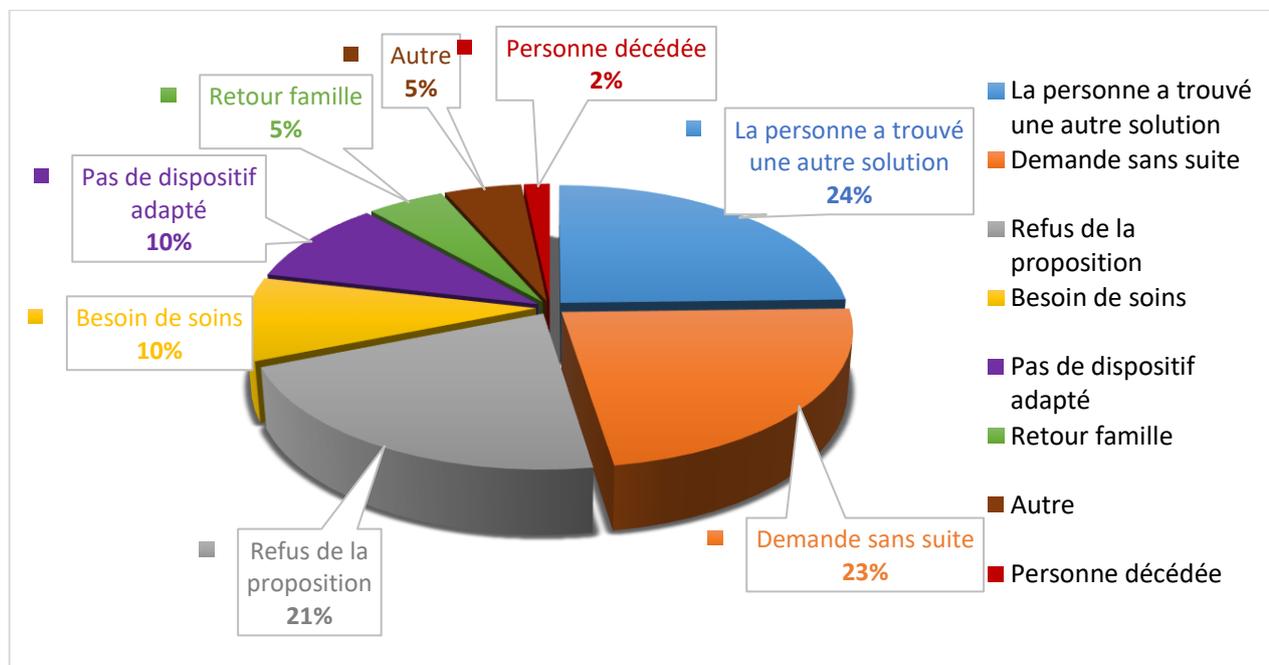
MOTIF DU REFUS DU SIAO (en %)

Nombre total de refus du SIAO : 45



MOTIF DE L'ANNULATION DE LA DEMANDE (en %)

Nombre total d'annulation : 58



Concernant ces 58 demandes annulées, 37 s'étaient vues placer sur liste d'attente d'un dispositif, et 21 ont été annulées avant orientations.

Nombre de demandes réorientées sur la commission hébergement : **5**

Nombre de demandes toujours en cours au 31 décembre pour lesquelles aucune place n'a été attribuée en 2016 : **10**

6.4 Bilan de l'activité SIAO Logement Adapté en 2016

Le SIAO a enregistré **177** demandes en 2016, représentant **175** ménages distincts, soit **269** personnes distinctes.

- Répartition des demandes : En moyenne le SIAO a recensé 15 demandes nouvelles par mois (contre 9 en 2015, mais 4 mois correspondant au lancement du SIAO logement adapté). En moyenne 22 situations par mois ont été placées sur liste d'attente.
- Provenance de la demande : 86% des demandes proviennent du département, et 14% d'autres SIAO ou partenaires hors département.
- Service orienteur : 16% des demandes ont été réorientées par la commission hébergement ou sont passées par le personnel SIAO afin d'enregistrer la demande ; 13% ont émané des services de sauvegarde.
- Zone géographique demandée par les ménages : les demandes ont porté à 56% sur la ville de Narbonne, à 12% sur Carcassonne, à 8% sur Limoux, à 3% sur Castelnaudary, 21% n'avaient pas de desiderata géographiques.
- Dispositifs préconisés par le partenaire orienteur : 43% des demandes recensées ont été formulées pour une orientation IML et 37% pour les pensions de famille.
- État de la demande : 60% des demandes ont été acceptées et mises sur liste d'attente et 55% d'entre elles ont bénéficié d'une attribution dans un dispositif.

Répartition des décisions de la commission SIAO logement adapté : **33%** d'attributions, **26%** de demandes refusées, et **35%** de demandes annulées ; **6%** de réorientations vers la commission hébergement.

SIAO LOGEMENT

7. SIAO logement

L'objet de la mise en place du volet SIAO logement est d'améliorer la fluidité des parcours des personnes et de viser l'objectif du « logement d'abord ». Le SIAO logement social intervient pour faciliter l'accès au logement pérenne des ménages accueillis dans les structures d'hébergement financées par l'État ou résidant en logement adapté. Le SIAO logement a vocation de permettre :

- Le recensement de la demande de logement social émanant de publics hébergés dans des dispositifs financés par l'État
- La vérification de la réception d'un numéro d'enregistrement unique par les personnes concernées
- L'enregistrement de ces informations pour mettre en évidence le parcours des personnes vers le logement

7.1 Commission SIAO logement

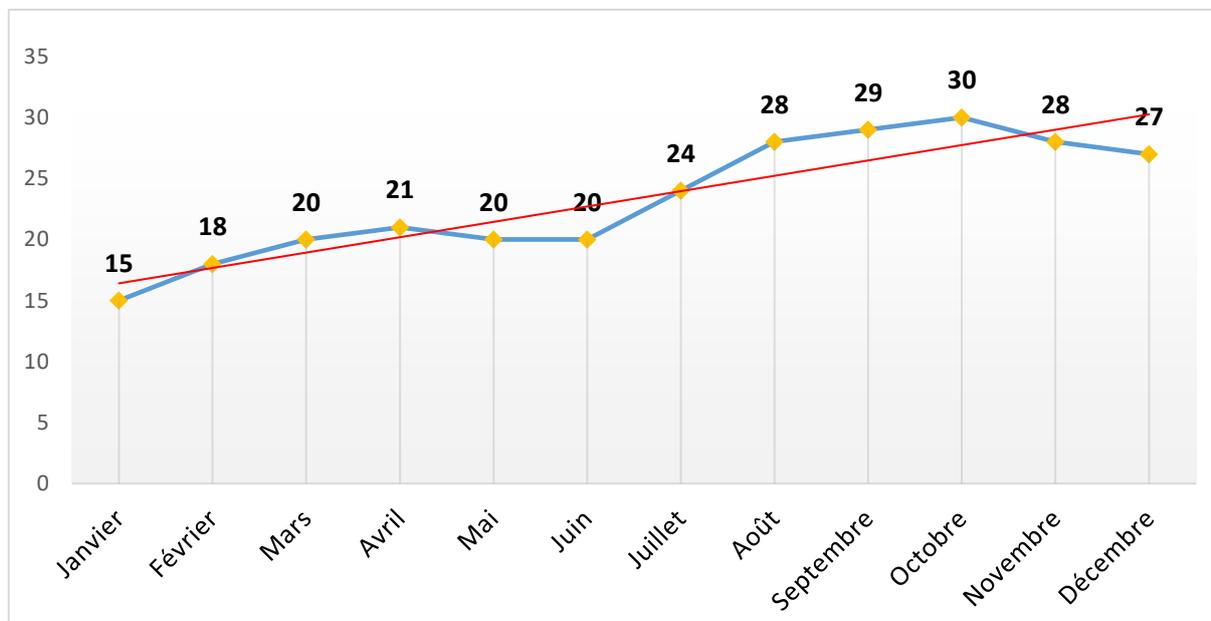
La commission SIAO logement social se réunit une fois par mois.

- **Membres** : Sont présents la DDCSPP et le SIAO en tant que membres permanents et depuis le mois de septembre 2016 les bailleurs sociaux. Lors de situations particulières peuvent être invités les référents sociaux de la personne en attente, afin d'échanger plus en détails sur la demande.
- **Nombre** : 12 commissions en 2016.
- **Fonctionnement** : Le SIAO centralise le recensement (effectué par les équipes de chaque établissement) des personnes prêtes à partir en logement autonome, avec un enregistrement et un numéro unique HLM.
- **Mission** : La mission est de recenser l'ensemble des personnes hébergées ou en logement adapté en attente d'une proposition de logement social dans l'Aude. Le SIAO expose les situations de chaque personne à la DDCSPP et aux bailleurs afin d'apporter un soutien plus particulier à ces dossiers lors des CAL (Commissions d'Attribution des Logements).

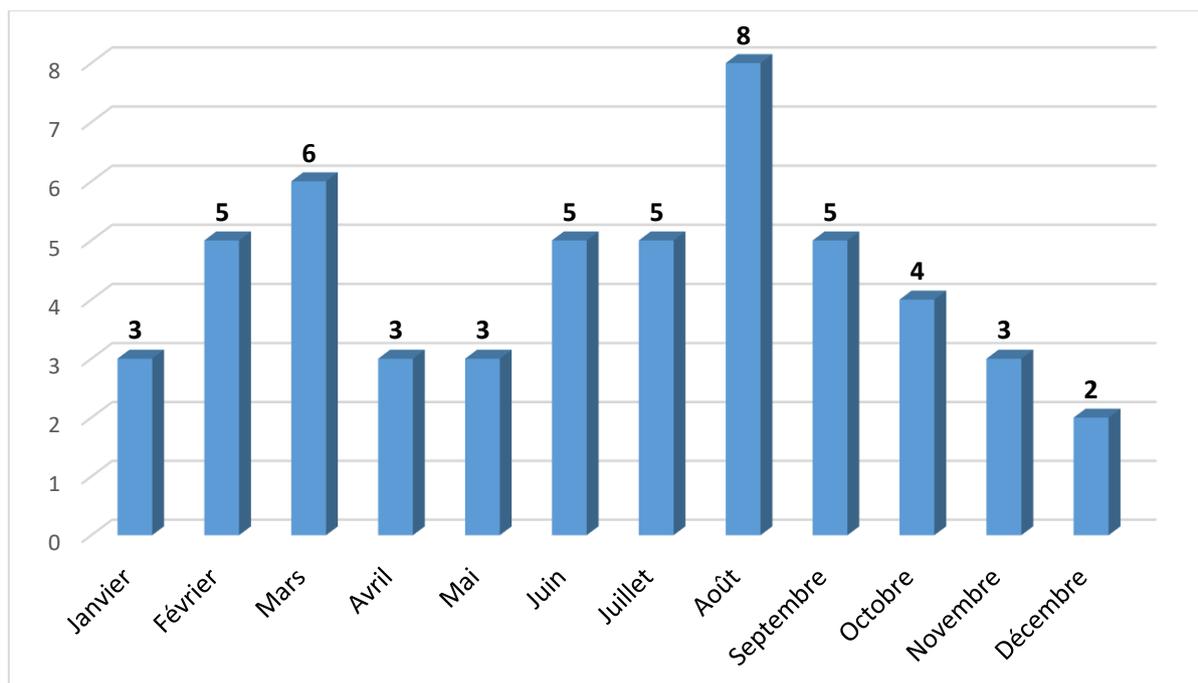
7.2 Données de l'observatoire SIAO logement

64 situations différentes ont été vues dans le cadre du SIAO logement en 2016, dont 12 présentes déjà en 2015, représentant **64 ménages** distincts soit **105 personnes** distinctes.

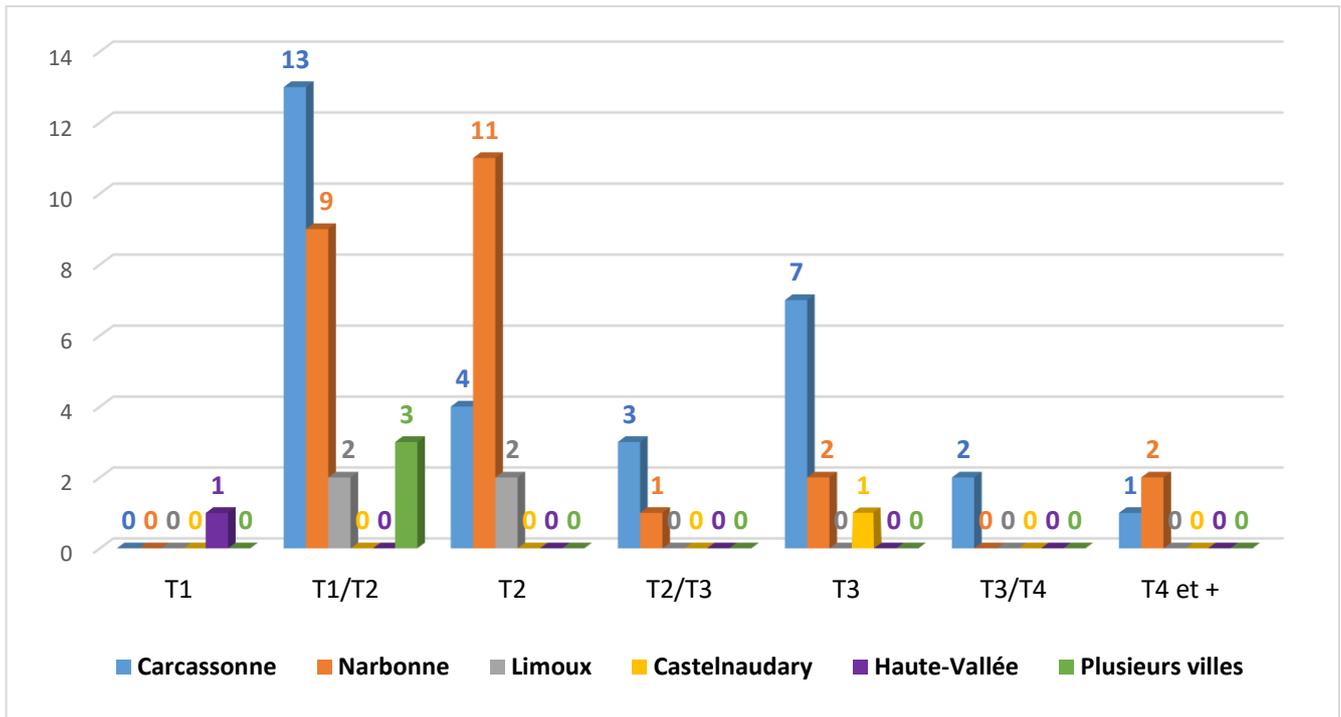
REPARTITION DES DOSSIERS ETUDIES EN COMMISSION PAR MOIS



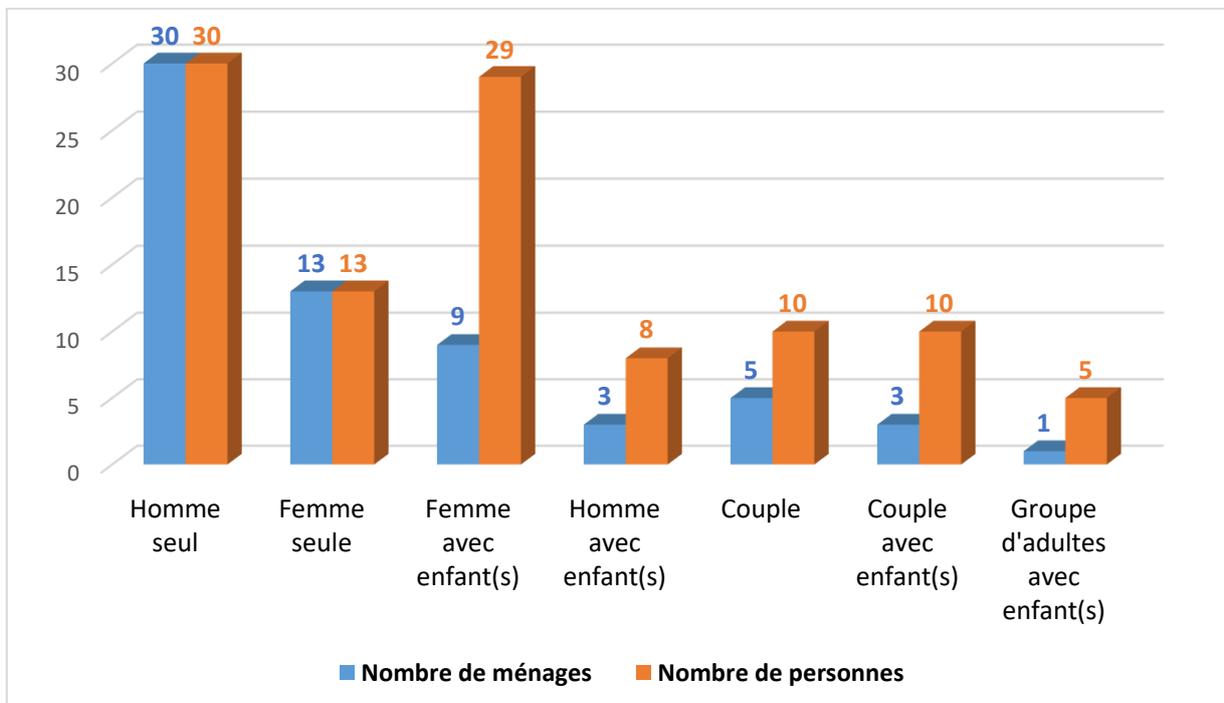
NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS VU PAR MOIS



VILLES ET TYPOLOGIE DE LOGEMENT DEMANDES PAR LE MENAGE



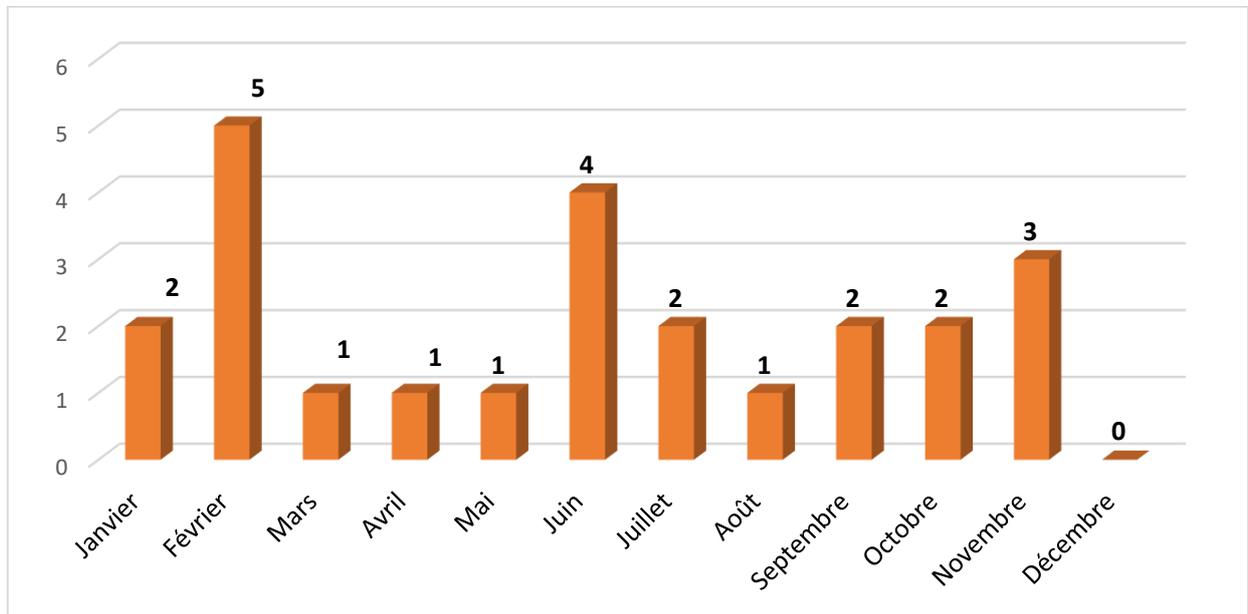
TYPLOGIE DES MENAGES



Etat de la demande

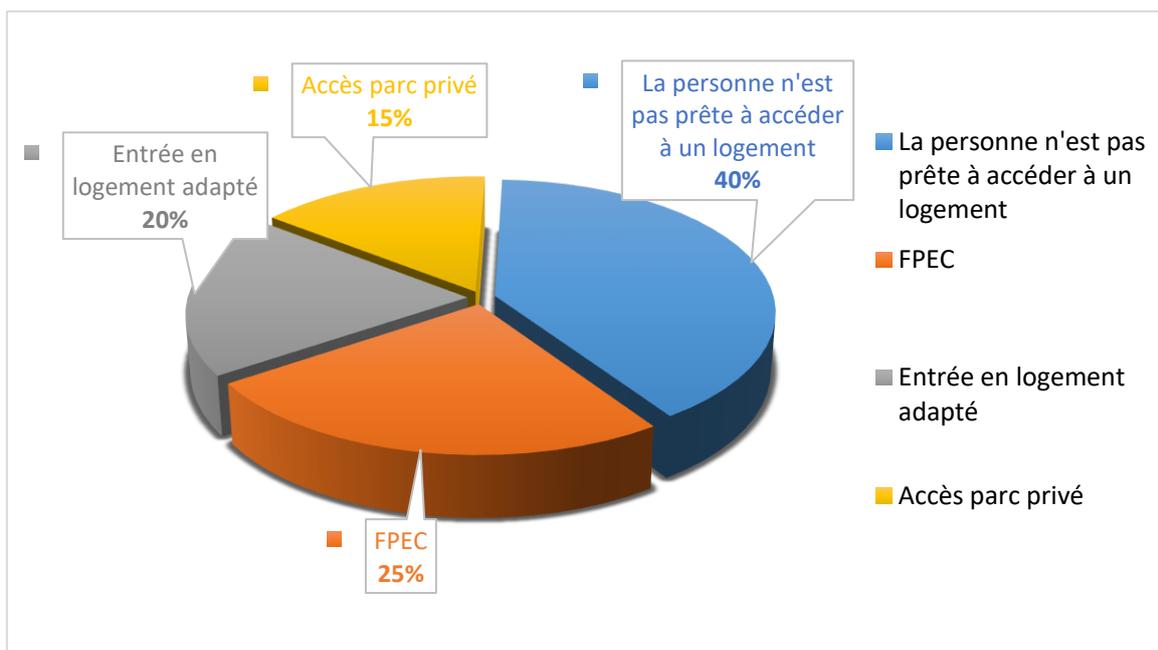
NOMBRE DE MENAGES AYANT OBTENU UNE ATTRIBUTION HLM RECENSES PAR LE SIAO

Nombre total de ménages ayant eu une attribution HLM : 24



MOTIF D'ANNULATION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Nombre de demande annulée : 20



7.3. Bilan de l'activité SIAO logement :

Le SIAO sur l'année 2016 a recensé **52** nouvelles demandes de logement social concernant les personnes prise en charge dans le cadre d'un CHU, CHRS ou dans le logement adapté, et 64 au total avec les personnes présent en 2015 mais n'ayant pas eu de réponse avant l'année 2016.

- **Répartition des demandes** : Le SIAO a recensé 23 ménages par mois en moyenne en demande de logement social dont 4 nouvelles demandes chaque mois.
- **Zone géographique demandée par les ménages** : 47% des ménages ont demandé en priorité Carcassonne, 39% Narbonne, 6% Limoux, 2% Castelnaudary, 2% la Haute Vallée et 6% n'avaient pas de desiderata géographiques.
- **Typologie des logements souhaitait par les ménages** : Les petits logements sont les plus demandés par ce public (en corrélation avec la composition des ménages ou 41% des ménages sont des personnes isolées) ; 44% de demandes T1/T2, 26% de T1/T2, 6% de T2/T3, 16% de T3, 3% de T3/T4, 5% de T4 et +.
- **Répartition des attributions HLM** : En moyenne 2 attributions par mois étaient proposées à ces ménages concernés.

Répartition des demandes de logement social : Sur **64** ménages en attente de logement social, **38%** ont bénéficié d'une attribution par un organisme HLM du département, **31%** ont annulés leur recensement par le biais du SIAO, et **31%** sont toujours en attente d'un logement.

DONNEES INFIRMIERES

8. Activité infirmière au sein du SIAO

La fonction d'infirmier a débuté au sein du SIAO à partir de décembre 2015. Ce poste ayant pour vocation d'apporter un point de vue médical à l'évaluation SIAO et de rendre plus pertinente l'orientation des personnes vers les différents dispositifs (en complément du volet social effectué par les éducateurs des permanences), ainsi qu'intervenir comme pivot entre le secteur sanitaire et le secteur social en se faisant connaître des partenaires du soin. L'IDE intervient également au sein des accueils de jour et des structures d'hébergement/logement adapté sur des temps de permanences afin d'orienter les personnes accueillies vers le soin et être en soutien des équipes.

Lors de sa prise de poste, pendant 2 mois, l'infirmier a participé, en partenariat avec l'ADAFF à la réalisation d'un diagnostic, missionné par la DDCSPP, relatif à la situation des personnes sans-abris à Narbonne, à la suite de la fermeture d'un squat situé route de Gruissan.

Cette mission a eu pour objet de :

- Identifier le public des personnes restant sans solution d'hébergement suite à la fermeture du squat
- Réaliser pour chacun d'eux un diagnostic social et de santé permettant de définir des modalités de prise en charge adaptées aux attentes et à la situation de chacun
- Orienter ces personnes vers les dispositifs ou les professionnels du territoire (SIAO, éducateurs de rue, autres partenaires...)

Cette mission, basée sur le principe de « l'aller vers » a été conduite conjointement par l'infirmier et une travailleuse sociale de l'ADAFF : cette expérimentation du binôme travailleur social / infirmier a démontré une plus-value incontestable permettant une prise en compte simultanée de la sphère sociale et sanitaire.

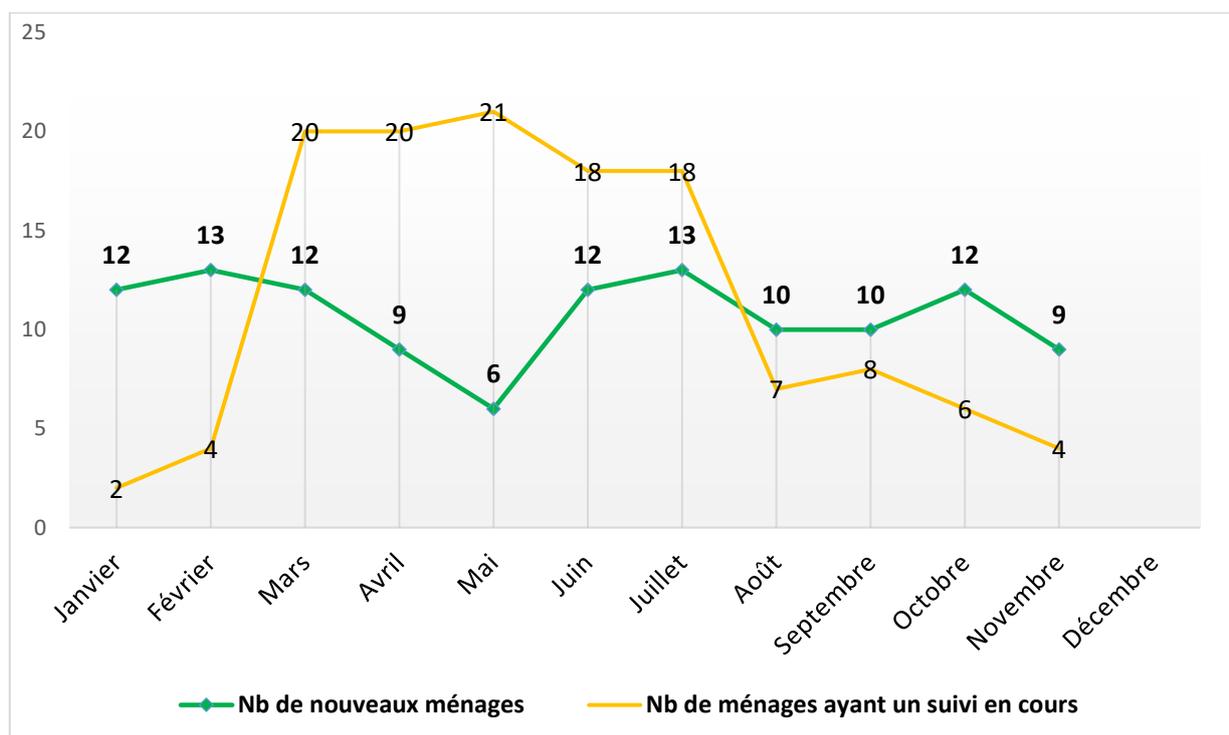
La complémentarité de compétences très spécifiques à ces deux fonctions a permis de mutualiser des capacités de diagnostic, de proposer des réponses immédiates et adaptées, dans l'objectif d'une prise en charge globale de la personne.

Cette étude a fait l'objet d'une restitution aux acteurs et participants au Comité Technique de Veille Sociale et d'un rapport écrit transmis aux services de la DDCSPP.

Les informations ci-dessous retracent en données quantitatives le travail effectué autour de ce poste (pour des raisons de personnel, l'activité sera basée uniquement sur 11 mois ; de janvier à novembre).

NOMBRE DE MENAGES RENCONTRES (par mois)

Total : **118**, soit en moyenne 11 nouveaux ménages par mois

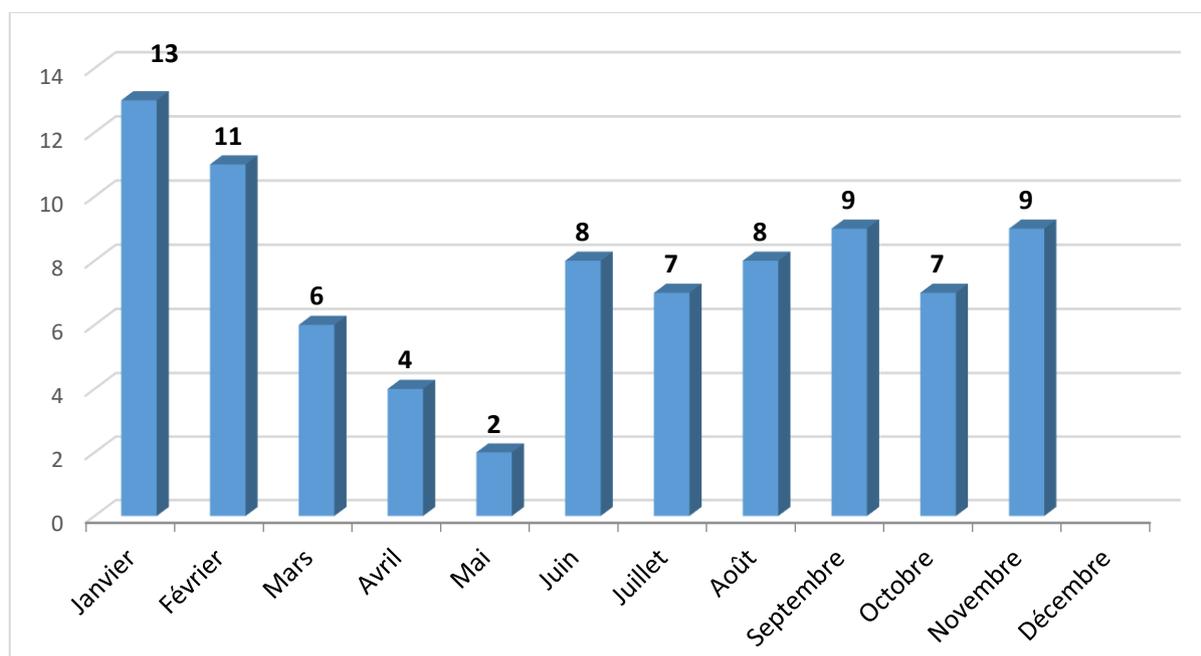


Dans le cadre de suivi de personne (plus de 2 entretiens), l'infirmier a vu en moyenne **12 personnes** par mois. Le faible nombre de suivis en janvier et février s'explique par la réalisation du diagnostic partagé ADAFF/SIAO mobilisant un mi-temps de l'infirmier.

À la suite du premier entretien, **52% des personnes** ont été vues à nouveau par l'infirmier SIAO.

NOMBRE DE PERSONNES VUES DANS LE CADRE D'UNE EVALUATION SIAO (par mois)

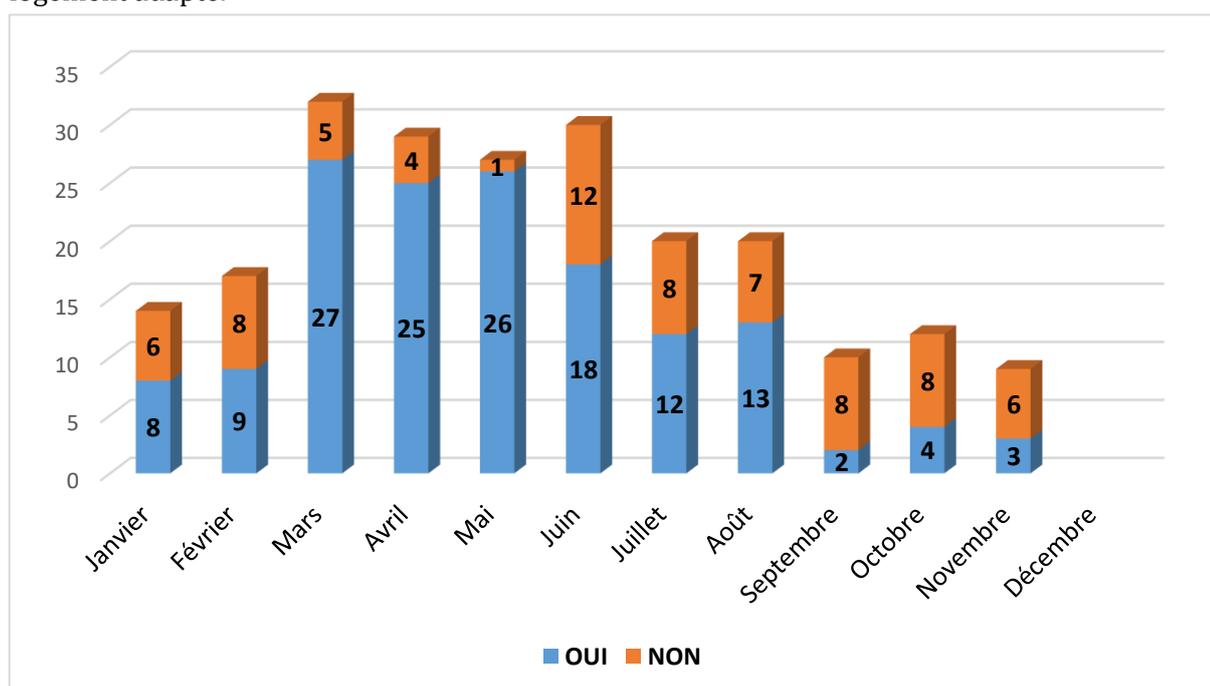
Total : **84** soit en moyenne 8 ménages par mois



Il est difficile au moment de la prise de rendez-vous téléphonique de déterminer si une évaluation infirmière est nécessaire en plus du diagnostic social, d'où un chiffre peu élevé. Néanmoins, à la suite de l'évaluation sociale ou de la commission, l'infirmier peut être sollicité pour rencontrer une nouvelle fois la personne, ou contacter pour compléments d'informations les partenaires du secteur médical.

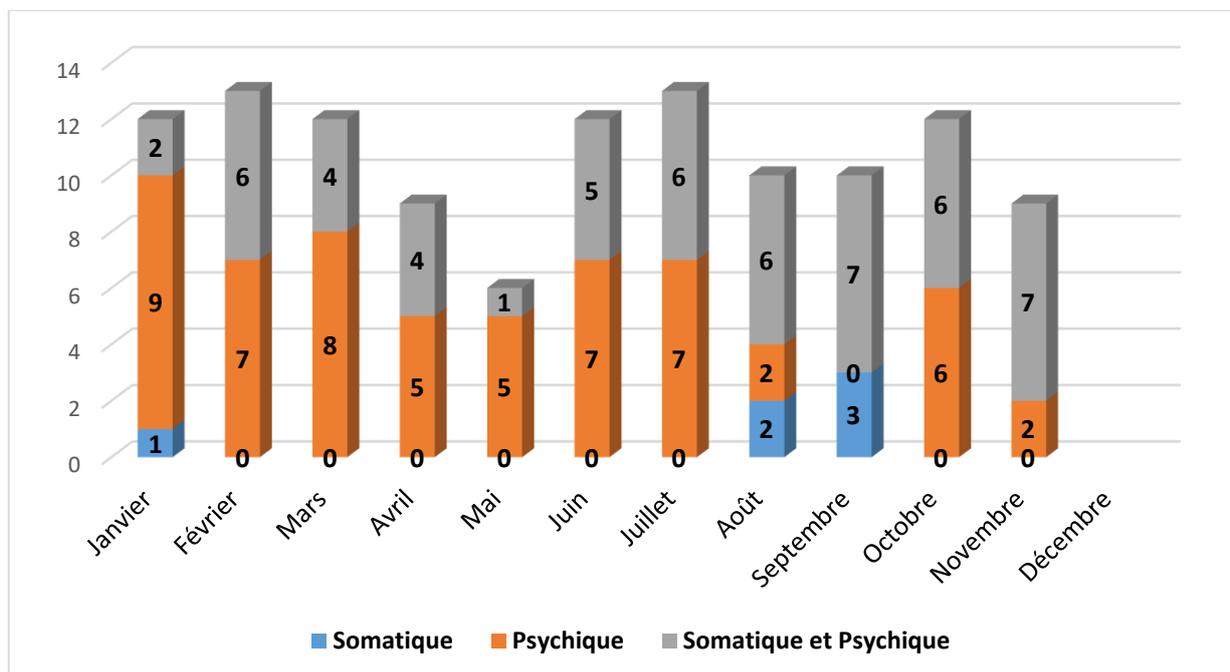
MENAGES RENCONTRES DEJA HEBERGES DANS UN DISPOSITIF (par mois)

Au moment de cette rencontre **33%** des ménages sont hébergés en CHU, **44%** en CHRS, **23%** en logement adapté.



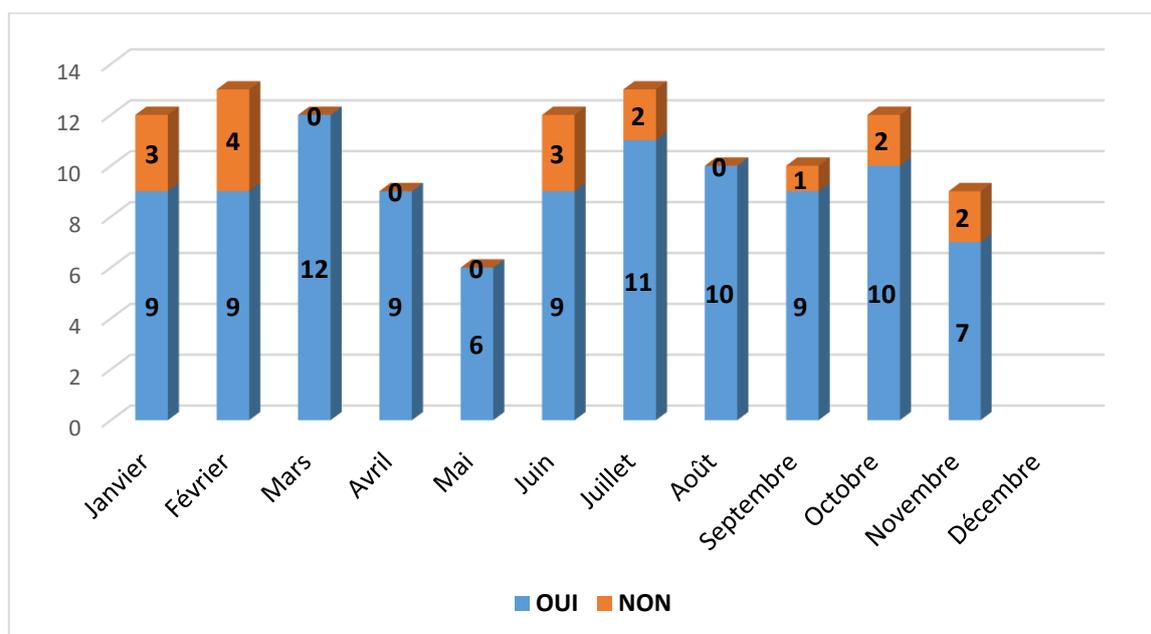
PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ RENCONTREES (par mois)

Total somatique : 6 ; Total psychique : 58 ; Total somatique et psychique : 54



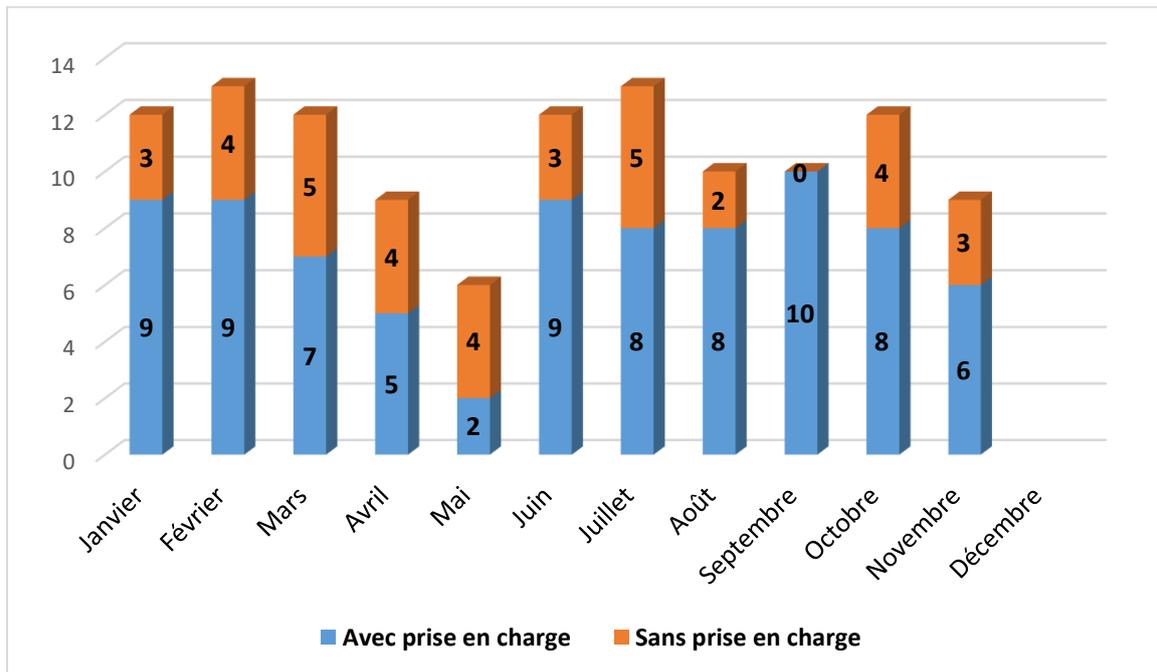
Les problématiques somatiques représentent 5% des personnes rencontrées par l'infirmier SIAO, 49% ont des troubles psychiques, et 46% des problématiques associées psychiques et somatiques.

NOMBRE DE PERSONNES EN DEMANDE DE SOINS (par mois)



Environ 85% des personnes rencontrées par l'infirmier du SIAO sont en demande de soins.

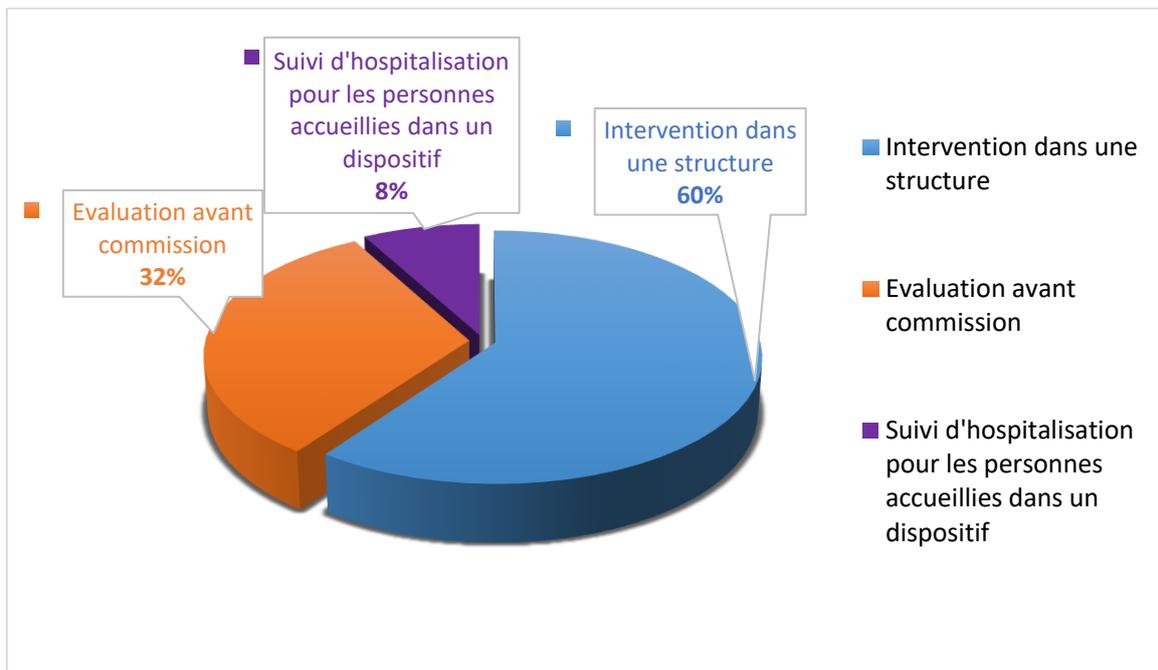
SITUATIONS BENEFICIANT D'UNE PRISE EN CHARGE SANTE AU MOMENT DU CONTACT AVEC LE SIAO (en nombre)



Environ **31%** des personnes rencontrées par l'infirmier du SIAO n'avaient pas de suivi santé au moment de la prise de contact.

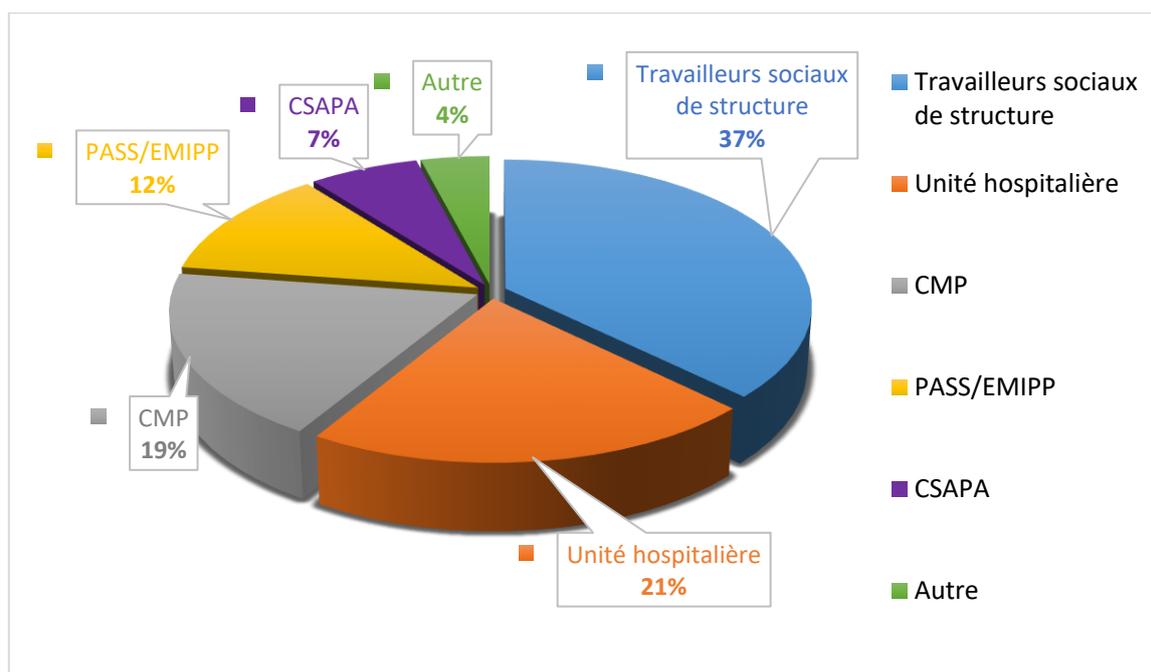
Les personnes sous traitements au moment de la rencontre avec l'infirmier du SIAO représentent **62%**.

MOTIF DE LA DEMANDE D'INTERVENTION DE L'INFIRMIER



La présence au sein des structures afin d'accompagner les personnes déjà hébergées vers le soin représente la majeure partie du travail de l'infirmier SIAO.

PRINCIPAUX PARTENAIRES CONTACTES PAR L'INFIRMIER (en%)



Nous pouvons constater que les principaux partenaires de l'infirmier sont les travailleurs sociaux. Ceci peut s'expliquer comme dit précédemment par les sollicitations régulières des structures pour accompagner les personnes hébergées vers le soin ; mais aussi par la sollicitation des assistants sociaux de services hospitaliers concernant des patients souhaitant faire une demande d'hébergement/logement adapté sur le département.

8.1. Bilan de l'activité infirmière au sein du SIAO :

En moyenne sur l'année 2016 l'infirmier a rencontré **22 ménages par mois** soit dans le cadre d'évaluations, de suivi de situations, ou lors de temps de permanences dans les structures.

L'infirmier a dû tisser un réseau professionnel fiable sur le département, afin de pouvoir effectuer au mieux sa mission d'évaluateur et de pivot social/sanitaire. C'est pourquoi les liens avec les partenaires sont nombreux et réguliers (en moyenne 22 prises de contact par mois tant physiques que téléphoniques).

Dans **95%** des situations, l'infirmier était appelé pour aider et orienter vers le soin, des personnes souffrantes de problématiques psychiques et/ou psychiatriques. La prépondérance de ces troubles se retrouve dans les structures (cf. annexe 9.1 page 72)

BILAN 2016

L'ensemble des volets du SIAO a centralisé **4086 demandes** en 2016, contre 3218 en 2015, soit une augmentation d'environ 21% ; la capacité d'accueil à l'année est désormais de **465 places** (*augmentation de 9% depuis 2015*). Ces quelques chiffres permettent de noter l'inadéquation entre la hausse des demandes, et l'évolution du parc accueil. D'autant plus que cette augmentation n'est pas uniquement le fruit d'ouverture de places supplémentaires, mais aussi due à l'introduction de places déjà existantes et gérées directement par des établissements sociaux dans le pot SIAO.

Il n'est pas possible à ce jour de donner des informations exactes concernant le nombre de ménages distincts présents sur le volet urgence/hébergement d'insertion et logement adapté. Néanmoins, lors du passage au logiciel SI SIAO, il sera possible d'avoir une vision plus globale de ces données.

Nous pouvons quand même dégager quelques chiffres concernant le volet Insertion puisque :

- Le SIAO Insertion a centralisé en tout en 2016 : **716 demandes** ;
- Représentant **576 ménages** différents (77 ménages ayant fait une demande d'hébergement d'insertion mais aussi de logement adapté) ;
- Soit **925 personnes** distinctes.

Pour conclure nous pouvons dire que le SIAO de l'Aude remplit à ce jour dans sa globalité les missions qui lui sont attribuées :

- Recenser l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que de logement adapté. Depuis son développement en 2015, le SIAO de l'Aude a été repéré par les partenaires grâce à un travail de communication et d'ouverture qui continue encore à ce jour, ce qui permet d'assurer le rôle de « guichet unique » pour l'ensemble des demandes. Le SIAO met l'accent sur sa visibilité et crée, met à jour et développe des outils de recueils de données et d'informations tels que le référentiel, la plaquette, le rapport d'activité, détaillant le fonctionnement du service. Ces outils, sont des appuis techniques, cela n'enlève en rien la nécessité d'échanger pour cerner au mieux les publics et missions de chacun, soulever les limites et difficultés, échanger autour de cas pratiques complexes, ... Le SIAO consacre un temps important à cette mission de coordination entre les différents acteurs du social, avec des échanges et/ou rencontres régulières avec les intervenants de l'AHJ, les services de justice, de sauvegarde, les offices HLM, les services d'accès aux droits, ... ;
- Recenser l'ensemble des places disponibles dans les structures relevant de son périmètre. Pour ce faire, une convention cadre a été signée avec la DDCSPP déterminant le « parc » capté par le SIAO. Avec la participation active de toutes les structures d'hébergement /logement adapté, la mise à jour des places vacantes s'effectue d'une manière journalière pour l'Urgence et lors de chaque commission pour l'Insertion ;

- Veiller à la réalisation d'une évaluation sociale, médicale et psychique des personnes ou familles sans domicile, de traiter équitablement leurs demandes et de leur faire des propositions d'orientations adaptées à leurs besoins. La présence d'un infirmier et d'évaluateurs sociaux prend tout son sens dans cette mission confiée au SIAO. Ces intervenants pluridisciplinaires facilitent le recueil de la demande, tant sociale que médicale, permettant d'ajuster au mieux la réponse aux besoins et capacités de la personne ;
- Produire les données statistiques d'activité, de suivi et de pilotage du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion et le logement ;
- Participer à l'observation sociale. À ce jour, le SIAO participe et apporte son analyse grâce à des bilans dédiés aux personnes sans-abris ou risquant de l'être, dans la plupart des organisations concernées par la question de l'AHI sur le département de l'Aude, ainsi qu'au niveau régional : PDALHPD, diagnostic à 360°, CTVS, CCRPA, CCAPEX, ... Lors de la visite de Mme Emmanuelle COSSE ministre du logement et de l'habitat durable (dans la cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale) à la pension de famille de l'ADAFF, un échange autour du fonctionnement du GCSMS, et du SIAO a permis de mettre en exergue les spécificités et atouts de ce dispositif dans l'Aude face à de nombreux intervenants (Mme la Ministre, M. le Préfet, DGCS, DDCSPP, acteurs de l'AHI, municipalité, ...). Des informations également sur le manque de places d'hébergement et de temps éducatif dédié, d'inadéquation entre les besoins et les dispositifs existants, la difficulté du foncier sur le littoral, ainsi que la prise en compte de certains publics dit « en marge » ont été évoqués, avec pour finir un échange entre Mme la Ministre et un résident de la pension de famille.

Au vu des besoins et des constats sur l'année 2016, le SIAO11 a vocation de perdurer dans ses missions et de s'inscrire toujours davantage dans l'aide aux personnes en situation de précarité. Dans cette optique, le SIAO11 fera son entrée dans le Club des SIAO Occitanie, afin d'uniformiser les fonctionnements des SIAO, échanger sur les bonnes pratiques, s'améliorer dans les missions confiées, alimenter les travaux d'observation sociale permettant l'appui à la mise en œuvre de la politique AHI sur les territoires

9. Annexes

9.1. Recensement des troubles psychiques

9.1.1. Période du 21 au 27 janvier 2016

Recensement des troubles psychiques Semaine type du 21 au 27 janvier 2016					
Hébergement d'urgence					
Structure d'accueil		Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble psychique avéré ou non	Personnes bénéficiant d'un suivi	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*
AUDE URGENCE ACCUEIL	Narbonne	20	11	5	0
	Carcassonne	4	2	0	0
CHU	Limoux	15	7	2	6
FAOL-Ligue de l'Enseignement	Carcassonne	2	0	0	0
	Limoux	1	1	0	1
RHJ	Castelnaudary	1	1	0	0
FAOL- Ligue de l'Enseignement HUDC	Carcassonne et alentours	62	8	3	8
FAOL- Ligue de l'Enseignement ALT1- HUDC	Carcassonne	9	0	0	0

*Considérons ici comme stabilisée la personne présentant un comportement adapté au dispositif hébergeur.

**Recensement des troubles psychiques
Semaine du 21 au 27 janvier 2016**

Hébergement d'insertion

Structure d'accueil		Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*
AUDE URGENCE ACCUEIL	Narbonne	5	0	0	0
	Carcassonne	31	7	1	2
CHRS	Limoux	7	7	2	6
ADAFF CHRS	Carcassonne	25	10	5	4
	Narbonne	8 ¹	6	4	4
	Castelnaudary	9	5	3	3

¹ A ces 8 adultes sont rattachés 11 enfants qui ne sont pas comptés sur ce tableau.

**Recensement des troubles psychiques
Semaine du 21 au 27 janvier 2016**

Logement adapté

Structure d'accueil		Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*	
ADAFF	Pension de famille	65	38	50	38	
	IML	5	3	2	5	
ADOMA	Pension de famille	Narbonne	21	14	14	Non renseigné
	Résidence sociale	Narbonne	7	0	0	Non renseigné
SOLIHA	IML		43	15	2	4
AIDeA 11	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Carcassonne	2	2	2	2
INTERMEDE	ALT1 appartements thérapeutiques relais	Limoux	1	1	0	1
		Castelnaudary	1	1	1	0

**Considérons ici comme stabilisée la personne présentant un comportement adapté au dispositif hébergeur.*

**Recensement des troubles psychiques :
Semaine du 21 au 27 janvier 2016**

TOTAUX

Structure d'accueil	Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*
Hébergement d'urgence	114	30	10	15
Hébergement d'insertion	85	35	15	17
Logement adapté	145	74	71	...

**Considérons ici comme stabilisée la personne présentant un comportement adapté au dispositif hébergeur.*

TOTAL
Semaine du 21 au 27 janvier 2016

Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*
344	139	96	...

9.1.2. Période du 26 au 29 septembre 2016

Recensement des troubles psychiques Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016

Hébergement d'urgence

Structure d'accueil		Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation
AUDE URGENCE ACCUEIL	Narbonne	20	14	6	6	6
	Carcassonne	5	5	1	0	0
CHU	Limoux	16	2	1	1	0
TOTAL		41	21	8	7	6

Recensement des troubles psychiques Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016

Hébergement d'urgence

Structure d'accueil CHU	Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation
CHU	41	21	8	7	6
TOTAL		Soit : 51.2 % des personnes hébergées	Soit : 38 % des personnes touchées	Soit : 87.5 % des personnes suivies 33.3 % des personnes touchées	Soit : 75 % des personnes qui ont un suivi 28.5 % des personnes touchées 85.7 % des personnes qui ont un traitement

Ainsi, au niveau de l'hébergement d'urgence, nous avons une prévalence niveau départemental de **51.2%**, ce qui représente plus d'une personne sur deux.

Prévalences des troubles psychiques et addictions en hébergement d'urgence	NARBONNE	70 %
	CARCASSONNE	100 %
	LIMOUX	12.5 %

Prévalences des personnes hébergées touchées par des troubles psychiques et addictions qui bénéficient d'un suivi	NARBONNE	42.8 %
	CARCASSONNE	20 %
	LIMOUX	50 %

Prévalences des personnes bénéficiant d'un suivi qui ont un traitement	NARBONNE	100 %	Concernant les dispositifs de Carcassonne et Limoux, l'échantillon des personnes suivies est trop faible pour pouvoir représenter une tendance générale
	CARCASSONNE	0 %	
	LIMOUX	100 %	

Recensement des troubles psychiques
Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016

Hébergement d'insertion

Structure d'accueil		Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*
AUDE URGENCE ACCUEIL	Narbonne	8	2	0	0	0
	Carcassonne	42	10	3	3	1
CHRS	Limoux	8	6	4	4	4
ADAFF	Carcassonne	26	6	4	4	4
	Narbonne	13	9	6	6	2
CHRS	Castelnaudary	10	5	3	2	0

Recensement des troubles psychiques
Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016

Hébergement d'insertion

Structure d'accueil CHRS	Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation*
TOTAL	107	38 Soit : 35.51% des personnes hébergées	20 Soit : 52.6% des personnes touchées	19 Soit : 95% des personnes suivies 50 % des personnes touchées	11 Soit : 55% des personnes qui ont un suivi 28.9% des personnes touchées 57.9% des personnes qui ont un traitement

*Ainsi, au niveau de l'hébergement d'insertion, nous avons une prévalence niveau départemental de **35,51 %**, ce qui représente plus d'une personne sur trois.*

Prévalences des troubles psychiques et addictions en hébergement d'insertion	NARBONNE	52.38 %
	CARCASSONNE	23.5 %
	LIMOUX	75 %
	CASTELNAUDARY	50 %

Prévalences des personnes hébergées touchées par des troubles psychiques et addictions qui bénéficient d'un suivi	NARBONNE	54.5 %
	CARCASSONNE	43.75 %
	LIMOUX	66.6 %
	CASTELNAUDARY	60 %

Prévalences des personnes bénéficiant d'un suivi qui ont un traitement	NARBONNE	100 %
	CARCASSONNE	43.75 %
	LIMOUX	66.6 %
	CASTELNAUDARY	40 %

**Recensement des troubles psychiques
Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016**

Logement adapté

Structure d'accueil		Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation
ADAFF	Pension de famille	67	49	40	40	28
	IML	4	2	1	1	1
ADOMA	Pension de famille	18	16	15	15	15
SOLIHA	IML	39	16	5	3	/
TOTAL		128	83	61	59	/

**Recensement des troubles psychiques
Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016**

Logement adapté

Structure d'accueil	Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation
Logement adapté					
TOTAL	128	83 Soit : 64.8 % des personnes hébergées	61 Soit : 73.4 % des personnes touchées	59 Soit : 96.7 % des personnes suivies 71.1 % des personnes touchées	/

Ainsi, au niveau de l'hébergement d'insertion, nous avons une prévalence niveau départemental de 64.8%, ce qui représente presque deux personnes sur trois.

Prévalences des troubles psychiques et addictions en logement adapté*	NARBONNE	64.4 %
	CARCASSONNE	71.4 %
	LIMOUX	77 %
	CASTELNAUDARY	69 %

Prévalences des personnes hébergées touchées par des troubles psychiques et addictions qui bénéficient d'un suivi*	NARBONNE	71 %
	CARCASSONNE	80 %
	LIMOUX	70 %
	CASTELNAUDARY	91 %

Prévalences des personnes bénéficiant d'un suivi qui ont un traitement*	NARBONNE	100 %
	CARCASSONNE	93.75 %
	LIMOUX	86 %
	CASTELNAUDARY	100 %

*Ces tableaux incluent à la fois les Pensions de Famille ainsi que les I.M.L, ne sont pas prises en compte : l'IML justice et l'IML expulsion qui représentent 12 personnes sur ce recensement.

**Recensement des troubles psychiques
Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016**

Logement adapté
Particularité des Pensions de Famille

Pensions de Famille ADAFF ADOMA	Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation
	85	65	55	55	43
TOTAL		Soit : 76.5 % des personnes hébergées	Soit : 85 % des personnes touchées	Soit : 100 % des personnes suivies 85 % des personnes touchées	Soit : 66 % des personnes touchées

Recensement des troubles psychiques
Période du lundi 26 au jeudi 29 septembre 2016

TOTAUX

Structure d'accueil	Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Personnes touchées par un trouble psychique présentant un état de stabilisation
Hébergement d'urgence	41	21	8	7	6
Hébergement d'insertion	107	38	20	19	11
Logement adapté	128	83	61	59	/

**Considérons ici comme stabilisée la personne présentant un comportement adapté au dispositif hébergeur*

TOTAL

Semaine du 26 au 29 septembre 2016

Personnes hébergées	Personnes touchées par un trouble avéré ou pas	Personnes bénéficiant d'un suivi	Traitement	Stabilisation
276	142	89	85	/
	Soit : 51.4 % des personnes hébergées	Soit : 62.7 % des personnes touchées	Soit : 95.5 % des personnes suivies 59.8 % des personnes touchées	/

9.2. Formulaire de demande unique de l'Aude

Formulaire de demande unique SIAO 11

Contact du SIAO 11 : [04.68.10.05.98](tel:04.68.10.05.98)/audesia11@gmail.com

Date de la demande : Cliquez ici pour entrer une date.

Transmise par : Mail SI SIAO Courrier

Nom(s) du (des) demandeurs :

Contingents :

La candidature est-elle orientée par un réservataire :

Collecteur 1%, Action logement (à préciser) :

Préfecture :

Précisez si le public est reconnu prioritaire au titre du DALO : Oui Non

Précisez si le public est reconnu prioritaire au titre du DAHO : Oui Non

Inscription au contingent préfectoral : Oui Non

PRESCRIPTEUR

Nom du travailleur social :

En qualité de :

Nom de l'organisme de rattachement :

Coordonnées téléphonique :

Adresse rue:

CP :

Commune :

IDENTITE

LE DEMANDEUR

M. Mme

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance:

Lieu de naissance :

Nationalité :Choisissez un élément.

Si nationalité hors UE:

Type de titre de séjour :Choisissez un élément.

Autorisation de travail :Choisissez un élément.

Date de fin de validité du titre de séjour :

Préfecture de rattachement :

Situation de famille :Choisissez un élément.

Date de l'évènement :

Si votre situation est en cours de changement, merci de bien vouloir l'indiquer :

LE CONJOINT / CO-DEMANDEUR

M. Mme

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité : Choisissez un élément.

Si nationalité hors UE :

Type de titre de séjour :Choisissez un élément.

Autorisation de travail : Choisissez un élément.

Date de fin de validité du titre de séjour :

Préfecture de rattachement :

ENFANTS

	Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance	Situation (à charge, droit de visite ou d'hébergement, garde alternée)
1			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.
2			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.
3			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.
4			<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M		Choisissez un élément.

Enfant à naître (date prévue) : Cliquez ici pour entrer une date.

Présence d'animaux : Oui Non **Si oui, précisez :**

COORDONNEES

Adresse actuelle du demandeur :

N° :
 Rue :
 Code postal :
 Commune :
 Compléments d'adresse :
 Téléphone domicile :
 Téléphone portable :
 E-mail :
 Téléphone du conjoint/co-demandeur :

RESSOURCES

Ressources nettes mensuelles de toutes les personnes devant habiter dans le logement

	Le Demandeur (en €/mois)	Le Conjoint (en €/mois)	Autres (en €/mois)
Revenus fiscaux			
Salaires nets mensuels			
Retraite nette mensuelle			
Indemnités Pôle Emploi			
Pension alimentaire reçue			
Allocation Adulte Handicapé (AAH)			
Revenu de solidarité Active (RSA)			
Allocation d'Etudes supérieures			
Allocation de soutien familial			
Autres ressources hors aide au logement (<i>précisez</i>)			
Allocations familiale (<i>hors aide au logement</i>)			
Allocation pour jeune enfant (PAJE)			
Complément familial			
Allocation Retour Emploi (ARE)			
Garantie Jeune			
Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)			
Pension d'invalidité			
Montant mensuel des indemnités journalières			
Total mensuel (€)			

SITUATION FINANCIERE		
	Le Demandeur(en €/mois)	Le Conjoint(en €/mois)
Charges fixes mensuelles	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant:</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant:</i>
Crédits	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant:</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant :</i>
Dettes	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant:</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez nature et montant:</i>
Gestion de la dette (<i>plan d'apurement, surendettement, accompagnement budgétaire,...</i>)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez :</i>
Si Banque de France, date du dépôt du dossier	Cliquez ici pour entrer une date.	Cliquez ici pour entrer une date.
Mesure d'accompagnement (MASP, MAJ,...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez :</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Précisez :</i>
Autres (<i>précisez</i>)		

SITUATION PROFESSIONNELLE	
Le Demandeur	Le Conjoint
Emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui lequel :</i> Nom et adresse du lieu de travail : Type de contrat : Choisissez un élément. Date de début : Cliquez ici pour entrer une date. Date de fin : Cliquez ici pour entrer une date.	Emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <i>Si oui lequel :</i> Nom et adresse du lieu de travail : Type de contrat : Choisissez un élément. Date de début : Cliquez ici pour entrer une date. Date de fin : Cliquez ici pour entrer une date.
Demandeur d'emploi <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'inscription : Cliquez ici pour entrer une date.	Demandeur d'emploi : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date d'inscription : Cliquez ici pour entrer une date.
Retraite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Retraite <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sans activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date dernier emploi occupé : Cliquez ici pour entrer une date.	Sans activité <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date dernier emploi occupé : Cliquez ici pour entrer une date.
Votre employeur cotise-t-il au 1% logement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Votre employeur cotise-t-il au 1% logement ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

SITUATION PERSONNELLE: Famille/Réseau						
Avez-vous de la famille : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Ne sait pas						
Si oui :Lien existant						
	Oui	Non	Observations	Téléphone	Visite	Autre
Père	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Mère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Sœur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Frère	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	
Autre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			Choisissez un élément.	

Avez-vous des connaissances proches (amis/voisins...) pouvez-vous préciser :

--

SITUATION ACTUELLE AU REGARD DU LOGEMENT/HEBERGEMENT	
Sans logement <input type="checkbox"/> Si oui, <input type="checkbox"/> Occupant de squat <input type="checkbox"/> Abri de fortune <input type="checkbox"/> Autre, précisez :	Hébergement d'urgence <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Hébergement chez un tiers <input type="checkbox"/>	Hébergement dans une structure sociale <input type="checkbox"/> Si oui, Nom et Adresse :
Hébergement chez de la famille <input type="checkbox"/>	Structure judiciaire <input type="checkbox"/>
Logement autonome <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Public <input type="checkbox"/> Privé	Autre <input type="checkbox"/> Précisez :
Précisions éventuelles : <div style="height: 100px;"></div>	

PARCOURS LOCATIF ANTERIEUR (nombre d'années, paiement des loyers,...)		
Période	Type et lieu du logement	Motif du départ

PARCOURS HEBERGEMENT ANTERIEUR		
Période	Type et lieu de l'hébergement	Motif du départ

SUIVIS SOCIAUX		
Suivis sociaux en cours	Choisissez un élément.	Si oui, précisez la structure et le nom du référent:
Suivis sociaux antérieurs	Choisissez un élément.	Si oui, précisez la structure et le nom du référent:

SANTE		
	Le Demandeur	Le Conjoint
. Couverture médicale Si oui, laquelle : Régime (CPAM, MSA...)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
. Complémentaire santé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Suivi médical en cours	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez : <input type="checkbox"/> Médecin généraliste <input type="checkbox"/> Médecin psychiatre <input type="checkbox"/> Psychologue <input type="checkbox"/> Infirmier <input type="checkbox"/> Autres	Nom du médecin :	Nom du médecin :
Etat de santé nécessitant un logement adapté handicapé	Choisissez un élément.	Choisissez un élément.

DEMANDE				
<input type="checkbox"/> CHRS	<input type="checkbox"/> CHS	<input type="checkbox"/> IML	<input type="checkbox"/> ALT1 Justice	<input type="checkbox"/> ALT1 Narbonne
<input type="checkbox"/> Pension de famille	<input type="checkbox"/> Appartement thérapeutique		<input type="checkbox"/> Résidence sociale	
Zone géographique souhaitait (plusieurs choix sont possibles):				
<input type="checkbox"/> Carcassonne	<input type="checkbox"/> Narbonne	<input type="checkbox"/> Limoux	<input type="checkbox"/> Castelnaudary	
<input type="checkbox"/> Collectif	<input type="checkbox"/> Regroupé		<input type="checkbox"/> Diffus	

SITUATION ADMINISTRATIVE	
N° CAF :	
N° de sécurité sociale :	<input type="checkbox"/> CMU <input type="checkbox"/> CMUC <input type="checkbox"/> Autre, précisez :
Démarches administratives en cours :	

COMPETENCES ET DIFFICULTES MOTIVANT LA DEMANDE	
<input type="checkbox"/> Besoin de lieu et de temps collectifs	Précisez :
<input type="checkbox"/> Besoin d'accompagnement : vie quotidienne/ accompagnement social	Précisez :
<input type="checkbox"/> Besoin de consolidation de la situation financière et administrative	Précisez :
<input type="checkbox"/> Besoin d'une transition avant l'accès au logement	Précisez :
<input type="checkbox"/> Degré d'autonomie dans le quotidien	Précisez :
<input type="checkbox"/> Prise en compte des règles sociales	Précisez :

SYNTHESE DE LA PRECONISATION

EXPRESSION DE LA PERSONNE EN DEMANDE *(facultatif)*

MOTIVATION DE LA DEMANDE

(à remplir par le travailleur social référent)

FICHE MEDICALE

(à remplir uniquement pour une demande d'appartement thérapeutique relais)

9.3. Plaquette du SIAO de l'Aude

Dispositifs en place :

URGENCE

CHU : Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Limoux, Narbonne

RHU : FAOL _ Carcassonne, Limoux, Castelnaudary

HU DC : FAOL _ Carcassonne

INSERTION HEBERGEMENT

CHRS :

- Aude Urgence Accueil _ Carcassonne, Limoux, Narbonne

- ADAFF _ Carcassonne, Castelnaudary, Narbonne

CHS : Aude Urgence Accueil _ Carcassonne

INSERTION LOGEMENT ADAPTE

Pension de famille (PF):

- ADAFF _ Carcassonne, Castelnaudary, Limoux, Narbonne

- ADOMA _ Narbonne

Résidence sociale (RS): ADOMA _ Narbonne

InterMédiation Locative (IML):

- SOLIHA _ Carcassonne, Narbonne, Limoux

- ADAFF _ Narbonne

Appartements thérapeutiques relais (ATR):

- AlDea11 _ Carcassonne

- Intermède _ Limoux

Allocation logement temporaire 1 (ALT1):

- SOLIHA _ Carcassonne, Narbonne, Sigean

- CCAS _ Narbonne

SIAO URGENCE :

115 (7j/7j - 24h/24h)

SIAO INSERTION :

04.68.10.05.98

audesiao11@gmail.com



Le SIAO dans l'Aude :

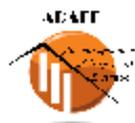
PILOTAGE :



La Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSP), sous l'autorité du Préfet.

GESTIONNAIRES :

Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale (GCSMS)



Association Départementale d'Aide aux Femmes et Familles (ADAFF)



Aude Urgence Accueil (AUA)



Fédération Audoise des Œuvres Laïques (FAOL)
Ligue de l'Enseignement



Le SIAO doit permettre de :

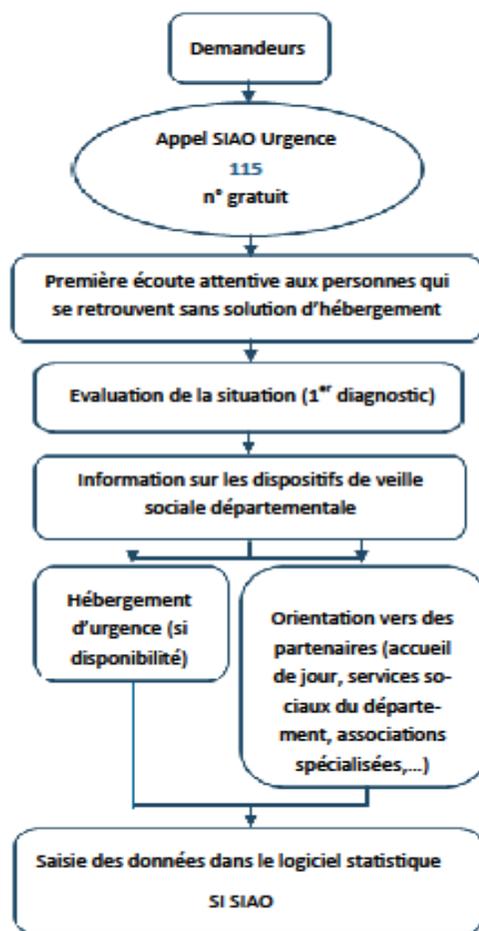
. Simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement (ordinaire ou adapté) pour les personnes sans-abri ou risquant de l'être.

. Traiter avec équité les demandes en s'appuyant sur la connaissance des disponibilités de l'ensemble de l'offre existante.

. Coordonner les différents acteurs de la veille sociale jusqu'au logement et améliorer la fluidité hébergement-logement.

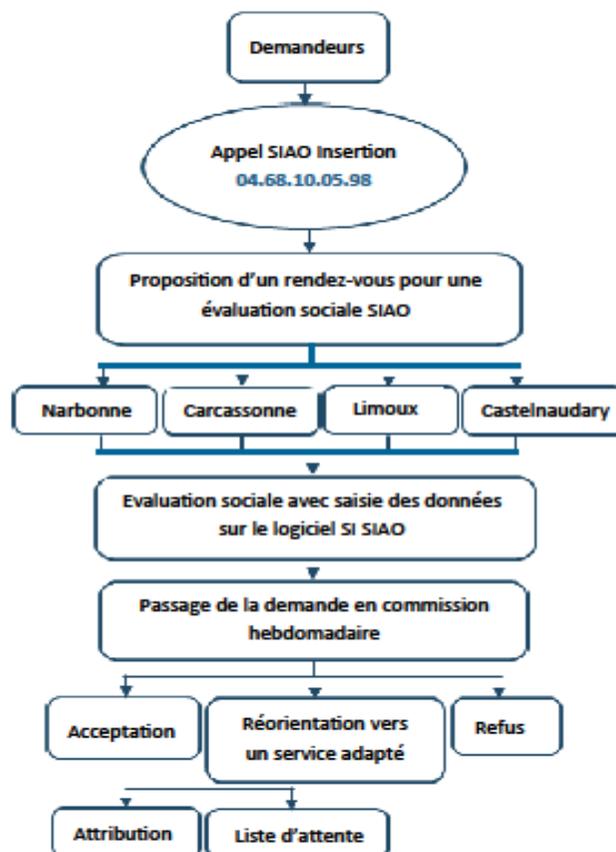
. Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri



SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHRS, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHRS/CHS.

SIAO 11

Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Aude

Sommaire :

- **PRESENTATION DU DISPOSITIF SIAO 11**
 - Les missions du SIAO page 3
 - Le fonctionnement du SIAO page 4 à 6

- **SIAO URGENCE**
 - Informations sur les CHU et Accueil de jour page 8 à 12
 - AUA page 9 à 10
 - HUDC page 11
 - RHJ page 12

- **SIAO INSERTION : CHRS/CHS**
 - Informations sur les CHRS /CHS page 14 à 16
 - AUA page 15
 - ADAFF page 16

- **SIAO INSERTION : LOGEMENT ADAPTE**
 - Pension de Famille – ADAFF page 18 à 19
 - Pension de Famille – ADOMA page 20
 - Résidence Sociale – ADOMA page 21 à 22
 - IML – SOLIHA page 23
 - IML – ADAFF page 24
 - ALT 1 – CCAS Narbonne page 25
 - ALT 1 Justice – SOLIHA page 26
 - Appartements thérapeutiques relais page 27 à 28
 - AIDea11 page 27
 - Intermède page 28

- **MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT**
 - AVDL page 29

- **ETABLISSEMENTS AVEC PLACES D'HEBERGEMENT – HORS SIAO**
 - Résidence Habitat Jeunes _ FAOL page 31 à 32
 - Résidence Habitat Jeunes _ PEP page 33
 - Dispositif d'hébergement pour les demandeurs d'asile page 34 à 36
 - HUDA page 34
 - CADA page 35
 - CPH page 36
 - Appartements de Coordination Thérapeutique page 37
 - Groupe SOS Solidarités

- **SIGLES** page 38 à 39

PRESENTATION DU DISPOSITIF SIAO

En novembre 2009 fut initiée une nouvelle stratégie de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées : la Refondation du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion. La finalité de cette politique publique était de favoriser l'accès au logement pour tous les ménages. Un logement pérenne, de droit commun, adapté avec un accompagnement social chaque fois que nécessaire.

Les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO), définis par la circulaire du 8 avril 2010, constituent un élément structurant du service public de l'hébergement et de l'accès au logement, qui repose sur trois principes cardinaux :

- La continuité de la prise en charge des personnes
- L'égalité face au service rendu
- L'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes

Outil clé de la Refondation, ce nouveau service a pour objet, sous l'autorité du Préfet, de devenir une plateforme unique et intégrée d'accueil, d'évaluation et d'orientation afin de favoriser la transition de l'urgence vers l'insertion et le logement ordinaire. Il doit permettre d'éviter les ruptures de prise en charge des usagers et apporter une réponse adaptée et continue en fonction des besoins des demandeurs.

A. LES MISSIONS DU SIAO

Les missions assignées aux SIAO sont les suivantes :

10. **Organiser et centraliser sur le territoire départemental**, l'ensemble des demandes de prise en charge de personnes ou de ménages privés de chez soi ou risquant de l'être
11. **Mobiliser, pour répondre à ces demandes, l'ensemble de l'offre** qu'elle soit « d'urgence » ou « d'insertion » (comprenant les structures d'hébergement et de logement accompagné), ainsi que les dispositifs permettant chaque fois que cela est possible un accès direct au logement
12. **Garantir la continuité de la prise en charge et la continuité des parcours** des personnes, en organisant notamment la fonction de référent personnel
13. **Organiser la coopération et le travail partenarial entre les acteurs**, pour améliorer la connaissance réciproque et proposer les outils nécessaires à cette collaboration
14. **Participer à la constitution d'observatoires locaux**, afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées

La loi ALUR de Mars 2014, consacre l'existence des SIAO au plan législatif (ils n'avaient jusqu'alors qu'une existence par circulaire) et leur donne un cadre visant une unité sur les territoires. Cette reconnaissance législative lui donne toute sa légitimité, renforce son effectivité pour qu'il devienne l'instance de coordination départementale incontournable en matière d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans domicile. Les missions et le cadre d'intervention du SIAO sont dorénavant inscrits dans le code d'action sociale et des familles. (Art. L345-2 du CASF). La loi ALUR réaffirme le principe d'un SIAO unique par département compétent pour toutes les demandes d'hébergement et pose l'intégration du 115 dans le service.

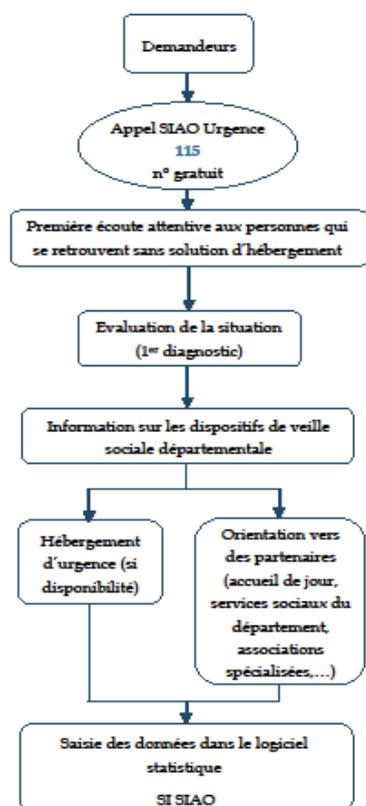
B. FONCTIONNEMENT DU SIAO DANS L'AUDE

Coordonnées : SIAO Urgence 115 (ouvert 24h/24h, 7j/7j)

SIAO Insertion 04.68.10.05.98/ audesiao11@gmail.com

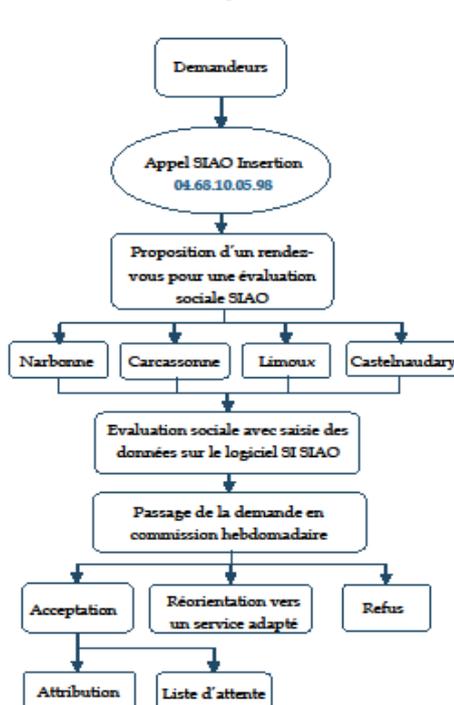
La plateforme d'accueil téléphonique du SIAO Insertion est ouverte du lundi au vendredi 9h00/12h00 – 14h00/17h00, assurée par les membres des équipes éducatives d'Aude Urgence Accueil et de l'ADAFF.

Traitement d'une demande d'hébergement d'urgence : demande de mise à l'abri



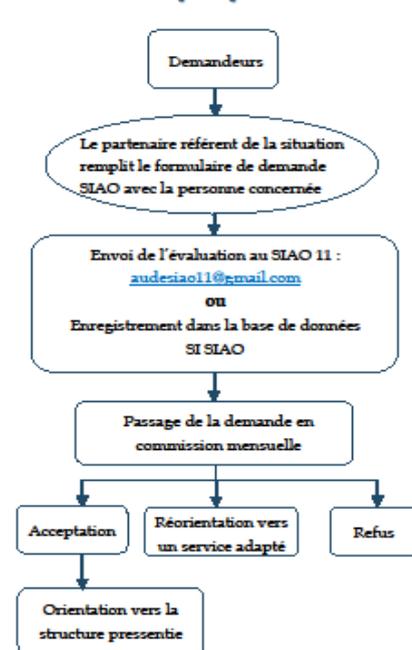
SI SIAO : Logiciel validé par la CNIL

Traitement d'une demande d'hébergement d'insertion : CHR, CHS



NB : Le travailleur social référent peut également enregistrer une demande directement sur SI SIAO. A la suite, un entretien au sein des permanences SIAO sera proposé à la personne afin de compléter la demande et présenter les structures.

Traitement d'une demande en logement adapté : Pension de Famille, Résidence Sociale, InterMédiation Locative, Appartement thérapeutique relais



NB : Pour les personnes n'ayant pas de référent social, la procédure est identique à celle préconisée pour les places Insertion CHR/CHS.

Permanence des évaluations SIAO :

Carcassonne : Entretien le vendredi de 9h00 à 12h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le vendredi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Narbonne : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Castelnaudary : Entretien le jeudi de 14h00 à 17h00 à l'ADAFF

Limoux : Entretien le mardi de 14h00 à 17h00 à Aude Urgence Accueil

L'évaluation SIAO dure en moyenne une heure (en fonction de la situation).

Cartographie des établissements proposant de l'hébergement/logement adapté dans l'Aude

(Financement Etat)

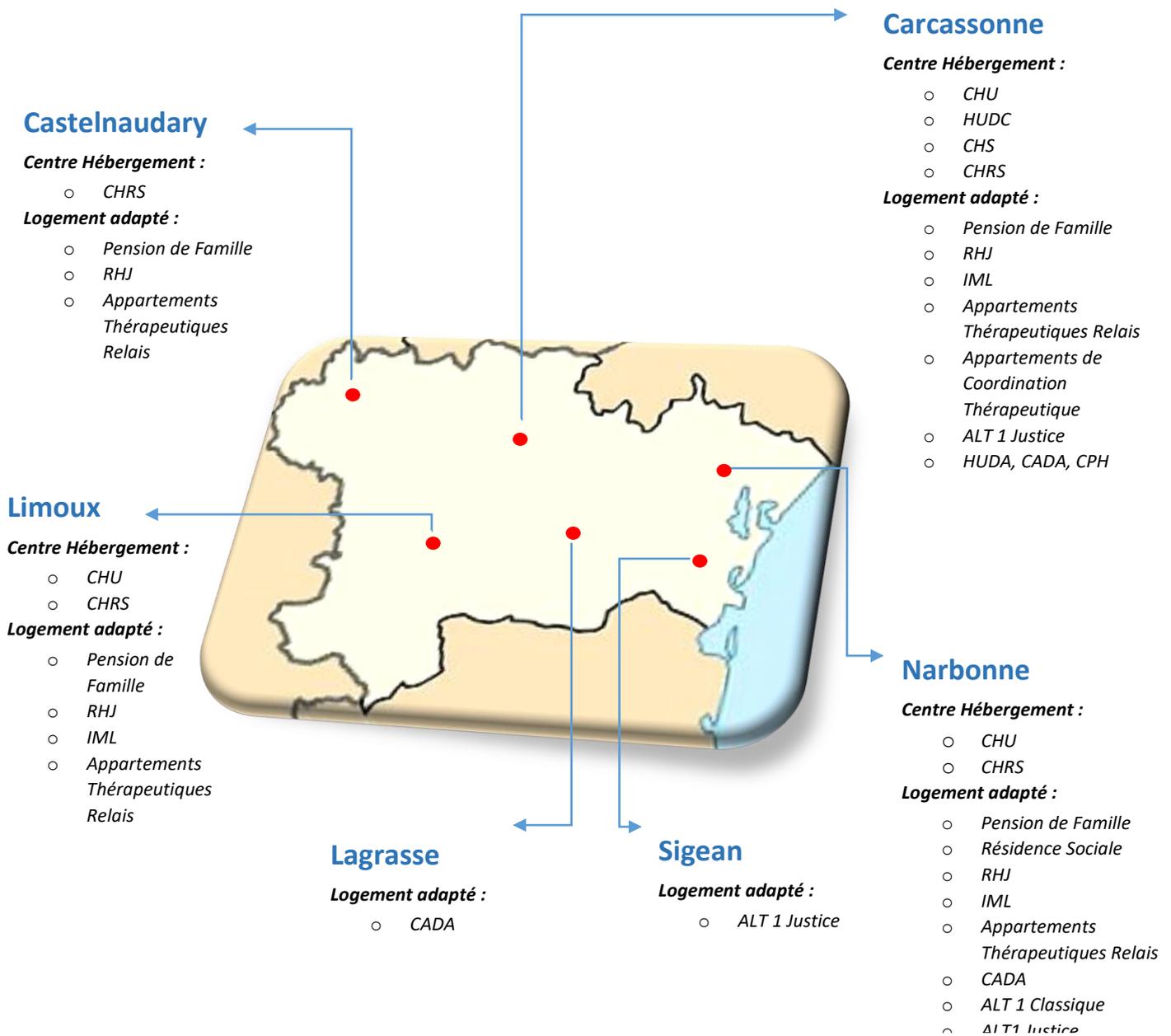


Tableau de recensement des dispositifs dans l'Aude

Dispositifs/ Villes		CARCASSONNE	NARBONNE	LIMOUX	CASTELNAUDARY	LAGRASSE	SIGEAN
Urgences	CHU	AUA	AUA	AUA			
	HUDC	FAOL					
	RHJ	FAOL		FAOL	FAOL		
	Nuitées hôtels	AUA	AUA	AUA	AUA		
CHRS	Collectif	AUA					
	Regroupé	ADAFF	ADAFF		ADAFF		
	Appartement	AUA	AUA	AUA	ADAFF		
ADAFF		ADAFF					
CHS	AUA						
Pension de Famille	ADAFF	ADAFF		ADAFF	ADAFF		
		ADOMA					
Résidence Sociale		ADOMA					
RHJ	FAOL	PEP	FAOL	FAOL			
IML	SOLIHA	SOLIHA	SOLIHA				
		ADAFF					
CADA	FAOL	FAOL			FAOL		
HUDA	FAOL						
CPH	FAOL						
ALT 1 Justice	SOLIHA	SOLIHA					SOLIHA
ALT 1 Classique		CCAS					
Appartements thérapeutiques relais	AIDeA11	AIDeA11	Intermède	Intermède			
Appartements de coordination thérapeutique	Groupe SOS Solidarités						

SIAO

URGENCE

INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT D'URGENCE (CHU) ET LES ACCUEILS DE JOUR

Missions CHU : Ces centres sont destinés à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des personnes sans-abri ou brutalement confrontées à une absence de logement. L'hébergement en CHU se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les CHU peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Public : Hommes en situation d'errance, femmes victimes de violences, familles, sortant de prison, d'institution, d'hôpital psychiatrique, jeunes sortant d'institution, sans domicile fixe qui souhaite se mettre à l'abri durant les périodes froides ou en cas de problèmes de santé, demandeurs d'asile déboutés...

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation **en fonction des places disponibles**, sans réservation possible. Le 115 a à sa disposition la possibilité de déclencher des nuitées d'hôtel en cas de situation d'urgence.

Missions de l'accueil de jour : Premier maillon du réseau de resocialisation, son but est d'accueillir, écouter, réconforter, orienter, proposer des services pratiques (collation, douche, machines à laver,...), permettre d'identifier des espaces, de se réappropriier le « sens » de la citoyenneté. L'accueil de jour est un lieu d'accueil inconditionnel, anonyme et gratuit, visant à répondre aux besoins élémentaires de la vie et à permettre l'accès aux droits fondamentaux.

AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

CARCASSONNE

19 place Joseph Poux 11000 CARCASSONNE/ 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Places : Collectif mixte : 4 places (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Appartements CHU : 6 places financées, 1 T3/ 1 T4

Accès aux personnes à mobilité réduite : 2 places (avec aide au franchissement du seuil d'entrée)

Chiens : 2 niches sont mises à disposition

Accueil de jour : Adresse : 1 av. des berges de l'Aude/ 09.51.05.46.82

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 14h30 à 17h15. L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, accès internet, jeux, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, orientations vers les partenaires... La domiciliation postale est possible au 17 pl. Joseph Poux à Carcassonne.

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse André Chénier 11300 LIMOUX/ 04.68.20.41.13

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Places : Collectif mixte : 16 places d'urgence (dans des situations exceptionnelles l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : toutes les chambres sont adaptées

Chiens : 4 des chambres donnent accès à une niche

Accueil de jour : Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00 (fermeture les jours fériés sauf en période hivernale). L'accueil est composé d'une salle avec des tables et des chaises, les personnes ont accès aux sanitaires (douches, toilettes), une laverie, salle télévision, bibliothèque, et peuvent prendre une collation.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation...

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan 11100 NARBONNE/ 04.68.90.70.04

Coordinateur technique : M. Benoit VACHON

Places : Collectif mixte : 20 places CHU (dans des situations exceptionnelles, l'association met parfois à disposition des places en sur occupation à l'aide de lits pliants)

Accès aux personnes à mobilité réduite : une chambre au rez-de-chaussée

Chiens : chenil de 3 places

Accueil de jour : Les heures d'ouvertures sont du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. L'accueil de jour est composé d'une salle avec des tables et des chaises. Les personnes accueillies ont accès à une bibliothèque, à une laverie et des douches.

Des éducateurs sont également présents afin de les aider dans leurs démarches administratives, accès aux droits, service de domiciliation...

HUDC : Hébergement d'Urgence de Droit Commun FAOL – Ligue de l'Enseignement

Localisation : 51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04 68 26 10 33

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places HUDC : 66 places. Appartements en diffus à Trèbes, Carcassonne et Espéraza.
11 logements du studio au T5 en diffus et cohabitation.

Places HUDC – ALT1 : 10 places

Public : Couple et famille sans logement en situation de grande précarité.

Missions de l'HUDC : Ce dispositif est destiné à apporter des solutions immédiates et de courte durée à des demandes urgentes en offrant des prestations de première nécessité (abri de nuit, couvert, hygiène...) à des ménages sans-abri ou brutalement confrontés à une absence de logement. L'hébergement se fait sans conditions réglementaires de ressources. Il s'agit d'un accueil « inconditionnel » c'est-à-dire sans sélection des publics accueillis, et sans condition de régularité de séjour. Au-delà de la mise à l'abri, les travailleurs sociaux peuvent aussi proposer une évaluation de la situation des personnes et une orientation vers des structures d'insertion adaptées.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence : appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles, sans réservation possible.

PLACES URGENCE RHJ

FAOL – Ligue de l'Enseignement

Localisation : RHJ « Jules Verne » 51 avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.25.13.93

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Places : 2 places à Carcassonne

1 place à Castelnaudary

1 place à Limoux

Missions : Ces places d'urgence permettent une mise à l'abri de jeunes sans solution d'hébergement et avec un projet d'insertion professionnel. Le contrat est signé pour une durée d'un mois (renouvelable si la personne est en attente d'attribution d'une place en RHJ). Les personnes accueillies n'ont pas de participation financière à payer durant cette période.

Public : Accueil mixte d'utilisateurs âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants). Il est nécessaire que ces jeunes soient dans une dynamique d'insertion professionnelle ou de formation. Ils sont le plus souvent apprentis ou en cours de scolarité, en formation en alternance, demandeur d'emploi, stagiaire, ou en contrat de travail.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Urgence: appel téléphonique sur le numéro gratuit 115, orientation en fonction des places disponibles.

Les orientations sont faites par le 115, et soumises au sein de la RHJ à une évaluation de préadmission. Les accueils sont possibles du lundi au vendredi.

SIAO
INSERTION
-
CHRS/CHS

INFORMATIONS SUR LES CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE (CHRS) ET CENTRES D'HEBERGEMENT ET DE STABILISATION (CHS)

Missions des CHRS : Ces centres offrent aux personnes (isolées ou en famille) connaissant de graves difficultés d'ordre économique et social, un hébergement transitoire ainsi qu'une prise en charge socio-éducative individualisée et globale (hébergement, accès aux droits : citoyenneté, insertion professionnelle, logement, culture...). L'objectif est d'aider les personnes à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Missions des CHS : Ce type de dispositif vise avant tout un public très désocialisé, parfois à la rue depuis plusieurs années et souvent en rupture avec les structures classiques. Il propose un accompagnement social qui doit permettre aux personnes éloignées de l'insertion, de se soigner, de se stabiliser et de favoriser leur orientation ultérieure vers des structures adaptées à leur situation.

Public accueilli : Ce sont des personnes sans hébergement ou mal logées, sans ressources pour la plupart avec des problématiques sociales (demandeur d'emploi, santé, justice, endettement, ...) en rupture ou sans véritable lien social ou familial pour soutien. Le public est mixte, majoritairement isolé, en couple avec ou sans enfant(s), et les demandeurs doivent obligatoirement être majeurs. Ces publics peuvent avoir fait l'objet de maltraitances, présenter des carences (affectives, éducatives,...), des problématiques récurrentes d'alcoolisme et de toxicomanie, de souffrances psychiques, ou plus généralement des difficultés à s'insérer dans la société.

Modalité d'admission : Orientation SIAO Insertion

Dispositifs des CHRS : Il existe dans l'Aude au moins 3 moyens permettant d'héberger les personnes admises en CHRS selon leur profil (typologie du ménage, autonomie...)

- Le CHRS en collectif : personnes isolées, en couple, sans enfant. Hébergement dans des chambres doubles avec sanitaire, salle d'eau et placards individuels (pour le CHRS de Carcassonne). Les pièces de vie (salon, cuisine) sont en commun, et la prise des repas également. Présence de professionnels 24h/24, 7j/7.
- Le CHRS en regroupé : personnes isolées, en couple avec ou sans enfant. Hébergement en logement équipé, dans un bâtiment dédié aux logements CHRS. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).
- Le CHRS en diffusé : personnes isolées, en couple, avec ou sans enfant. Hébergement dans des appartements équipés en ville. Présence éducative la journée du lundi au samedi (astreinte téléphonique 24h/24, 7j/7).

AUDE URGENCE ACCUEIL

Directeur : M. Bernard BOTET

Président : M. Bernard CANONGE

Financement : DDCSPP

CARCASSONNE

19 place Joseph Poux 11000 CARCASSONNE/ 04.68.47.14.20

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Composition de l'équipe : DEES, DEME, (2 éducateurs référent SIAO), maîtresse de maison, animateurs, surveillants de nuit

Deux places sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec la possibilité d'accueillir 2 chiens.

Places : Collectif : 3 places CHS/ 11 places CHRS

Diffus : 26 places, du studio au T4

LIMOUX

Maison de l'Amitié 9 Impasse André Chénier 11300 LIMOUX/ 04.68.20.41.13

Coordinatrice technique : Mme Anne CAPDEQUI

Composition de l'équipe : DEES, DEME, maîtresse de maison, agents d'accueil, surveillants de nuit

Places : Diffus : 12 places, du studio au T2

NARBONNE

Maison de l'Amitié avenue de Gruissan 111000 NARBONNE/ 04.68.90.70.04

Coordinateur technique : M. Benoit VACHON

Composition de l'équipe : DEES, éducateur technique, maîtresse de maison, surveillants de jour et de nuit

Places : Diffus : 7 places, du T2 au T3

ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Présidente : Mme Marie-Christine MUNOZ

CARCASSONNE

272 avenue du Général Leclerc 11000 CARCASSONNE/ 04.68.72.33.88

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 12 places, du studio au T3

Diffus : 18 places, du studio au T4

CASTELNAUDARY

62 Avenue Monseigneur de Langle/ 04.68.23.25.16

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Places : Regroupé : 7 places, du studio au T3

Diffus : 6 places, du studio au T3

NARBONNE

9 Bd Maréchal Joffre/ 04.68.42.14.99

Chef de service : Mme Valérie FONQUERNE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés, veille de nuit

Places : Regroupé : 13 places, du studio au T3

Diffus : 11 places, du studio au T3

SIAO
INSERTION
-
LOGEMENT
ADAPTE

PENSION DE FAMILLE _ ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Présidente : Mme Marie-Christine MUNOZ

Chef de service : Mme Michèle LAZZARIN

Financements : Convention avec la DDCSPP, convention APL, financement des locataires eux-mêmes avec les loyers

Composition de l'équipe sur chaque site : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Missions des pensions de famille : La pension de famille est un lieu de vie favorisant l'échange et le lien entre les usagers par le biais d'un habitat semi-collectif, permettant de développer l'autonomie de chacun. Les pensions sont constituées de studios et de pièces communes. Des activités de groupe visent à restaurer les liens sociaux entre pairs et vers l'extérieur, 3 sont d'ailleurs obligatoires : la réunion hebdomadaire des résidents, l'atelier cuisine (course, préparation et prise du repas en commun, nettoyage), et l'entretien des parties communes (effectué selon un roulement entre résident).

Le logement est transitoire ou définitif, selon le projet de la personne.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

Public accueilli : Le public est mixte et se compose de personnes majeures isolées au niveau familial/social/affectif, pour certaines atteintes de problèmes pathologiques et/ou d'addiction, bénéficiaires de petits revenus (RSA, AAH, retraite modeste...). Ce sont des personnes stabilisées sur le plan de la santé et au niveau administratif, qui nécessitent peu d'accompagnement éducatif individuel, ou avec un dispositif d'accompagnement social extérieur étayé avant l'entrée (mesure de protection, suivi médical...).

Description : Ce sont des logements ouvrant le droit aux APL « foyer », avec des redevances adaptées à des personnes à faibles revenus. Les personnes locataires peuvent se retrouver dans une pièce commune de détente, avec télévision et une cuisine pour une animation repas une fois par semaine. Les personnes sont accueillies dans des logements équipés d'une kitchenette, salle de bain et placard.

L'établissement se compose également du bureau des travailleurs sociaux, et de la responsable.

CARCASSONNE

Pension de famille 17 quai Riquet 11000 CARCASSONNE/ 04.68.47.83.04

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Diffus : 1 studio/ 1 T3

Total : 20 places

Avec accès pour les personnes à mobilité réduite

CASTELNAUDARY

10 Impasse des Lilas, maison « bel ostal » 11400 Castelnaudary/ 04.68.23.91.29 ou 07.86.09.39.89

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : des T2

Total : 20 places

12 logements avec accès pour les personnes à mobilité réduite

LIMOUX

Pension de famille rue Casimir Lacroux 11300 LIMOUX/ 06.03.05.13.21

Places : Semi-collectif : du T1 au T2

Diffus : 1 studio

Total : 20 places

3 logements avec accès pour les personnes à mobilité réduite

NARBONNE

20/22 enclos St Vincent 11100 NARBONNE/ 04.68.42.03.33

Places : Semi-collectif : du studio au T2

Total : 20 places

PENSION DE FAMILLE _ ADOMA

Pour les deux dispositifs ADOMA, il est indispensable d'être majeur et solvable

La Pension de Famille

32 Rue Francis Marcéro 11100 Narbonne/ 04 68 46 17 03

Responsable : Mme Nadia SAHLAOUI

Composition de l'équipe : 1 agent d'accueil et de service et 1 technicien d'entretien et de maintenance

Financement : Convention avec la DDCSPP, convention APL, financement des résidents eux-mêmes avec les loyers

Nombre de places et description de la pension : 18 logements de 21 à 31 m², en semi-collectif (15 logements pour personnes seules et 3 avec accès pour les personnes à mobilité réduite), soit 21 places au total. Les logements se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC. Les studios sont entièrement meublés. Un service blanchisserie est mise à disposition des résidents deux fois /mois. Les locaux comportent également des espaces collectifs, avec une présence de l'équipe du lundi au vendredi.

La redevance varie entre 409.87 euros/mois le studio et 482.87 euros le T1bis (avec caution égale) et comprend : le logement adapté avec loyer et charges comprises et l'accompagnement social. Le logement est transitoire ou définitif, selon le projet de la personne.

Public : Ce sont des personnes en situation d'isolement et de grande exclusion, éprouvant des difficultés à vivre totalement seules mais néanmoins « stabilisées » en capacité à vivre en logement autonome sans grande difficulté : hommes, femmes, couples, famille monoparentale :

- Public plus ou moins autonome dans la gestion quotidienne avec un soutien ponctuel
- Personnes nécessitant un lien régulier avec un référent
- Personnes dont le parcours et la situation rendent indispensable un suivi spécifique
- Personnes solvables, avec des ressources mensuelles (minima sociaux, AAH, petit salaire...), ne dépassant pas les plafonds P.L.A.I.

Les animaux ne sont pas acceptés au sein de la pension de famille.

Missions : Logement adapté avec un projet éducatif : Accompagnement à l'autonomie, développement de projets, insertion sociale, création de liens, temps d'animation sur la pension et à l'extérieur. Il y a une veille technique le week-end sous forme d'astreintes téléphoniques. La résidence est sécurisée. La pension de famille permet de travailler autour de la stabilisation de la personne, en respectant son projet de vie.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

RESIDENCE SOCIALE _ ADOMA

Résidence sociale Pierre Sépard

39 Av. Pierre Sépard 11100 Narbonne/ 04.68.32.97.18

Responsables : Mme Sandrine DESPOUYS, Mme Raphaële KOWALSKI

Nombre de logements et description des locaux : Ancien hôtel réhabilité : 22 logements dont 4 studios de 16m² et 9 de 20m², 7 T1 de 25m² et 2 T1 Bis de 32m². Les logements sont meublés. Ils se composent d'une kitchenette, un espace de vie avec table, chaises, un espace couchage et un espace repas/TV, une salle d'eau/WC.

Le résident paie une redevance mensuelle (incluant la totalité des charges : EDF, eau, chauffage, ... et services : blanchisserie et maintenance). Un dépôt de garantie correspondant à un mois de redevance est exigé à l'entrée. La personne signe un contrat de résidence sociale, conclu pour une durée d'un mois minimum et selon le projet social d'une durée de 9 mois renouvelable une fois.

Son rôle : Elle constitue un élément complémentaire du parc de logements et d'hébergements, susceptible d'apporter une solution temporaire dans le parcours des personnes en attente d'un logement définitif. Logement tremplin à l'insertion, elle permet aux résidents de démarrer dans la vie active ou se stabiliser après une rupture du lien social.

Public : Les personnes demandeuses doivent obligatoirement être solvables, avoir des ressources mensuelles et être autonomes.

Ce sont essentiellement des salariés précaires, personnes en formation, en contrat jeune, au RSA, avec le projet d'intégrer un logement temporaire dans le but de se stabiliser pour ensuite pouvoir accéder à un logement autonome :

- Jeunes ou adultes isolés avec un projet d'insertion par le travail ou par le biais de l'accès aux soins.
- Couples ou familles monoparentales (1 parent/1 enfant).

Missions : Les résidences sociales se distinguent des logements ordinaires par le fait qu'un gestionnaire, responsable de résidence, assure une gestion locative et une gestion locative sociale telle que définie par la circulaire du 30 mai 2013.

1. La régulation de la vie collective au sein de la résidence : *accueil et intégration des nouveaux résidents, présentation et explicitation du règlement intérieur et du contrat d'occupation, veille et suivi au quotidien, prévention et gestion des incidents. L'intégration d'un nouveau résident implique également de prendre connaissance de la situation de la personne et de dresser un diagnostic de ses besoins et des problématiques rencontrées. Ces actions peuvent être individuelles ou collectives ;*

2. La prévention et la gestion des impayés : *suivi des dossiers d'aide au logement, suivi rapproché des dettes et plan d'apurement, orientation vers les services sociaux ;*

3. La lutte contre l'isolement : écoute individuelle, actions favorisant le lien social à l'intérieur de la résidence, inscription de la structure dans la vie sociale locale;

4. La médiation vers les services extérieurs mobilisables pour résoudre les difficultés des résidents : aide aux démarches administratives et aux procédures d'accès au logement, mise en contact des résidents avec les services extérieurs (éducatifs, sanitaires, sociaux, culturel).

L'aide à la gestion locative sociale (AGLS), calculée en fonction du nombre de logement, permet à la résidence sociale d'assurer son rôle d'insertion par le logement. **Elle s'articule avec l'accompagnement social mais ne s'y substitue pas**

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté (pour 7 places de la résidence).

Lorsqu'une demande a été reconnue admissible en résidence sociale, la personne (ou son travailleur social) doit enregistrer sa demande sur www.adoma.fr, et communiquer au SIAO son numéro d'inscription (la demande à une durée de validité de 6 mois). Si la demande est retenue par la commission ADOMA, un SMS et/ou un mail sera envoyé automatiquement vers le candidat. Il aura 48H pour se manifester sinon il sera informé que sa demande ne peut recevoir une suite favorable car son délai de réponse est arrivé à expiration. Pour que son admission soit validée, il devra fournir, lors du rendez-vous, tous les documents attestant de sa situation conformément à la déclaration faite lors de sa demande.

INTERMEDIATION LOCATIVE (IML)

IML _ SOLIHA

Directeur Général : M. Pierre CASTERAS

Directrice pôle Logements et Insertion : Mme Anissa ESCUR

Financement : DDCSPP

Places : Total : 47 places, logement du studio au T4

32 logements « IML Classique » sur Carcassonne, Narbonne et Limoux

5 logements IML « Justice » sur Carcassonne et Narbonne

10 logements IML « Expulsion » sur Carcassonne et Narbonne

Public : Le public est orienté par la commission DALO, la commission SIAO ou les services de justice. Ce sont des personnes sans-abris, mal logées, ou hébergées, en situation de précarité cumulant souvent des problématiques d'ordre économique et social (dettes, isolement, avec des fragilités psychiques, des problématiques addictives, sortant de prison...), mais avec assez d'autonomie et de stabilité pour investir un logement. Les personnes doivent obligatoirement avoir des ressources.

Spécificités :

- IML Justice : personne sous-main de justice et/ou sortante de prison
- IML Expulsion : personne pour laquelle une procédure d'expulsion est en cours, avec ouverture sur le dispositif à compter du commandement de payer

Missions : Le logement est loué par SOLIHA et sous loué à une personne, un ménage. Ce dispositif a pour objectif de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à un logement. Le service d'intermédiation locative propose un logement temporaire et un accompagnement spécifique à ces familles (stabilisation, budget, santé, emploi, administratif...). Il vise à leur donner l'autonomie suffisante pour louer, à terme, un logement pérenne facilité par le bail glissant. Les personnes qui ont investi le logement et le quartier, peuvent donc s'y maintenir à la suite de la mesure d'accompagnement en devenant eux même les locataires.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

IML _ ADAFF

Localisation des bureaux : 18 allée du Répudre 11100 NARBONNE

Coordonnées : 07.86.09.25.96

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Chef de service : Mme Valérie FONQUERNE

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Financement : DDCSPP _ action inscrite dans le PDALHPD

Places : 5 logements _ du studio au T2 sur la ville de Narbonne

Public : Le public se compose d'homme(s) et de femme(s) isolé(es) ou en couple, sans enfant, avec des ressources, sans domicile fixe nécessitant un accompagnement soutenu.

Missions : Le parc locatif social ne peut répondre seul aux besoins de logements des ménages en difficultés; le programme d'IML, inscrit au plan pauvreté précarité a pour objet de développer une offre nouvelle de logements à partir du parc privé pour des ménages inscrits dans un parcours d'insertion et pour lesquels il convient de proposer une alternative à l'hébergement et faciliter leur accès au logement de droit commun par un accompagnement adapté.

L'offre de logements sociaux sur l'agglomération Narbonnaise est tendue, des dispositifs existent en matière d'hébergement et de logement adapté mais l'accompagnement et le relogement des personnes sans domicile fixe requiert un accompagnement adapté aux rythmes et étapes singulières dans les parcours et processus d'insertion très variables en fonction des difficultés rencontrées.

Ce dispositif représente une aide aux sans-abri, consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté afin de préparer, favoriser l'accès au logement autonome.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

ALT 1 CCAS Narbonne

21 cours Mirabeau 11100 Narbonne / 04.68.90.30.70

Président : M. Didier MOULY

Chef de service : M. Rémy KAMMERER

Places : 1 studio/ 1 T5

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté. (Le CCAS se réserve le droit d'admettre directement, sans passage par SIAO, des situations relevant de situation d'urgence et correspondant à ses missions dans le dispositif d'astreinte d'aide aux sinistrés et du Plan Communal de Sauvegarde).

Publics : Les logements temporaires sont réservés en priorité pour les personnes relevant du territoire de Narbonne et son agglomération.

- Personnes vulnérables où les situations nécessitent une protection au titre de l'enfance, la famille (sauf les femmes enceintes plus de sept mois et les ménages ayant un ou plusieurs enfants moins de trois ans), l'âge, le handicap ;
- Personnes subissant des violences conjugales ;
- Personnes en attente d'une place en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) ou en logement adapté (intermédiation locative ou pension de famille) sur le secteur de Narbonne.

Missions : Favoriser l'accès à un logement temporaire, dit de transition, pour les personnes vulnérables, en attente d'un logement ou d'une place en logement adapté ou en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Les contrats d'hébergements sont établis de façon hebdomadaire, renouvelable par le CCAS. La durée d'occupation des logements ne peut excéder six mois, sauf cas exceptionnels.

ALT 1 Justice _ SOLIHA

Directeur Général : M. Pierre CASTERAS

Directrice pôle Logements et Insertion : Mme Anissa ESCUR

Places : Total : 7 logements répartis entre Carcassonne, Narbonne et Sigean

Public :

- Personnes en aménagement de peine ;
- Personnes suivies en milieu ouvert, sans aucun droit ouvert au moment de la demande de logement ;
- Personnes sortantes de prison sans accompagnement.

Le dispositif est ouvert aux personnes pouvant prétendre à l'ouverture des droits sociaux et ayant un lien avec le département de l'Aude (natifs ou résidents).

Missions : Favoriser la réinsertion sociale des personnes sortantes de prison et sous-main de justice. Les contrats d'hébergements sont établis sur une durée de trois mois, renouvelable une fois. Le SPIP, à travers les CPIP, assure l'accompagnement judiciaire et social, à travers l'accès à terme aux dispositifs d'insertion et de droit commun (logement ordinaire ou adapté, santé, formation, travail, etc.) des personnes accueillies temporairement dans les logements ALT 1.

Modalité d'admission : Orientation SIAO logement adapté

APPARTEMENTS THERAPEUTIQUES RELAIS

ALT 1

AIDeA11

46 rue Pierre Germain 11000 Carcassonne/ 04.68.11.92.92

3 boulevard Maréchal Joffre 111000 Narbonne/ 04.68.42.58.58

Directrice : Mme Murielle BONTE

Co- financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Composition de l'équipe : DEES, psychologue, infirmier, médecin

Places SIAO : 2 logements à Carcassonne _ T1bis et T2

Places : 3 logements en accès direct par l'institution sur Carcassonne et Narbonne

1 logement dédié aux personnes sous-main de justice avec placement extérieur

Public : Il se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, sans enfant, rencontrant une problématique d'addiction, vis-à-vis de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité sociale et économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation, et qui souhaitent le maintenir.

Missions : L'appartement thérapeutique relais est une mise à disposition d'un hébergement dans le cadre d'un projet de soins, avec une durée maximum de 24 mois. Chaque personne est accompagnée par un éducateur référent. Le suivi est médico-psycho-socio-éducatif et permet pour chaque résident, après consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalités d'admission places non SIAO : Les personnes en demande sont majoritairement accompagnées par un travailleur social ou suivi dans une structure (postcure, cure, ...). Ceux-ci doivent se mettre en contact avec la structure afin de récupérer un dossier à compléter composé de trois volets : un rapport social, un rapport médical, ainsi qu'une lettre de motivation. La demande est alors étudiée et si le projet semble en adéquation avec l'appartement thérapeutique relais, la personne est reçue par une commission composée d'un psychologue, un médecin et un éducateur.

Intermède

12 avenue André Chénier 11300 Limoux/04.68.31.05.99
23 avenue du Maréchal Foch 11400 Castelnaudary/ 04.68.94.74.15

Directeur : M. Xavier LE GALL

Co- financement : ARS, DDCSPP (ALT1)

Composition de l'équipe : DEES, psychologues, personnels soignants (médecin, infirmier)

Places SIAO : 2 logements sur Limoux et Castelnaudary _ T2

Places : 10 logements du studio au T3 en accès direct par l'institution à Limoux et Castelnaudary. La durée de prise en charge est de 6 mois reconductible une fois.

Public : Le public se compose d'hommes et femmes isolé(e)s, avec ou sans enfant, célibataire ou en couple, rencontrant une problématique d'addiction, que ce soit vis-à-vis de l'alcool ou de substances psychoactives licites ou illicites. Les personnes accueillies souffrent souvent de pathologies associées, aggravées par une précarité économique. Les appartements thérapeutiques intègrent des personnes qui sont dans des démarches de soins et ont connu un parcours de sevrage ou de contrôle de la consommation et qui souhaitent le maintenir.

Missions : Les appartements thérapeutiques répondent tout d'abord aux problèmes de l'hébergement temporaire des usagers de produits qui veulent rompre avec les milieux, l'errance et les style de vie dans le monde de la drogue. L'hébergement associé à l'accompagnement médico-psycho-social permet une approche clinique et globale des problématiques des personnes accueillies. L'objectif est variable selon les personnes, allant du contrôle de la consommation, à l'aide à l'abstinence, à la consolidation d'un sevrage. Le but est également d'éviter toutes les conséquences en lien avec la consommation de produits : exclusion sociale, marginalisation, perte de logement, augmentation des risques pour la santé... L'appartement thérapeutique va permettre, après la consolidation du soin, de mettre en place un parcours visant à l'autonomisation et à l'insertion dans la vie sociale.

Modalité d'admission places SIAO : Orientation SIAO logement adapté

Modalité d'admission places non SIAO : Les personnes en demande doivent rédiger une lettre explicative concernant leurs besoins d'accompagnement et d'hébergement, ainsi que transmettre un rapport médical à l'attention du médecin. A la suite, un entretien leur est proposé afin de justifier de leur motivation à intégrer ce dispositif.

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE LOGEMENT

AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) _ ADAFF

Directrice : Mme Céline CALVAYRAC

Chef de service psychologue : Mme Marie-Pierre GARZONE

Financement : DDCSPP

Composition de l'équipe : Equipe pluridisciplinaire de travailleurs sociaux qualifiés

Missions : Intervention sur Carcassonne, Narbonne et Castelnaudary

L'AVDL se compose de 3 types de mesure : Une mesure « diagnostic », Une mesure d'aide au 1er pas dans le logement, Une mesure d'aide au maintien dans le logement, dont le but est de :

- Fluidifier les séjours en CHRS ;
- Favoriser les sorties réussies vers le logement des structures d'hébergement ;
- Favoriser le maintien dans le logement, d'un public marginalisé relogé en pension de famille ou en logement ordinaire ;
- Proposer un diagnostic approfondi de la situation de ménages sans logement ou menacé d'expulsion sans proposition de relogement.

Public :

- Personnes sortantes des structures d'hébergement de type CHRS rencontrant de multiples difficultés ;
- Personnes sans domicile orientées par des instances, dispositifs de veille, d'accompagnements et de coordination des situations de personnes sans logement ;
- Personnes fragilisées par des parcours de logement chaotiques relogées en logement ordinaire ou adaptées (résidences sociales, maison relais) et ne relevant pas des dispositifs de droit commun.

Prescripteur : Les commissions de médiation, les services de l'État chargés du relogement et/ou de la gestion du contingent préfectoral ; la commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) ; Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation.

***ETABLISSEMENTS
AVEC PLACES
D'HEBERGEMENT
-
HORS SIAO***

RESIDENCE HABITAT JEUNES _

FAOL – Ligue de l'Enseignement

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Financements : CAF pour la prestation socio-éducative à destination des usagers, FONJEP, DDCSPP, ASE

Public : Accueil mixte d'usagers âgés de 16 à 25 ans souvent en rupture familiale (possibilité d'accueil jusqu'à 30 ans mais il est imposé que le pourcentage des plus de 26 ans ne dépasse pas le plafond de 25 % du total des locataires, ni plus de 25 % de scolaires et d'étudiants). L'équipe remarque une précarité de plus en plus importante chez les jeunes locataires ; 75% vivent avec des ressources en dessous du seuil de pauvreté. Il est impératif d'avoir une source de revenu et un projet professionnel ou de formation. Les jeunes sont le plus souvent apprentis ou en cour de scolarité, en formation en alternance, demandeur d'emploi, stagiaire, ou en contrat de travail.

Missions : Accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptées à leurs besoins. Cela est permis grâce à un habitat diversifié (différent type de logement), des services résidentiels (restauration, laverie, wifi,...), des supports d'animation ainsi qu'un accompagnement socio-éducatif.

Modalité d'admission : Les usagers sont orientés le plus souvent par les partenaires : la MLI, les travailleurs sociaux, les centres de formation. Le site internet des Résidences attirent aussi un public de toute la France.

L'admission est soumise à des ressources et au fait d'être en recherche active de travail ou de formation. Les jeunes remplissent un formulaire de demande, qui est ensuite examiné en commission. Quelques places sont réservées à des jeunes ayant un suivi ASE, ainsi que pour les mineurs isolés étrangers, en difficulté et ayant besoin d'un étayage plus conséquent.

Limoux

FJT Louise Michel, 18 A. Avenue André Chénier 11300 Limoux/ 04.68.74.70.70

Directrice : Mme Eliane JALBEAU

Composition de l'équipe : DEES, veilleurs de nuit, agent d'entretien

Places : 54 places (dont une place urgence)

Carcassonne

RHJ « Jules Verne » 51 avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.25.13.93

RHJ « Condorcet » 41 rue Armagnac 11000 Carcassonne/ 04.68.25.03.88

Directeur : M. Zahir TERKI (remplaçante : Lucie TAILLADES)

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux (animateurs, CESF,...), veilleurs de nuit

Places : 32 places à la résidence Jules Verne, 40 places à la résidence du Condorcet, soit un total de 72 places (dont 2 places urgence)

Castelnaudary

RHJ «Jean Macé » 70 av. du 8 mai 1945 11400 Castelnaudary/ 04.68.23.65.60

Directrice : Mme Aline FIEVRE

Composition de l'équipe : CESF, DEES, veilleurs de nuit, agent polyvalent de restauration

Places : 60 places (dont 1 place urgence)

Restaurant associatif « Accueil et restauration – Jeunes en insertion » : Cette action s'adresse en priorité aux jeunes inscrits à la MLIDR11, en grande difficulté, isolés et/ou en rupture familiale, dont les ressources sont absentes ou très limitées.

Ouverture du lundi midi ou jeudi midi de 12h à 12h30.

Ce restaurant permet non seulement de subvenir aux besoins alimentaires mais aussi de découvrir une structure en faveur de l'habitat des jeunes. Le jeune peut également être accueilli par du personnel socio-éducatif s'il le désire, en vue d'une demande de logement.

RESIDENCE HABITAT JEUNES DES PEP

8 rue Sénateur Emile Roux 11100 Narbonne/ 04.68.90.43.99

Responsable de la Résidence : Mme Delphine DELOFFRE

Composition de l'équipe : Agent d'accueil administratif, animateur, agent d'accueil et de sécurité

Financements : Les usagers avec les APL, la CAF, agrément DDCSPP

Missions : Accueillir des jeunes en cours d'insertion sociale et professionnelle, en offrant une résidence adaptée à leurs besoins. L'équipe accompagne les usagers dans l'appropriation de leur logement, les loisirs, une aide administrative, une aide à la recherche d'emploi et au relogement.

5 places sont conventionnées par l'ASE.

Nombre de places et description des locaux : foyer central de 50 logements du T1 au T3

Total des places : 54

La résidence est sécurisée. Tous les logements sont meublés (lit, table, étagère, chaises), équipés d'une kitchenette (frigo, micro-onde, plaques de cuisson) et d'une salle d'eau (douche, lavabo et WC) ainsi que de placards. Les résidents ont accès à un ensemble de services : espace documentation et information (emploi, logement, santé, loisirs, culture...), ordinateurs, cuisine collective avec un coin repas, salle commune avec espace détente, une laverie....

Durée du séjour : Ponctuellement à la nuitée pour des stagiaires. La durée moyenne du séjour est de 6 mois, elle est déterminé en fonction du projet du jeune et ne peut excéder 24 mois.

Public : le public est mixte, âgé de 18 à 26 ans. Les locataires sont en emploi : CDD, CDI, intérim, étudiants : scolaire (fac de Droit, école d'infirmier...) apprentis, bénéficiaire de la garantie jeune, demandeurs d'emplois, bénéficiaires du RSA...

Orientation et modalités d'admission : Les futurs locataires peuvent se rendre d'eux même à la Résidence et solliciter un rendez-vous, d'autres sont orientés par des partenaires sociaux, d'autres encore via le blog de la résidence. L'utilisateur remplit un formulaire directement sur place ou via le blog. Le dossier passe ensuite en commission interne composée du Directeur adjoint des PEP, du Chef de Service du Service d'Accueil des Jeunes Majeurs, et de la responsable de la Résidence Jeune. La commission a lieu tous les 15 jours.

DISPOSITIF D'HEBERGEMENT POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

FAOL – Ligue de l'Enseignement

1. Hébergement d'Urgence Demandeurs d'Asile (HUDA)

Localisation : 51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.71.96.00

Financement : DDSCPP

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : Environ 60 places. Appartements en cohabitation. Les logements vont du studio au T5

Public : Demandeurs d'asile : demandes d'asile classiques en attente d'une entrée en CADA et procédures prioritaires (en rapport avec la liste des « pays sûrs »), cette dernière catégorie est traitée en premier dans le but de désengorger le dispositif.

Le public est constitué de personnes isolées et de familles.

Les personnes accueillies ont droit à l'ATA (Allocation Temporaire d'Attente) : 343 Euros/mois par adulte.

Missions : Hébergement d'urgence (1^{er} pallier avant le CADA) et ouverture des droits, soutien à la procédure de demande d'asile.

Modalité d'admission : Orientation faite par l'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration).

2. Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA)

Carcassonne

51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.71.09.93

Directrice : Mme Danièle LARROQUE

Financement : DDCSPP

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 40 places en diffus, correspondant à 9 logements du T3 au T5.

Mode d'hébergement en diffus dans les quartiers de La Conte, cité Saint-Jacques, au Viguié

Public : Les personnes sont accueillies en CADA le temps de leur procédure de demande d'asile. Les résidents sont de toutes origines, avec des typologies de ménages diverses (en famille, isolé...).

Missions du CADA : Accueil et hébergement, suivi administratif, aide au dossier de demande d'asile, accès à la santé, scolarisation des enfants, gestion de la sortie du centre.

Modalité d'admission : Les admissions en CADA sont décidées au niveau régional et national par l'OFII.

Narbonne

14 Boulevard Gambetta/ 04 68 43 69 08

Directrice : Mme Danièle LARROQUE

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 40 places en diffus, correspondant à 8 logement du T3 au T5

Lagrasse

Le clos d'Orbieu 11200 Lagrasse/ 04.68.43.17.19

Directeur : M. Denis VAYA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 50 places _ du studio au T3

3. Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Localisation : 51 Avenue Jules Verne 11000 Carcassonne/ 04.68.71.19.82

Financement : DDSCPP

Responsable du pôle social : M. René ORTEGA

Composition de l'équipe : Travailleurs sociaux

Places : 30 places correspondant à 6 logements dans les quartiers Saint-Jacques, le Viguier.

Public : Les familles ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Ces personnes sont éligibles au droit commun, excepté le droit de vote (RSA, prestations familiale,...).

Missions : Prise en charge sur une durée moyenne de 6 mois renouvelable par la DDSCPP. Les personnes sont accompagnées dans l'ensemble de leurs démarches d'insertion (administratif, professionnel, logement...).

Modalité d'admission : Orientation par l'OFFI National en fonction des places disponibles sur le territoire.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THERAPEUTIQUE (ACT)

Groupe SOS solidarités

61 rue de Genévriers 11000 CARCASSONNE/ 04.68.72.02.71/ fax : 04.68.25.36.15/

Mail : act.carcassonne@groupe-sos.org

Directeur : M. Jean-Christophe CATUSSE

Financement : Assurance maladie

Composition de l'équipe : Educateurs, AMP, infirmiers, médecin coordinateur, assistant administratif

Places : 14 places avec des hébergements en diffus individuels ou en collocations (2 personnes) dans la ville de Carcassonne.

Modalité d'admission : Les principaux prescripteurs sont les services sociaux des hôpitaux, et des structures médico-sociales.

Un dossier d'admission comportant une lettre évoquant le projet de la personne, doit être rempli et un dossier médical complet doit être fourni. Une rencontre de préadmission est ensuite organisée au sein de l'établissement ou grâce à un entretien téléphonique. A la suite, une commission hebdomadaire se réunit afin d'évaluer la recevabilité de la demande, le médecin statue sur le volet médical et les travailleurs sociaux sur le projet. Quand une place se libère, les demandes du département sont prioritaires en fonction de leur ancienneté.

Public : Les ACT s'adressent à des personnes atteintes de pathologies chroniques et invalidantes (type : VIH, cancer, hépatite C, trouble psychique...), en situation de rupture sociale et/ou familiale. Ils accueillent des adultes hommes et femmes, célibataires ou en couple, avec ou sans enfant. L'accueil d'accompagnant est donc possible.

Missions : La mission est d'héberger des personnes en situation de fragilité psycho-sociale, atteintes de pathologies chroniques. L'équipe pluridisciplinaire permet un travail régulier avec les personnes accueillies tant dans le soin, que dans les démarches sociales et d'insertion (particulièrement dans la recherche d'activités et d'un logement).

SIGLES

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ACT	Appartement de Coordinatrice Thérapeutique
ADAFF	Association Départementale d'Aude aux Femmes et Familles
AGLS	Aide à la Gestion Locative Sociale
AIDeA	Accueil Info Drogue et Addiction
ALT	Allocation Logement Temporaire
ALUR	Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
AMP	Aide Médico-Psychologique
APL	Aide Pour le Logement
ARS	Agence régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ATA	Allocation Temporaire d'Attente
AUA	Aude Urgence Accueil
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CESF	Conseiller en Economie Sociale et Familiale
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHS	Centre d'Hébergement et de Stabilisation
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
DALO	Droit Au Logement Opposable
DDCSPP	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
DEES	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé
DEME	Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur
DNA	Dispositif National d'Accueil

EJE	Educateur de Jeunes Enfants
FAOL	Fédération Audoise des Œuvres Laiques
FONJEP	Fond de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HUDA	Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile
HUDC	Hébergement d'Urgence de Droit Commun
IML	Inter Médiation Locative
MLI	Mission Locale d'Insertion
OFII	Office Français de l'Immigration et l'Intégration
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
RHJ	Résidence Habitat Jeunes
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
SI SIAO	Service Informatique du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
TESF	Technicien en Economie Sociale et Familiale

9.5 Réseau solidarité Aude

Réseau de Solidarité - Limoux

	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	Croix Rouge Française	Intermède CSAPA	PASS	Restos du Cœur	Secours Catholique
Ecoute/ Orientation							
Domiciliation							
Aide accès aux droits sociaux							
Aide accès aux soins							
Déjeuner / Repas							
Aide alimentaire							
Lave-Linge / Sèche- linge							
Douche/ Toilettés							
Vêtements							
Produits d'hygiène							
Aide administrative							
Apprentissage du Français							
Jours et heures d'ouverture	Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 8h30/11h30 - 14h/16h45 Mardi 8h30/11h - 14h/16h45 (1er mardi du mois 8h30/11h - 15h30/16h45) Fermeture jours fériés sauf période hivernale (30/11/16 au 31/03/17)	Ouvert 7/7j 24/24h	Epicerie sociale: Mardi et Jeudi 10h/12h - 14h/16h, Vendredi 14h/16h Colis urgence: Mercredi 9h/11h Maraudes: Niveau Jaune: Lundi, Jeudi 18h/20h ; Niveau Orange ou Rouge: Selon les besoins (sous demande de la Préfecture) Vesti-boutique: Mardi et Vendredi 13h30/15h30 Coiffeur: (sur inscription) Mardi 14h/16h Atelier alphabétisation: SUR RDV - Fermé jours fériés	Accueil jeunes consommateurs: Mercredi 13h30/17h Accueil Public: Lundi 9h/13h - 14h/19h, Mardi 9h/13h - 14h/18h, Mercredi 9h/13h, Jeudi 14h/19h, Vendredi 9h/13h - 14h/17h Fermé jours fériés	Permanence CH Limoux: Lundi, Mercredi, Jeudi Vendredi 9h/17h SUR RDV Permanence CH Quillan: Mardi 9h/17h SUR RDV	Aide alimentaire: Lundi, Mardi, Jeudi 8h30/11h30 Vendredi 8h30/11h30- 14h/16h30 Atelier d'alphabétisation: Mardi 14h/17h Appui/Aide élaboration de courrier administratif SUR RDV Coiffeur: Lundi, Mardi, Jeudi 9h/11h30 - Fermé jours fériés	Vesti-boutique SUR DOSSIER (participation financière + courrier travailleur social) Mercredi 14h30/17h - Point "O" (espace détente) Tous publics
Adresses	Maison de l'amitié, 9 impasse André	Maison de l'amitié, 9 impasse André	43, rue du Palais	12, avenue André Chénier	Centre Hospitalier Limoux-Quillan 17 rue	5 avenue de la Gare	Chapelle de Flassian, 2 rue Alsace
Téléphones	04.68.20.41.13	N° d'urgence sociale (gratuit) 115	04.68.31.63.06	04.68.31.05.99	AS: 04.68.74.74.16	09.65.30.21.34	04.68.31.35.21

Réseau de Solidarité - Narbonne

	ADAFF - Equipe mobile	AIDea11 CSAPA	AIDea11 CAARUD	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	CCAS	CIDFF	Croix Rouge Française	EMIPP - équipe mobile	Epicerie Sociale Entr'Aide	PASS	PIMMS du Narbonnais	Restos du Cœur	Secours Catholique	Table ouverte
Soins															
Ecoute/ Orientation															
Domiciliation															
Aide accès aux droits sociaux															
Aide accès aux soins															
Déjeuner / Repas															
Aide alimentaire															
Lave-linge / Sèche-linge															
Douche															
Vêtements															
Produits d'hygiène															
Point échange seringue															
Aide administrative															
Atelier de Français															
Jours et heures d'ouverture	Equipe mobile (Mme Régine RENE): interventions les Mardis après-midi, Juedis (centre ville, Geant casino,...) - Accès aux droits SUR RDV (Mme Maria DE PAULI): Lundi 8h/13h, Mardi 14h/17h30, Vendredi 13h30/17h30	Accueil: Lundi au Vendredi 8h/17h Prise Méthadone: Lundi au Vendredi 8h/12h - Fermé jours feriés	Accueil de jour: Lundi, Mardi, Jeudi 8h30/11h30-13h45/16h30 Mercredi 8h30/11h30 Vendredi 10h30/16h Aide alimentaire en décembre uniquement Point échange seringue: Jeudi 13h45/16h30 Permanence CESF: Mardi, Jeudi 8h30/11h30, Vendredi 10h30/15h30 Permanence médecine: Lundi 15h30/16h30 Permanence infirmière: Lundi, Mercredi 8h30/11h30 Vendredi 10h30/16h	Lundi au Vendredi 9h30/12h30 - 14h/17h30 - Fermé jours feriés (sauf période hivernale du 30/11/16 au 31/03/17) Ouvert les week-ends en période hivernale 9h30/11h30 - 14h45/17h30	Ouvert 7/7j 24/24h	Accueil: Lundi au Vendredi 9h/12h30 - 13h30/17h Service domiciliation: Fermé Mardi matin - Fermé jours feriés	N° National victimes violence: 3919 Cours alphabétisation sur RDV (0468425133) Accueil de jour Mardi 10h/16h Permanences Gendarmerie: 0630277413	Aide Alimentaire SUR DOSSIER / RDV + Vestiboutique Mercredi et Vendredi 14h/16h30 Maraudes du 01/12/16 au 31/03/17: Lundi, Mercredi, Vendredi 19h/21h (Gare, Hôpital, Petit Casino, Carrefour Market) Niveau orange et rouge: tous les jours 19h/21h	Equipe mobile (rue, interventions chez associations, accueil de jour, CMS, médecins...) - Assistante sociale: Lundi 10h/16h	Aide Alimentaire + Produits hygiène SUR DOSSIER Mardi, Vendredi 14h/16h - Fermé jours feriés	Lundi au Vendredi 9h /16h	Accueil tous publics: Lundi, Mercredi, Vendredi 8h30/12h - 14h/17h Mardi, Jeudi 14h/17h - Fermé jours feriés, fermé du 24/12/16 au 04/01/17 et du 15/08/17 au 31/08/17	Distribution alimentaire SUR DOSSIER Periode estivale: Lundi 8h30/11h30 Periode hivernale (21/11/16 au 31/03/17) Lundi au Jeudi 8h30/11h30 - Fermé jours de fêtes	Boutique Solidaire SUR DOSSIER Mardi au vendredi 14h/17h Aides diverses SUR DOSSIER: 14h15/16h45 (accompagnement scolaire, contrat d'accompagnement, aide financière) Point "O" (espace détente) Tous publics - Fermé Jours feriés	Petit-déjeuner: Lundi au Vendredi 7h30/9h (gratuit) Déjeuner: Lundi au Vendredi 11h/12h (participation 1€ + remise colis alimentaire pour repas du soir) Permanence éducatrice de rue: Mme Régine RENE Vendredi matin Plan Grand Froid: Repas servi également le samedi midi - Fermé jours feriés
Adresses	18 allée du Répudre	3 boulevard Maréchal Joffre	Ancienne route de Cuxac d'Aude	Maison de l'amitié avenue de gruisan	Maison de l'amitié avenue de Gruisan	21 bis cours Mirabeau	37 Avenue des Pyrénées	28 rue Auguste Limouzy	18 quai Vallière	2 rue Réaumur	Centre hospitalier, Boulevard Dr Lacroix	8 Avenue Maréchal Foch	2 rue Réaumur	1 bis rue Guiraud Riquier	Place des Cévennes
Téléphones	Equipe mobile: 07.86.09.25.96 Accès aux droits SDF: 07.86.09.13.43	04.68.42.58.58	04.68.49.65.35	04.68.90.70.04	N°d'urgence sociale : 115 (gratuit)	04.68.90.30.70	Accueil: 04.68.42.51.33 Violences faites aux femmes: 04.68.42.51.33	04.68.32.05.65	04.68.91.65.77	04.68.42.48.08	04.68.42.61.99	04.68.43.68.93	04.68.45.64.04	04.68.42.51.33	04.68.48.52.14

Réseau de Solidarité - Castelnaudary

	CIAS	Croix Rouge Française	EMMAUS	Intermède CSAPA	PASS	Passage Chaurien	Restos du Cœur	Secours Populaire	Secours Catholique	Sœurs
Ecoute/ Orientation										
Domiciliation										
Aide accès aux droits sociaux										
Aide accès aux soins										
Aide alimentaire										
Lave linge / Sèche-linge										
Douche / Toilettes										
Produits d'hygiène										
Vêtements										
Aide administrative										
Atelier de Français										
Jours et heures d'ouverture	Lundi au Vendredi 9h/12h - 13h30/16h30	Vesti-boutique: Mardi, Mercredi, Jeudi 13h30/17h Aide alimentaire: (sur dossier + participation financière) Mercredi, Jeudi 13h30/17h Maraudes: Niveau Jaune: Mardi et Jeudi de 18h à 20h (place de la liberté); Niveau Orange ou rouge: Selon les besoins (sous demande de la Préfecture)	Vente Vêtements/ objets matériels: Jeudi 9h/12h, 2eme et 4eme Samedi du mois 14h/17h Fermé jours feriés	Accueil Public: Lundi, Mardi 9h/13h - 14h/17h, Mercredi 9h/13h- 14h/18h, Jeudi 9h/13h - 16h/19h, Vendredi 9h/13h - Consultation jeunes consommateurs sur RDV	Permanence AS: Lundi, Mardi, Jeudi 13h30/17h30 1 Mercredi sur 2 : 13h30/16h30 Vendredi 13h30/16h AS: Mme COLOMBE	Vesti-Boutique: Lundi 9h/12h - 14h/17h45 et Mardi, Mercredi, Jeudi 14h/17h45 Fermé jours feriés et du 15/08/17 au 22/08/16	Cours alphabétisation: Lundi et Jeudi 14h/15h30 - Aide alimentaire + Vesti-boutique Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 9h/11h - Fermé jours feriés et du 01/08/17 au 15/08/17	Epicerie solidaire (sur dossier d'inscription sur RDV) Aide alimentaire (participation financière de 2 euros + courrier du travailleur social) Vesti boutique + produits hygiène: Tous publics Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi 9h/12h - Fermé jours feriés et 2 fois par semaine l'été (dates non définies)	Aide alimentaire: Mardi, Jeudi 9h/11h30 Friperie: Mardi 9h/11h30, Mercredi 14h/16h, Jeudi 9h/11h30- 14h/16h Point "O" (espace détente): Tous publics Lundi au Vendredi de 9h30/11h30 - Fermé jours feriés	Distribution de sandwiches: Lundi au Dimanche 10h/10h30
Adresses	17 quater cours de la République	45, rue de l'hôpital	14 avenue Martin Dauch	23, Avenue du Maréchal Foch	Centre hospitalier Jean-Pierre CASSABEL	38, rue du 11 novembre	42, avenue Frédéric Mistral	40 bis, avenue François Mitterrand	17 bis rue Georges Pompidou	10 rue Pasteur
Téléphones	04.68.94.58.08	09.67.36.89.80	09.81.95.15.64	Accueil: 04.68.94.74.15 Consultation jeunes consommateurs: 06.32.71.79.84	04.68.94.56.56	04.68.23.47.97	04.68.94.07.15	04.68.94.09.95	04.68.94.12.04	04.30.35.00.29

Réseau de Solidarité - Carcassonne

	ADAFF - équipe mobile	AIDea11 CAARUD	AIDEa11 CSAPA	AUA - Accueil de jour	AUA - CHU	Carcassonne Solidarité	CIAS	CIDFF	Croix Rouge Française	EMMAUS	Epicerie Sociale	PASS	Restos du Cœur	Saint-Vincent de Paul	Secours Catholique	Secours Populaire
Soins																
Ecoute/ Orientation																
Domiciliation																
Aide accès aux droits sociaux																
Aide accès aux soins																
Déjeuner/ Repas																
Aide alimentaire																
Lave-Linge/ Sèche-Linge																
Douche/ Sanitaires																
Vêtements																
Produits d'hygiène																
Point échange seringue																
Aide administrative																
Atelier de Français																
Jours et heures d'ouverture	<p>Maraudes: Centre ville, Mardi 14h30/17h, Vendredi 15h/17h</p> <p>Permanences: Croix Rouge 17h/18h Restos du cœur: Mercredi matin AID11 ou Accueil de jour Vendredi après midi Jeudi selon demandes</p>	<p>Lundi 8h30/11h30-13h30/17h, Mardi 13h30/17h, Mercredi 8h30/11h30-13h30/16h, Jeudi 8h30/11h30-13h30/17h (après-midi spécifique femmes) Vendredi 8h30/11h30-13h30/15h puis occupationnel de 15h à 17h (sur inscription: vidéos,...)</p>	<p>Prise Méthadone: Lundi au Vendredi 8h/12h</p> <p>Accueil: 8h/12h - 14h/17h - Fermé jours fériés</p>	<p>Lundi au Vendredi 14h30/17h15 + Espace détente et espace sécurisé pour animaux</p>	<p>Ouvert 7/7j 24/24h</p>	<p>Côtisation annuelle de 5 euros</p> <p>Lundi au Vendredi 9h/12h - 14h/17h - Fermé jours fériés</p>	<p>Lundi au Vendredi 8h/17h30</p> <p>Service domiciliation: 04.68.26.79.51 - Fermé jours fériés</p>	<p>N° Violence Femme Info: 3919</p> <p>Permanences SUR RDV: Mardi</p> <p>Accueil de jour: Jeudi 10h/16h - Fermé jours fériés et du 24/12/16 au 02/01/17</p>	<p>Vesti-boutique: Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 14h/17h30</p> <p>Maraudes: Lundi, Mercredi, Vendredi 18h/20h.</p> <p>Si niveau Orange ou Rouge : Maraudes tous les jours de 18h à 20h. (lieux: Géant Cité 2, Rd point Leclerc, CAF, SkatePark)</p> <p>Colis alimentaire SUR RDV distribution 15h/16h tous les jours sauf Mercredi</p> <p>Aide alimentaire SDF: Mardi, Vendredi 17h/18h</p> <p>Fermé du 25/12/16 au 02/01/17 + jours fériés</p>	<p>Boutique: Mardi 9h30/11h30 - 13h30/16h30, Vendredi 13h30/16h30</p> <p>Fermé jours fériés et du 24/12/16 au 02/01/17</p>	<p>Acceptation SUR DOSSIER uniquement (SAUF si possession de bon alimentaire via les CMS)</p> <p>Mardi 9h/11h30, Jeudi 14h30/17h30, Vendredi 9h30/11h30 - Fermé jours fériés</p>	<p>Lundi au Vendredi 9h/17h</p>	<p>Public sans logement Uniquement: Lundi au Vendredi 6h30/12h30</p> <p>Distribution alimentaire: 11h15 à 12h15</p> <p>Coiffeur SUR RDV: Mercredi 8h15/12h</p> <p>Permanence médecin: Lundi, Mercredi 10h/12h - Fermé jours de fêtes</p>	<p>Colis alimentaire sur RDV: Mercredi de 9h à 12h - Fermé jours fériés et du 24/12/16 au 02/01/17</p>	<p>Aide financière (courrier travailleur social)</p> <p>Boutique solidaire Point"O" (espace détente) Tous publics Mardi, Vendredi, Dimanche, 14h/17h</p> <p>Cours alphabétisation: au cas par cas</p> <p>Ouvert le dimanche pendant période hivernale (30/11/16 au 31/03/17)</p>	<p>Epicerie solidaire (sur dossier d'inscription sur RDV)</p> <p>Colis Urgence (participation financière de 2 euros + courrier du travailleur social)</p> <p>Vesti boutique + produits hygiène: Tous public</p> <p>Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi 14h/16h - Fermé jours fériés</p>
Adresses		4 rue de la République	46 rue Pierre Germain	1 allée des Berges de l'Aude	19 rue Joseph Poux	Place des Anciens Combattants d'AFN	66 rue Albert Tomey	7 enclos caminade	2 rue Charles Fourier	80 rue de la Coustoune	1 allée d'ena	Centre hospitalier Carcassonne	2 rue Montesquieu	4 place Joseph Poux	45 rue du 24 Février 22 rue Laperrine	64 rue Auguste Rodin
Téléphones	06.34.43.24.07	04.68.11.92.92	04.68.11.92.92	09.51.05.46.82	N°d'urgence sociale: 115 (gratuit)	04.68.26.86.76	04.68.26.79.00	04.68.72.47.37	04.68.25.11.90	09.66.92.67.30	04.68.72.33.52	Infirmière: 04.68.24.27.77 AS: 04.68.24.27.39	04.68.71.83.91	04.68.72.49.79	04.68.25.21.52	04.68.47.33.29

Cartographie des dispositifs de premier accueil

(offres de premiers recours, maraudes, aide pour l'accès aux droits, organismes d'aide alimentaire, domiciliation, etc...)

Castelnaudary :

- CIAS
- Croix Rouge Française
- EMMAUS
- Intermède CSAPA
- PASS
- Passage Chaurien
- Restos du Cœur
- Secours Populaire
- Secours Catholique

Carcassonne :

- ADAFF – équipe mobile
- AIDea11 CAARUD
- AIDea11 CSAPA
- AUA – Accueil de jour
- AUA - CHU
- Carcassonne Solidarité
- CIAS
- CIDFF
- Croix Rouge Française
- EMMAUS
- Epicerie Sociale
- PASS
- Restos du Cœur
- Saint-Vincent de Paul
- Secours Catholique
- Secours Populaire



Narbonne :

- ADAFF – équipe mobile
- AIDea11 CAARUD
- AIDea11 CSAPA
- AUA – Accueil de jour
- AUA - CHU
- CCAS
- CIDFF
- Croix Rouge Française
- EMIPP – équipe mobile
- Epicerie Sociale
- PASS
- PIMMS du Narbonnais
- Restos du Cœur
- Secours Catholique
- Table Ouverte

Limoux :

- AUA - Accueil de jour
- AUA - CHU
- Croix Rouge Française
- Intermède CSAPA
- PASS
- Restos du Cœur
- Secours Catholique